

LA CONFERENCE IMPERIALE FINIRA VENDREDI, LE 9

Ainsi que la conférence économique. — Adoption du système des crédits

DES CONDITIONS

L'hon. G. P. Graham prend les intérêts des marchands de bois

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 2. — Les délégués des Dominions à la conférence économique ont été informés, cet après-midi, que le gouvernement britannique avait l'intention de présenter une loi à la prochaine session du parlement pour élargir les pouvoirs de la conférence économique. Cette assistance sera accordée aux dépenses pour commandes données en Grande-Bretagne et pour des travaux qui n'auraient été entrepris que dans quelques années autrement.

La conférence a adopté le rapport de son comité. Quelques nouveaux détails ont été communiqués. Les crédits seront fournis sous forme de prêt pour payer les intérêts des sommes dépensées à titre de capital pour les entreprises telles que usines d'énergie, travaux d'irrigation et de drainage, etc. que ces entreprises soient nationales ou privées. Cette assistance sera affectée aux dépenses pour commandes données en Grande-Bretagne et pour des travaux qui n'auraient été entrepris que dans quelques années autrement.

Le prêt maximum sera des trois quarts des frais d'intérêt, pour une période de cinq ans, et durant cet espace de temps, le prêt lui-même ne portera aucun intérêt. Pour profiter de l'avantage, il faudra que le projet en question soit approuvé par le gouvernement impérial d'ici trois semaines. La préférence sera accordée aux projets comportant les commandes les plus rapides.

Ce système de crédit a l'approbation du comité qui l'a étudié. Il a été chaleureusement recommandé cet après-midi. On a demandé toutefois si la clause exigeant que les commandes soient placées en Grande-Bretagne n'aurait pas au projet? L'hon. George P. Graham prit la défense des marchands de bois canadiens. Ces marchands, dit-il, veulent obtenir un marché sûr et sûr. Il demande qu'on tienne compte de ce désir.

La conférence a adopté une résolution recommandant aux différents gouvernements de l'Empire de prendre en favorable considération les résolutions adoptées par la conférence impériale forestière tenue au Canada en juillet dernier. Ces résolutions recommandent d'entre autres choses aux gouvernements de l'Empire d'adopter une politique forestière définie et d'offrir un marché sûr et sûr.

La conférence a adopté un nouveau programme de contributions fédérales à l'Impérial Institute. La part du Canada sera de deux mille livres par année.

COMMUTATION DE SENTENCE REFUSEE PAR LES MINISTRES

La clémence semble encourager ces Esquimaux au meurtre

PENDUS LE SEPT DECEMBRE

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 2. — Le cabinet a de nouveau étudié la sentence des Esquimaux de l'île Herschell condamnés à être pendus le 7 décembre et décidé de laisser la loi suivre son cours.

Le ministre de la Justice a cru bon d'éclairer les esprits montés, à Toronto surtout, par on ne sait quels contacts. La culpabilité ne fait pas de doute en premier lieu. Le procès a été conduit suivant toutes les formes de la procédure. Le jury était au courant des us et coutumes des Esquimaux. Les aveux des accusés ont été corroborés par des témoins.

Aikomiak, celui qui suscite le plus de pitié, a assassiné de la façon la plus délibérée et la plus poitrinaire, trois hommes, un Esquimaux, six mois plus tard, un gendarme à cheval et finalement un employé de la compagnie de la baie d'Hudson.

Les Esquimaux connaissent la loi. Il y a quelques années, deux Esquimaux furent trouvés coupables d'avoir assassiné deux prêtres. Leur sentence de mort fut commuée, mais la clémence ne parait pas avoir eu de prise sur ces natures revêches. Le nombre des meurtres s'est multiplié et de l'avis de tous ceux qui connaissent les régions septentrionales, il importe de faire un exemple.

Recrutement de la réserve navale

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 1er. — Le gouvernement fédéral vient d'autoriser le lieutenant-commandant Victor Brodeur, fils du nouveau lieutenant-gouverneur de la province de Québec, à commencer le recrutement du nouveau corps de la réserve navale canadienne. Le recrutement commencera ici dans quelques jours, ainsi qu'à Halifax, St-Jean, Lunenburg, Charlottetown, Montréal, Vancouver, Prince-Rupert et Victoria.

UNE RUMEUR DE REPRESAILLES BRITANNIQUES

Si la commission des réparations avait attendu l'Allemagne

DEMENTI DE BRADBURY

La commission des réparations remet à l'étude la note de la Krieglasten-kommission

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 30. — La commission des réparations a décidé à l'unanimité, aujourd'hui, de remettre l'étude de la note allemande demandant une audience pour ce pays au sujet de sa solvabilité, jusqu'à ce qu'elle ait reçu plus ample information touchant les négociations entamées entre les gouvernements alliés en vue de la création d'un comité d'experts.

Quelques délégués voulurent d'abord qu'on procédât sans retard à l'expertise projetée, mais ils changèrent d'attitude après les explications que donna le délégué anglais, Sir John Bradbury fit observer que la commission en agissant de la sorte pourrait nuire aux plans des puissances alliées. Un communiqué officiel, publié après la réunion, se lit comme suit :

"Vu les négociations actuellement échangées entre les gouvernements alliés, la commission des réparations a décidé d'ajourner l'examen de la note présentée le 24 octobre par la Krieglastenkommission (commission des dettes de guerre allemandes)."

Dans un communiqué publié à la fin de la réunion, Sir John Bradbury a déclaré que l'ajournement de la discussion sur la note allemande avait été pris sur sa propre initiative. Il voulait réfuter par là les déclarations de journaux affirmant qu'il avait reçu instruction de Londres de s'opposer à ce que la commission des réparations se livre à l'examen de la note présentée par la Krieglastenkommission (commission des dettes de guerre allemandes).

"Ces points ne peuvent que nuire aux négociations échangées sur les propositions récemment soumises aux Alliés par le gouvernement britannique", déclara Sir John Bradbury. "Je nie catégoriquement avoir reçu des instructions en ce sens."

300 IMMIGRANTS REJETES A N.-YORK

Par les agents d'immigration canadiens. — Faux affidavits

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 1er. — Le vapeur "America", arrive d'Italie, samedi dernier, avec plus de 400 immigrants destinés pour le Canada, qu'il devait débarquer à Halifax, est parti pour l'Italie après avoir déposé ses passagers à Ellis Island, hier. Les premiers arrangements ont été définitifs à la dernière minute.

Les fonctionnaires du bureau canadien d'immigration ont eu fort à faire pour passer tous ces immigrants avant l'arrivée de ces derniers pour le quai américain de novembre. Ils ont refusé plus de trois cents de ces Italiens.

Lorsque l'"America" est parti pour l'Italie, hier, il renfermait quarante de ces Italiens. Le "Giuseppe Verdi", parti aujourd'hui, en a pris quinze autres.

Les agents d'immigration canadiens sont plus sévères depuis que l'on a découvert que certains de ces immigrants étaient munis de faux affidavits attestant que des emplois leur sont assurés au Canada.

Le roi Gustave de Suède à Londres

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 1er. — Le roi Gustave de Suède, accompagné de son deuxième fils, le prince Guillaume, et de son petit-fils, le prince Gustave, est arrivé aujourd'hui pour le mariage, samedi, du prince héritier du trône de Suède, Justave-Adolphe, à lady Louise Mountbatten, cousine du roi Georges. Le personnage royal a été accueilli à la gare par le roi Georges et ses troisième fils, le prince Henri, le prince héritier de Suède, sa fiancée, et d'autres personnages distingués.

Après les salutations d'usage, les deux rois sont partis pour le palais de Buckingham, suivis des princes et de leur entourage.

Lady Curzon à ses affaires

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 1er. — Lady Curzon, accompagnée de son deuxième fils, Hubert Duggan, s'embarquera pour un voyage de deux mois en Argentine où elle verra à l'administration de ses affaires et de ses pays.

L'épouse du marquis de Curzon était la veuve d'Alfred Duggan, de Buenos-Ayres, avant son mariage au diplomate anglais.

Le prince de Galles aux obsèques de Law

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 2. — Le prince de Galles représentera le roi Georges aux funérailles de Bonar Law qui auront lieu lundi à l'abbaye de Westminster. Le président de la Chambre des communes, le comte de Balfour, M. H. H. Asquith, lord Carson et lord Beaverbrook, Austen Chamberlain, et Ramsay MacDonald, chef de l'opposition à la Chambre des communes, porteront les coins du poêle.

LE CABLE ENTRE LE CANADA ET LES GRANDES ANTILLES

On demanderait plus cher pour la pose qu'on ne prévoyait

LA NAVIGATION

Les actionnaires du Grand-Tronc devront surveiller leurs intérêts

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 2. — Le premier ministre King et l'hon. George P. Graham se sont entretenus, aujourd'hui, avec le capitaine W. G. Ormsby-Gore, sous-secrétaire britannique pour les colonies, et les représentants des Antilles, de l'amélioration des communications entre le Canada et l'archipel.

Les principales questions à l'étude ont été celles du nouveau câble entre le Canada et les Antilles, à la pose duquel le Canada doit contribuer et de la marine marchande de navigation. La soumission pour la pose du nouveau câble est vraisemblablement plus élevée qu'on ne prévoyait et c'est la question qui a été débattue.

A propos des octrois, on a dit que la "Royal Mail Steam Packet Company" avait été en négociations avec le Canada pour obtenir une plus forte somme. Les deux questions seront plus amplement discutées.

Les représentants de la Jamaïque se sont dits mécontents du service de la marine marchande du gouvernement canadien, parce que ce service n'est pas suffisant.

LES ACTIONNAIRES DU GRAND-TRONC

Londres, 2. — Comment identifieraient-ils les porteurs d'obligations du Grand-Tronc si le gouvernement canadien venait à faire droit à la demande d'indemnité de ces actionnaires? C'est, dit-on ce soir, une question qui regarde les actionnaires.

Les obligations elles-mêmes devaient en vertu de la décision de la commission d'arbitrage être remises au gouvernement canadien, mais le comité des porteurs d'obligations a gardé le registre des actions. Il pourra s'en servir pour identifier les actionnaires si le cas se produit. Toutefois, le registre concernant l'exactitude des registres reposera sur les actionnaires, non sur le gouvernement canadien.

"C'est leur affaire, non la nôtre", a déclaré le premier ministre King.

CHUTE PROCHAINE DU GOUVERNEMENT DE STRESEMANN

Démision de socialistes par sympathie pour la Saxe

MOBILISATION

Les nationalistes bavarois seraient massés sur la frontière

(Cable de la Presse Associée)

Berlin, 30. — Il est fort peu probable que le gouvernement Stresemann puisse subsister plus longtemps que demain. La nouvelle crise, qu'il sera difficile de conjurer par la voie des négociations est due aux événements qui se déroulent en Saxe.

Dans les milieux bien informés, on déclare ce soir, que le cabinet dirigé par le chancelier Stresemann tombera dans le mois de janvier ou si les accusés ont droit à un procès expéditif en vertu de la section 18 du code criminel.

Les prévenus ont comparu en cour d'assises, aujourd'hui. Les plaidoiries ont été assez longues. Les défendeurs étaient représentés par une douzaine d'avocats, qui ont revendiqué pour leurs clients le droit d'être traduits devant un juge compétent et jugés expéditivement.

M. D. L. McCarthy, occupant pour la Couronne, riposta que la question ne pouvait se poser pertinemment avant que les accusés fussent sous verroux. Le juge prit la chose en délibéré, tout en refusant d'accepter la suggestion de M. McCarthy, de s'assurer de la personne des accusés, qu'il libéra sous cautionnement.

M. D. L. McCarthy, C.R., occupait pour le procureur général; M. H. J. Scott, C.R., pour le gouvernement; M. E. R. C. Armour, C.R., procureur de la Couronne, et M. Edward Bilay, C.R., conseillaient M. McCarthy.

Douze "savants confrères" représentaient les accusés. M. T. N. Phelan, C.R., occupait pour le président H. J. Daly; M. W. N. Tilley, C.R., pour le vice-président R. P. Gough; M. Frank J. Hughes, pour F. J. B. Russell; l'hon. N. W. Rowell, C.R., pour S. C. Wood, C.R.; M. R. S. Robertson, C.R., pour Charles A. Barnard, C.R.; l'hon. N. W. Rowell, C.R., et I. I. F. Hellmuth, C.R., pour J. F. N. Stewart; M. W. K. Murphy, pour le lieutenant-clarence E. Smith; ces derniers administrateurs de la banque; M. W. J. Beaton, pour O. G. Smith, comptable en chef; M. H. H. Dewar, C.R., et C. C. Richardson, pour A. E. Calvert, gérant général; M. R. H. Greer, C.R., et D. T. Symons, pour Sydney-H. Jones, censeur.

La situation sera définitivement tranchée demain à une conférence du conseil exécutif du parti socialiste et des députés socialistes au Reichstag.

"Le service parlementaire socialiste", d'ordinaire bien informé, a publié une nouvelle sensationnelle aujourd'hui. Il a annoncé que des troupes considérables de nationalistes bavaresi équipés et munis de pièces d'artillerie lourde avaient été distribués sur la frontière bavaroise et saxonne et que Bamberg constituait leur base. On dit qu'à Bamberg ils ont des munitions, des voitures, de l'artillerie, des mitrailleuses et des aéroplanes portant les emblèmes du capitaine Ehrhardt, qui se rendit fameux durant la Kappade et contre lequel pesa encore un mandat d'arrestation. Ehrhardt jouerait un rôle important dans l'entraînement de ces troupes illégales. Le gouvernement est à s'enquérir de la véracité de ces affirmations.

A la fin de la soirée, on a mandé que les trois ministres socialistes avaient notifié le conseil exécutif du parti socialiste de leur intention de donner leur démission mais que le conseil leur avait demandé d'attendre pour agir l'issue de la conférence de demain. Les chefs socialistes préfèrent attendre pour voir les événements qui vont se passer en Saxe.

(Cable de la Presse Associée) Rome, 2. — Le bureau d'émigration publie que 186,000 Italiens ont émigré durant les six premiers mois de 1923 et que de ce nombre 2,311 se dirigeaient vers le Canada.

LE CHAUFFAGE PAR LES RAYONS SOLAIRES

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 1er. — Le Dr W. J. Harvey et M. Percival Byrche, ingénieur, tous deux de Toronto prétendent avoir trouvé un moyen de chauffer les maisons au moyen des rayons du soleil, qu'ils concentrent par des miroirs sur de l'huile. La chaleur produite est de 600 degrés. Ils affirment qu'on peut chauffer de la sorte n'importe quel système de chauffage à eau. Le Dr Harvey aurait cuit des oeufs, rôti du pain et percé un trou dans une planche au moyen de son appareil.

L'HON. MACLEAN PRESIDENT DE LA COUR D'ECHEQUIER

Nomination dans Halifax le 31 novembre et élection le 15 décembre

NOMINATION ATTENDUE

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 2. — L'hon. A. M. McLean a été nommé président de la cour d'échiquier. Le jour de la nomination est fixé au 21 novembre et l'élection, si nécessaire, au 15 décembre.

M. McLean succède à sir Walter Cassels, qui mourut au mois de mars dernier. La nomination de M. McLean était attendue depuis quelque temps.

Le nouveau président de la cour d'échiquier entra dans la carrière politique en 1901, alors qu'il fut élu à l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse. Il abandonna son siège en 1904 pour briguer les suffrages dans le comté de Lunenburg, aux élections fédérales de 1904. Il fut élu et après avoir représenté ce comté pendant quelque temps à la Chambre des Communes, il donna sa démission pour accepter le portefeuille de procureur général de la Nouvelle-Ecosse.

Il revint plus tard dans l'arène fédérale comme député d'Halifax. Il fut ministre sans portefeuille dans le gouvernement ministériel. C'est lui qui en l'absence de sir Thomas White remplit les fonctions de ministre des finances. Aux élections générales de 1921, il fut réélu à Halifax par une majorité de 4,876.

LE PROCES DES DIRECTEURS DE LA HOME BANK

On saura le neuf courant s'il aura lieu par voie sommaire

DEUX ACCUSATIONS

Deux avocats occupaient pour les accusés à leur comparution

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 1er. — Le juge Smith annonça, vendredi, 26 novembre, si le procès des directeurs et fonctionnaires de la "Home Bank of Canada" accusés d'avoir fait de faux rapports contrairement à la loi des banques et de conspiration en rapport avec la faillite de l'institution, sera remis au mois de janvier ou si les accusés ont droit à un procès expéditif en vertu de la section 18 du code criminel.

Les prévenus ont comparu en cour d'assises, aujourd'hui. Les plaidoiries ont été assez longues. Les défendeurs étaient représentés par une douzaine d'avocats, qui ont revendiqué pour leurs clients le droit d'être traduits devant un juge compétent et jugés expéditivement.

M. D. L. McCarthy, occupant pour la Couronne, riposta que la question ne pouvait se poser pertinemment avant que les accusés fussent sous verroux. Le juge prit la chose en délibéré, tout en refusant d'accepter la suggestion de M. McCarthy, de s'assurer de la personne des accusés, qu'il libéra sous cautionnement.

M. D. L. McCarthy, C.R., occupait pour le procureur général; M. H. J. Scott, C.R., pour le gouvernement; M. E. R. C. Armour, C.R., procureur de la Couronne, et M. Edward Bilay, C.R., conseillaient M. McCarthy.

Douze "savants confrères" représentaient les accusés. M. T. N. Phelan, C.R., occupait pour le président H. J. Daly; M. W. N. Tilley, C.R., pour le vice-président R. P. Gough; M. Frank J. Hughes, pour F. J. B. Russell; l'hon. N. W. Rowell, C.R., pour S. C. Wood, C.R.; M. R. S. Robertson, C.R., pour Charles A. Barnard, C.R.; l'hon. N. W. Rowell, C.R., et I. I. F. Hellmuth, C.R., pour J. F. N. Stewart; M. W. K. Murphy, pour le lieutenant-clarence E. Smith; ces derniers administrateurs de la banque; M. W. J. Beaton, pour O. G. Smith, comptable en chef; M. H. H. Dewar, C.R., et C. C. Richardson, pour A. E. Calvert, gérant général; M. R. H. Greer, C.R., et D. T. Symons, pour Sydney-H. Jones, censeur.

La situation sera définitivement tranchée demain à une conférence du conseil exécutif du parti socialiste et des députés socialistes au Reichstag.

"Le service parlementaire socialiste", d'ordinaire bien informé, a publié une nouvelle sensationnelle aujourd'hui. Il a annoncé que des troupes considérables de nationalistes bavaresi équipés et munis de pièces d'artillerie lourde avaient été distribués sur la frontière bavaroise et saxonne et que Bamberg constituait leur base. On dit qu'à Bamberg ils ont des munitions, des voitures, de l'artillerie, des mitrailleuses et des aéroplanes portant les emblèmes du capitaine Ehrhardt, qui se rendit fameux durant la Kappade et contre lequel pesa encore un mandat d'arrestation. Ehrhardt jouerait un rôle important dans l'entraînement de ces troupes illégales. Le gouvernement est à s'enquérir de la véracité de ces affirmations.

A la fin de la soirée, on a mandé que les trois ministres socialistes avaient notifié le conseil exécutif du parti socialiste de leur intention de donner leur démission mais que le conseil leur avait demandé d'attendre pour agir l'issue de la conférence de demain. Les chefs socialistes préfèrent attendre pour voir les événements qui vont se passer en Saxe.

(Cable de la Presse Associée) Rome, 2. — Le bureau d'émigration publie que 186,000 Italiens ont émigré durant les six premiers mois de 1923 et que de ce nombre 2,311 se dirigeaient vers le Canada.

Fillette tuée par une automobile

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 1er. — La petite Lucienne St-Laurent, 6 ans, fille de M. A. St-Laurent, de Hull, est morte à l'hôpital de Hull, aujourd'hui, à la suite de blessures que lui a infligées un automobile qui lui renversa et dont le chauffeur est inconnu.

LE DELEGUE DE L'INDE PREND AU MOT LE GEN. SMUTS

Il lui demande de comprendre l'Inde et son pays dans ses grands projets

L'ETAT DE L'INDIE

On a vent pour la première fois d'une tempête à la conférence impériale

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 1er. — On n'a pris connaissance qu'aujourd'hui du premier vent de tempête qui ait trouble jusqu'ici les eaux paisibles de la conférence impériale. Ce fut une révélation lorsque furent publiés les rapports officiels des discours prononcés en trois jours différents sur la question controversée de l'état des Indes dans les différentes parties de l'Empire. Ils firent constater que le général Smuts, premier ministre de l'Afrique du Sud, refusait inflexiblement de se laisser influencer par la conférence impériale de 1921, mais qu'il proposait d'adopter un mode de traitement uniforme pour les Indes dans toutes les parties de l'Empire.

La résolution adoptée par la conférence impériale en 1921, contre l'assentiment de l'Afrique du Sud, déclarait que les droits des Indiens à la qualité de citoyen devaient être reconnus. A ce moment, les représentants de l'Inde exprimèrent leur inquiétude relativement au sort des Indiens en Afrique du Sud et leur espoir que les négociations pourraient rendre leur position satisfaisante.

Le vicomte Peel, secrétaire pour l'Inde, rapporta comment de l'avis du vice-roi, le comte de Reading, le mécontentement engendré par cette inégalité de traitement ajoutait aux difficultés de l'administration en ce pays.

Sir Bahadur Sappu, représentant de l'Inde, s'est plaint de ce que l'on n'eût rien fait pour donner suite à la résolution de 1921. Il pria les gouvernements intéressés de faire quelque chose pour effacer ce sérieux grief. Il insista pour que les Indiens ne soient pas toujours relégués dans un état d'infériorité dans l'Empire.

Il fit observer qu'il y avait 160,000 Indiens dans l'Afrique du Sud qui étaient privés de tout privilège politique et souffraient d'incapacité économique. Il rappela à la conférence que la position de l'Inde était bien différente de ce qu'elle était il y a cinq ans. Alors un abîme immense séparait les classes de la masse, mais un rapide changement s'est effectué et ce sont maintenant les classes qui dirigent les masses.

"Les intérêts des Indiens", dit-il, "ou si vous préférez, les agitateurs, ont pris de l'ascendant sur les masses. Ce que les intellectuels pensent aujourd'hui, les masses le penseront demain et elles refuseront d'accepter comme décision finale que le million et demi d'Indiens établis dans les différentes parties de l'empire soient soumis à de graves incapacités."

"Laissez-moi dire au général Smuts qu'il ne saurait y avoir de paix s'il ne comprend pas son pays et le mien dans la portée de ses récentes grandioses propositions pour la paix mondiale."

Le général Smuts répondit que si l'on accordait le suffrage aux Indiens on ne pourrait le refuser aux six millions d'aborigènes qui céderaient la petite colonie d'un million et demi de blancs. Ce serait rendre les positions que les blancs ont atteintes après deux siècles d'efforts.

Aucun gouvernement ne peut modifier cette situation de manière à faire droit au point de vue indien. Dans un interview, sir Bahadur Sappu a déclaré qu'il n'y avait pas de danger qu'il entre d'autres Indiens en Afrique du Sud, à cause des traités d'immigration. De plus, dit-il, les autorités indiennes sont opposées à l'émigration des Indiens. Elles préfèrent que les Indiens restent dans leur pays pour le développer. Il a eu plusieurs entretiens avec le général Smuts, mais le premier ministre de l'Afrique du Sud est resté sourd à tous les arguments. Il a même refusé d'étudier les moyens propres à améliorer le sort des Indiens. Les premiers ministres des autres dominions se sont du moins déclarés prêts à prendre certaines démarches pour trouver des remèdes à la situation.

CONFERENCE DE FRONTIERES

Invitation du gouvernement anglais à l'Etat Libre et à l'Ulster

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 2. — Le gouvernement britannique a formellement invité le gouvernement de l'Etat Libre et celui de l'Ulster à désigner des délégués qui représenteront les représentants du gouvernement britannique en conférence sur la question des frontières entre l'Ulster et l'Etat Libre. Les deux gouvernements ont accepté l'invitation, mais à cause de la conférence impériale, on n'a pas encore pu fixer la date de la première réunion de cette conférence.

La note était conçue dans les termes que voici :

"Bien que le gouvernement soit lié par les stipulations du traité rendu exécutoire par la loi d'accord avec l'Etat Libre d'Irlande passée en 1922 il n'en est pas moins d'avis qu'il serait bon que la question fût le sujet d'un débat entre les trois gouvernements en vue de voir s'il n'y aurait pas de la manière à satisfaire toutes les parties."

La note invite ensuite les deux gouvernements irlandais à désigner des représentants à cette conférence.

PROGRES DE L'AGRICULTURE DANS QUEBEC

Le nombre des terres a diminué à cause des achats des cultivateurs riches

L'HON. M. CARON

La valeur des terres s'est accrue de \$787,754,494 à \$1,096,786,970

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 2. — L'agriculture dans la province de Québec a progressé durant les dix dernières années passées en revue par le tableau de statistiques fédérales publié dans les journaux hier. La diminution apparente dans le nombre de terres en culture, en comparaison de 1911, s'explique par le fait que les cultivateurs, ayant progressé, ont élargi leurs domaines en achetant d'autres terres. Telle est en résumé la déclaration qu'a faite ce matin l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'agriculture.

"Les dernières statistiques fédérales publiées hier par le gouvernement fédéral indiquent que de 1911 à 1921 la valeur des terres dans la province de Québec s'est accrue de \$787,754,494 à \$1,096,786,970, soit une augmentation de \$309,032,470, ou près de 40 pour cent.", a déclaré l'honorable M. Caron.

"La superficie en culture qui était de 8,162,087 acres en 1911 a maintenant atteint 9,064,530, ce qui est un accroissement de 902,563 acres.

"La superficie ensemencée en grain était de 5,450,670 acres en 1911 et est maintenant de 5,964,164, soit une augmentation de 483,491 durant ces dix années.

"Le bulletin des statistiques fédérales fait également savoir que le nombre des fermes d'une acre et plus est de 12,082 de moins qu'en 1911.

"L'achat des terres nouvelles durant la guerre par des cultivateurs qui possédaient des terres et qui se servaient de leurs revenus pour étendre leurs domaines qu'étaient trop petits explique cette diminution apparente.

"Le nombre des fermiers aurait également diminué. Ils étaient au nombre de 8,895 en 1911 et de 4,537 seulement en 1921. Ceci indique qu'un bon nombre d'entre eux sont devenus propriétaires des terres qu'ils louaient auparavant.

"En résumé les statistiques indiquent un progrès dans les conditions agricoles de la province de Québec durant les dix dernières années," affirme M. Caron. "C'est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui prétendent que l'agriculture ne progresse pas en notre province et qu'elle recule plutôt."

"Ce progrès serait beaucoup plus considérable et plus visible si l'étendue et la valeur des terres cultivées depuis 1911 étaient données. L'Abitibi seul contient plusieurs milliers d'acres de terre d'une valeur considérable, qu'il faut naturellement ajouter à l'actif agricole de cette province."

LA CAMPAGNE ELECTORALE DE 1924 EN FRANCE

M. Poincaré en a tiré le premier coup de feu à Nevers

LES RADICAUX

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 1er. — On considère dans les milieux officiels que le discours prononcé par M. Poincaré à Nevers adressé à la fois aux pays même qu'aux capitales des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. On tient ce discours pour le premier coup de feu de la campagne électorale de 1924. On fait remarquer que pour la première fois au cours d'une longue série de discours inaugurés au commencement de l'été dernier, le président du conseil a parlé dans un département radical-socialiste, devant une assemblée présidée par un député de la gauche. Il s'était jusqu'ici contenté de porter la parole dans les centres fortement nationalistes

# INFLEXIBLE DETERMINATION DE POINCARE A NE PAS LAISSER REDUIRE LA DETTE ALLEMANDE

### C'est après une banqueroute frauduleuse et délibérée de l'Allemagne, déclare le président du conseil, qu'on nous invite à réviser notre créance.

## LE FRANCE SERA TOUJOURS SUR SES GARDES

### En retour d'une réduction de l'occupation, on lui avait promis des parts de sécurité, mais rien n'a encore été fait. — L'appui de la Belgique faiblit.

(Cable de la Presse Associée)  
Paris, 4. — Dans ses discours du dimanche, M. Poincaré a répété son inflexible détermination à n'accepter aucune réduction de la dette allemande de 132 milliards de marks-or, telle que fixée par la conférence de Londres en 1921.

Les déclarations du président du conseil ressemblaient en tous points à ses affirmations antérieures, sur la question des réparations. Il n'a toutefois adopté un nouveau dans la voie des négociations internationales auxquelles les Etats-Unis prendront prochainement part. Bien qu'aucun communiqué officiel n'ait été publié à ce propos, on croit dans les milieux diplomatiques que le discours de M. Poincaré reproduit exactement l'attitude du gouvernement français, attitude dont M. Jusserand informera le secrétaire d'Etat américain à Washington, demain.

On admet couramment partout, que l'appui de la Belgique au point de vue français faiblit.

Les journaux, acquis au gouvernement, reconnaissent comme un fait accompli l'adoption par la Belgique de la politique anglo-américaine. Mais ceci ne fait aucunement dévier le président du conseil de la ligne de conduite qu'il suit depuis l'occupation de la Ruhr.

Les milieux officiels voient avec indifférence ce changement dans l'attitude du gouvernement belge, mais la presse est moins circonspecte. Elle reconnaît ouvertement que la Belgique a adopté une politique nouvelle d'indépendance à l'égard de la France, tant au sujet des réparations qu'au sujet d'une république rhénane. Voici ce que dit le "Temps":

"Le cabinet belge n'insiste pas pour que la tâche de la commission des experts se borne à l'étude de la solvabilité 'présente' de l'Allemagne, qui constitue la condition absolument essentielle du gouvernement français. Le gouvernement belge est nerveux et inquiet depuis deux jours parce qu'il craint un échec des pourparlers concernant la constitution d'une commission d'experts. Les milieux officiels belges sont convaincus que le seul moyen rapide et pratique de résoudre le problème des réparations est d'obtenir la collaboration active des Etats-Unis. Ils sont résolus à négocier nul effort ou sacrifice pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici:

"Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

Le "Journal des Débats" apprécie la situation dans les termes que voici: "Le gouvernement belge est fermement convaincu que les Etats-Unis peuvent faire sortir l'Europe de l'ornière financière et économique dans laquelle elle a été plongée et croit qu'il ne faut négliger aucune occasion d'intéresser les Etats-Unis à notre sort. Par conséquent, il est résolu à faire tout en son pouvoir pour obtenir cette collaboration.

# LE GOUVERNEMENT AMERICAIN A EU GAIN DE CAUSE

### La Cour, à sa demande, suspend l'action d'une compagnie japonaise

## EN COUR D'AMIRAUTÉ

L'honorable juge Maclellan, siégeant en cour d'Amirauté, a accordé une requête présentée au nom du gouvernement des Etats-Unis et demandant qu'une action prise contre lui par le South Manchuria Railway, une entreprise japonaise, fut suspendue jusqu'à ce que cette dernière compagnie ait fourni une garantie de \$100,000.

Le litige provenait d'une collision survenue le 22 mars 1922, sur la rivière Wampo, en Chine, entre les navires "Peter Kerr", propriété du gouvernement américain, et "Sakaki Maru", propriété du South Manchuria Railway Company. La collision s'était produite entre les villes de Woussong et Changhaï.

Or, il y a quelque temps, le "Peter Kerr" vint dans le port de Montréal et il fut saisi à la demande de la compagnie japonaise. En même temps, celle-ci institua une action devant la Cour d'Amirauté en recouvrement de la somme de \$225,000 à titre de dommages qu'elle alléguait lui avoir été causés par le navire américain. Le gouvernement américain a présenté un plaidoyer à l'action, en fournissant une garantie pour le montant réclamé. Le "Peter Kerr" fut ensuite relâché.

Les choses se compliquèrent ensuite d'une contre-reclamation au montant de \$100,000 faite par le gouvernement des Etats-Unis tout récemment. Le gouvernement américain alléguait que le navire japonais, dans la collision, lui avait causé des dommages pour ce montant. Comme il était impossible de saisir le navire japonais en garantie de tout jugement possible contre ses propriétaires, la requête actuelle demandait au tribunal d'Amirauté de suspendre les deux actions tant que la compagnie japonaise n'aurait pas fourni une garantie de \$100,000, représentant le montant de la réclamation.

Les procédures avaient été intentées en vertu de la loi d'Amirauté qui contient une disposition à l'effet que tout navire qui entre dans les eaux britanniques peut être poursuivi pour dommages provenant d'une collision, quel que soit l'endroit où cette collision s'est produite et quelle que soit la nationalité du demandeur. Il existe aussi une disposition dans le même sens à l'égard du demandeur qui, dans un tel cas, peut présenter une contre-reclamation pour les dommages résultant de l'accident. Une garantie doit être donnée dans les deux cas. C'est en vertu de cette disposition que le tribunal d'Amirauté a accordé la "pet" du gouvernement des Etats-Unis.

Par une décision rendue hier, le juge Maclellan, siégeant en Cour supérieure, renvoie une action de Pierrot Chagnon et autres, qui demandent l'annulation d'un règlement de la corporation du comté de Verchères au sujet d'un cours d'eau commun aux municipalités de Verchères et Saint-Théodose. La Cour décide que la corporation a exercé sa discrétion de bonne foi et légalement et que le tribunal ne doit pas intervenir en l'absence d'injustice grave, de fraude ou d'abus de pouvoir.

Le règlement contesté s'appliquait à un cours d'eau appelé "Fosse des Cendres". Les demandeurs alléguent que le règlement était irrégulier, illégal et ultra vires, en ce qu'il contenait certaines irrégularités qu'il leur reprochaient. Appartenant tous à la paroisse de Saint-Théodose, ils soutenaient notamment que le règlement les obligeait à améliorer un cours d'eau plus qu'il n'était nécessaire pour eux et pour le seul bénéfice d'intéressés de la paroisse de Verchères. Ils concluaient aussi naturellement à l'annulation des contrats pour les travaux, accordés en vertu du règlement.

La défenderesse, tout en niant les principales alléguations de la déclaration, ajoutait que dans le but de rendre plus clair le règlement en question, elle y avait fait un amendement et que, de plus, après l'institution de l'action, elle avait produit une confession de jugement qui avait été refusée. Elle offrait encore cette confession.

La Cour, après avoir décidé que la défenderesse avait juridiction sur le fossé en question, déclare ensuite que les irrégularités reprochées au sujet de la mesure en vigueur du règlement n'ont pas causé la moindre préjudice ou injustice et que, dans un tel cas, on ne peut intervenir dans l'administration du conseil qui, en jugeant nécessaire certaines améliorations, a exercé sa discrétion de bonne foi, légalement et dans les limites de ses attributions.

La Cour cite, à ce sujet, les causes suivantes: La corporation de la paroisse de Saint-Julie vs Massue, 13 B. R. 228; Arbiq et la corporation de la paroisse de Saint-Patrice, 56 C. S. 512; Paquet et la corporation du comté de Portneuf, 29 B. R. 500.

Enfin, la Cour, après avoir tenu compte de l'amendement fait par la défense à son règlement et de sa confession de jugement, déclare que les demandeurs ont fait défaut d'établir la validité ou l'invalidité du règlement en question et rejette leur action avec frais, tout en déclarant la confession de jugement bonne et suffisante.

L'état de M. Pugsley s'est amélioré

Ottawa, 4. — L'état de l'hon. Wm. Pugsley, s'était amélioré ce soir, d'après un rapport communiqué par l'hôpital où il est allité depuis deux semaines.

# LA YOGO-SLAVIE VEUT DES EXCUSES

### De la Bulgarie pour l'attentat contre son attaché militaire à Sofia

## UN MAUVAIS MOYEN

(Cable de la Presse Associée)  
Belgrade, Yougoslavie, 4. — En apprenant la nouvelle de l'attentat commis contre l'attaché militaire yougoslave à Sofia, le cabinet s'est immédiatement réuni sous la présidence du roi Alexandre. Après lecture d'un rapport du ministre à Sofia, il fut décidé d'envoyer une note rédigée en termes sévères à la Bulgarie pour lui demander satisfaction.

Il parait que la demande de la Yougoslavie sera appuyée par les représentants de la Petite Entente à Sofia.

BRUTAL ATTENTAT  
Sofia, 4. — Le colonel Krastich, attaché militaire yougoslave à Sofia, a été brutalement attaqué vendredi soir par trois hommes armés qui sont entrés dans son bureau. Le colonel a été blessé à la tête. Les trois individus pénétrèrent dans le bureau du colonel sous le prétexte de lui remettre un document important.

Les autorités ont fait arrêter un grand nombre de suspects qui cherchent à créer des complications avec les Etats voisins.

# LA DESTRUCTION DE L'AUTO AVAIT ETE CONSENTE

### Le propriétaire réclamait ensuite la valeur de son automobile

## UNE PERTE VOULUE

En renvoyant l'action de Raoul Aubertin, qui réclamait \$3,500 d'assurance pour la destruction de son automobile, l'honorable juge Maclellan, siégeant en Cour supérieure, décide que la réclamation n'est pas fondée parce que l'automobile a été incendiée à Côte-Saint-Michel à la connaissance du demandeur et en considération d'argent par un homme qui avait été engagé dans ce but. C'est en résumé ce que contient le jugement.

Aubertin alléguait que son automobile lui avait été volée le 6 octobre 1921 et qu'il en avait immédiatement notifié la Northern Assurance Company, Limited avec laquelle il avait une assurance de \$3,500. Il ajoutait que le jour qui avait suivi le vol, des employés de la compagnie l'avaient informé verbalement que son automobile avait été retrouvée à Côte-Saint-Michel, incendiée par un homme qui possédait des débris, disait-il, encore, mais elle fit défaut de lui payer son assurance bien qu'il eût présenté sa réclamation.

La compagnie plaidait qu'Aubertin ne s'était pas conformé aux termes de sa police, en ce qu'il n'avait pas donné un avis écrit immédiat de la perte. Par un plaidoyer spécial, elle ajoutait que la perte de l'automobile provenait du fait que le demandeur avait déclaré même que "deux soirs avant la perte, le demandeur avait payé au voleur \$10, et le matin qui avait suivi la perte \$29 à l'angle des rues St-Robain et Sainte-Catherine."

La défenderesse concluait que le demandeur avait eu recours à des manœuvres frauduleuses, qu'il avait laissé son automobile débarré en face de sa demeure, qu'il avait pris des dispositions pour la faire détruire à Côte-Saint-Michel et qu'il avait payé une somme de \$35 pour tout le travail.

En renvoyant l'action, le juge Maclellan déclare qu'il s'agit d'une réclamation frauduleuse, parce qu'il a été prouvé qu'il y a eu une entente entre le demandeur et un autre individu à l'effet que l'automobile serait incendiée moyennant une considération en argent. La Cour décide, sur ces preuves, que le demandeur a contribué à la destruction de son automobile et que sa réclamation ne peut être maintenue.

La raison légale Laflamme, Mitchell et Callaghan représentait la compagnie défenderesse.

# LA FETE DES MORTS EN FRANCE

### Les Parisiens n'oublient pas les tombes des Canadiens

## LEVEE EN MASSE EN AUSTRALIE

### La police a fait grève et les pires désordres se commettent

(Cable de la Presse Associée)  
Melbourne, Australie, 4. — A une séance spéciale tenue aujourd'hui, le cabinet a rédigé une proclamation invitant tous les hommes d'âge militaire à s'enrôler dans la police spéciale. Cette décision était motivée par les émeutes qui ont éclaté depuis que la police a fait grève. Deux personnes ont été assassinées et un grand nombre blessées, hier.

On calcule que les dégâts s'élevaient à cent mille livres sterling. Cinquante-cinq personnes ont été arrêtées.

Les services de trains dans les faubourgs ont été abolis. Le gouvernement a consulté des militaires distingués au sujet de la situation. Le comité exécutif de l'association de police a prié les grévistes de retourner au travail en leur promettant de faire tous ses efforts pour obtenir un règlement équitable du différend.

Cent cinquante personnes ont été blessées au cours de émeutes de samedi. Le cabinet n'a pas encore décidé d'avoir recours aux troupes pour avoir raison des grévistes, mais des soldats gardent les édifices publics et surveillent les rues. Il a l'intention de lever 5,000 agents de police et de refuser de réinstaller les agents de police en grève.

Les administrateurs de la Standard Bank

(Dépêche de la Presse Associée)  
Toronto, 1er. — Les administrateurs de la "Standard Bank of Canada" ont accru leurs intérêts dans la banque. Ils portent maintenant plus de cinq mille actions de l'institution chacun. Ils l'ont annoncé dans une circulaire signée par le président et le directeur général et accompagnant les avis de dividende, aujourd'hui.

Que veut-on dire par cette préférence?

(Cable de la Presse Associée)  
Londres, 4. — La conférence impériale entrera demain dans sa dernière semaine. Après les funérailles de M. Bonar Law, les premiers ministres des Dominions se réuniront en particulier pour arrêter le programme de la semaine et éliminer les questions qui peuvent être remises à plus tard. La préférence est à l'ordre du jour. On se demande ce qu'on voudrait dire un tarif préférentiel qui ne comprendrait ni le blé ni la farine, et qui ne ferait bénéficier que marginalement les produits usinés.

# LE SURVEILLANT N'AVAIT PAS DE COMPTE A RENDRE

### Il surveillait les travaux sans avoir la garde des deniers

## UN MAUVAIS MOYEN

L'intervention des tribunaux dans l'administration municipale

La Cour d'Appel, division de cinq juges, renvoyant l'appel de la municipalité dans une cause de la corporation du village de St-Michel d'Yamaska et Sigefroy Lauzière, et en maintenant le contre-appel de ce dernier, a décidé récemment que le simple surveillant de travaux, qui n'a pas à sa disposition les deniers de la municipalité, n'est pas comptable de la municipalité et ne peut, par conséquent, être tenu de rendre à justice à la municipalité, les comptes qu'elle pourrait lui réclamer au sujet des travaux. Par conséquent, une action en reddition de compte n'a pas sa raison d'être. Le jugement de la Cour d'Appel, confirme sur ce point celui de la Cour Supérieure.

Lauzière avait été engagé par la corporation de St-Michel d'Yamaska pour surveiller la construction de chemins que l'ingénieur du département de la Voirie avait estimé à \$16,032. Les travaux coûtèrent \$20,133.

La corporation, par son action en reddition de compte, demandait que le défendeur fut condamné à lui fournir un compte détaillé et à lui payer une somme de \$3,500, s'il ne pouvait établir que le surplus des \$16,032 avait été dépensé avec autorisation.

L'action n'avait été maintenue qu'au sujet d'un item au montant de \$31 payés comme salaire à un nommé Georges Cartier.

L'hon. juge en chef Lafontaine, dans ses remarques, dit que cette action en reddition de compte n'en a que le nom, parce qu'il lui manque le caractère essentiel qui est la gestion des deniers que Lauzière n'a pas eus; Lauzière n'était qu'un simple surveillant des travaux, qui s'est conformé à ce qui lui avait été demandé en faisant son rapport jour par jour au secrétaire-trésorier qui avait l'autorisation de payer. C'était aussi ce que plaidait Lauzière, qui ajoutait que la corporation avait été mise au courant de tous les travaux et qu'elle avait approuvé les comptes.

La Cour de première instance avait décidé que le "défendeur n'est pas comptable de la demanderesse et qu'il ne peut être tenu, par conséquent, de rendre en justice à la demanderesse, le compte dont il est question dans les conclusions de la déclaration." La Cour d'Appel déclare que ce jugement est conforme aux principes du droit et aux règles les mieux reconnues en semblables matières. Elle rappelle en même temps que les tribunaux n'interviennent pas dans les actes du pouvoir administratif et, en particulier, dans tout ce qui regarde l'administration municipale, si les travaux ont coûté plus que prévu, s'ils ont été bien ou mal conduits, les tribunaux n'ont rien à y voir et il n'y a pas lieu à leur intervention. S'il y a eu irrégularités commises, ce n'est pas par un recours aux tribunaux, en empruntant la forme d'une action, que la chose peut se faire.

Le contre-appel portait sur cette somme de \$31 que Lauzière avait été condamné à payer. La Cour d'Appel renverse la décision de première instance, parce que l'action ne comportait pas une conclusion suffisante et que le tribunal a adjugé "ultra petita". Il ne s'agit pas ici, dit la Cour d'une action en dommages, ni d'une action en remboursement de l'indu, mais d'une action qui a pour objet d'obtenir un rapport sur la conduite des travaux. Il n'y est question de remboursement qu'incidence, de sorte que si la demanderesse n'a pas droit au rapport qu'elle demande, elle doit aussi faillir dans ses autres conclusions. Elle déclare finalement que la corporation aurait dû plutôt poursuivre certain personnage qui prétendait avoir reçu de l'argent, au cours des travaux, sans l'avoir gagné.

Le fait d'éloge de la proposition de M. Hughes. Il espère qu'elle réussira. Tout le monde s'en portera mieux si cela se produit. Il dit que l'Angleterre n'aime pas naturellement à se mêler de la politique européenne, car

Il y a démantibulé l'Allemagne et l'Autriche? Qui a créé leur impotence à observer nos traités?

Tous, affirme M. Lloyd George solennellement, sont responsables de la victoire et tous ont leur responsabilité pour ce qui a suivi.

M. Lloyd George parlait devant une salle comble bien garnie d'agents de police et de détectives. Il n'y eut pas de désordre à l'intérieur du théâtre, mais la police a été obligée d'arrêter quelques personnes à l'extérieur.

Juste au moment où Lloyd George terminait son discours, un homme assis près de la scène cria: "Trois vivats pour Lloyd George, père de l'Etat libre d'Irlande."

En commençant, M. Lloyd George dit que ce qui l'a le plus frappé au cours de son voyage au Canada et aux Etats-Unis c'est l'immensité de ces deux pays, l'infini de leurs ressources.

J'étais venu, dit-il, pour adresser la parole à huit assemblées. Je crois que c'est ma dix-septième. Il peut bien être en désaccord avec lord Curzon, car il ne s'est pas consulté avec lui avant de partir. Il est venu à titre de simple citoyen, soucieux toutefois de la responsabilité que lui incombe le poste qu'il a occupé pendant la guerre.

Le monde s'en portera mieux si cela se produit. Il dit que l'Angleterre n'aime pas naturellement à se mêler de la politique européenne, car

Il y a démantibulé l'Allemagne et l'Autriche? Qui a créé leur impotence à observer nos traités?

Tous, affirme M. Lloyd George solennellement, sont responsables de la victoire et tous ont leur responsabilité pour ce qui a suivi.

M. Lloyd George parlait devant une salle comble bien garnie d'agents de police et de détectives. Il n'y eut pas de désordre à l'intérieur du théâtre, mais la police a été obligée d'arrêter quelques personnes à l'extérieur.

Juste au moment où Lloyd George terminait son discours, un homme assis près de la scène cria: "Trois vivats pour Lloyd George, père de l'Etat libre d'Irlande."

En commençant, M. Lloyd George dit que ce qui l'a le plus frappé au cours de son voyage au Canada et aux Etats-Unis c'est l'immensité de ces deux pays, l'infini de leurs ressources.

J'étais venu, dit-il, pour adresser la parole à huit assemblées. Je crois que c'est ma dix-septième. Il peut bien être en désaccord avec lord Curzon, car il ne s'est pas consulté avec lui avant de partir. Il est venu à titre de simple citoyen, soucieux toutefois de la responsabilité que lui incombe le poste qu'il a occupé pendant la guerre.

Le monde s'en portera mieux si cela se produit. Il dit que l'Angleterre n'aime pas naturellement à se mêler de la politique européenne, car

Il y a démantibulé l'Allemagne et l'Autriche? Qui a créé leur impotence à observer nos traités?

Tous, affirme M. Lloyd George solennellement, sont responsables de la victoire et tous ont leur responsabilité pour ce qui a suivi.

M. Lloyd George parlait devant une salle comble bien garnie d'agents de police et de détectives. Il n'y eut pas de désordre à l'intérieur du théâtre, mais la police a été obligée d'arrêter quelques personnes à l'extérieur.

Juste au moment où Lloyd George terminait son discours, un homme assis près de la scène cria: "Trois vivats pour Lloyd George, père de l'Etat libre d'Irlande."

En commençant, M. Lloyd George dit que ce qui l'a le plus frappé au cours de son voyage au Canada et aux Etats-Unis c'est l'immensité de ces deux pays, l'infini de leurs ressources.

J'étais venu, dit-il, pour adresser la parole à huit assemblées. Je crois que c'est ma dix-septième. Il peut bien être en désaccord avec lord Curzon, car il ne s'est pas consulté avec lui avant de partir. Il est venu à titre de simple citoyen, soucieux toutefois de la responsabilité que lui incombe le poste qu'il a occupé pendant la guerre.

Le monde s'en portera mieux si cela se produit. Il dit que l'Angleterre n'aime pas naturellement à se mêler de la politique européenne, car

# EMEUTE CAUSEE PAR LLOYD GEORGE AU METROPOLITAN

### Huit personnes arrêtées près du théâtre où il parlait à New-York, hier soir

## DISCOURS D'ADIEU

### Il s'embarque aujourd'hui pour son pays à bord du "Majestic"

(Dépêche de la Presse Associée)  
New-York, 2. — Huit personnes ont été arrêtées près du Metropolitan Opera House, où Lloyd George parle ce soir. Les prévenus sont des républicains irlandais qui tentaient de tenir une assemblée sur la rue. Les manifestants abattirent les casquettes des agents de police au moyen des placards qu'ils portaient.

La police en vint aux mains avec un groupe considérable de turbulents qui encombrèrent la 40e rue, près du Broadway. Plusieurs agents portaient des affiches sur lesquelles était représenté Eamon de Valera. D'autres pancartes portaient des appréciations peu élogieuses pour l'ancien premier ministre anglais.

Les abords du Metropolitan Opera House étaient gardés par 250 agents de police et 150 détectives. Avant l'arrivée de M. Lloyd George, la foule se précipita pour voir le diplomate. La circulation s'en trouva obstruée.

La gendarmerie à cheval chargea la foule. Des centaines de personnes furent repoussées vers la Sixième avenue, tandis qu'ici et là, un agent de police mettait la main au collet d'un turbulent et le mettait en état d'arrestation. Plusieurs femmes ont été ainsi arrêtées.

C'était le discours d'adieu de M. Lloyd George sur le sol d'Amérique. Il n'y a que deux pays, dit-il, les Etats-Unis et l'Empire britannique, qui puissent établir la justice dans le monde. La France tient le loup par les oreilles au risque qu'il saute sur elle pour le dévorer. Il demanda aux Etats-Unis de répondre à l'appel de détresse comme en 1917. L'œuvre n'est qu'à moitié accomplie, dit-il; si elle n'est pas achevée, la civilisation sera anéantie avec la génération actuelle par une catastrophe telle que n'en a pas encore vu le monde.

LA PROTECTION EST AUJOURD'HUI CHOSE NECESSAIRE

C'est elle qui a fait des Etats-Unis ce qu'ils sont

AU CONGRES DE QUEBEC

L'Angleterre a appris à ses dépens que le libre-échange est démodé

LE VERDICT A ETE RENVERSE EN COUR D'APPEL

La Cour renvoie l'action sur laquelle le jury accordait \$12,000

UNE NEGLIGENCE

La victime avait été tuée à un passage à niveau du Pacifique Canadien

Un jugement rendu par l'honorable juge Lane, en Cour supérieure, confirmant le verdict du jury qui accordait \$8,000 en dommages à Mme Paradis, dont le mari avait été tué dans une collision entre son automobile et un train du Pacifique Canadien, a été cassé par la Cour d'appel qui a renvoyé l'action de l'épouse qui poursuivait le Pacifique Canadien en son nom et en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs.

IL N'Y AVAIT PAS DE FAUTE COMMUNE

L'appel de la ville contre la Dominion Paper Company est renvoyé

DES INONDATIONS

Les caves de la compagnie avaient été inondées à deux reprises

Dans une cause de la Dominion Paper Company contre la ville de Montréal, la Cour d'appel a renvoyé l'appel de la ville qui avait été condamnée à payer en dommages à la demandeuse la somme de \$4,778.49 pour inondations et qui demandait de ne supporter que la moitié des dommages seulement parce que la Dominion Paper Company n'avait pas installé de soupapes de sûreté dans ses caves. Les inondations étaient dues à un barrage fait au système d'égouts de la ville, à l'angle des rues Craig et de Lorimer.

UNE INVITATION COLLECTIVE DES ALLIES AUX E.-UNIS

La Grande-Bretagne et la France s'entendent cette semaine

PAS D'OBJECTION SERIEUSE

La note sera envoyée à Washington le 6 ou le 7 novembre

ADOPTION DU CONNAISSEMENT DU CANADA

Par la conférence économique à condition qu'il devienne international

LES BREVETS

Plus de privilèges pour les entreprises des Etats

LA FONCTION DE PILOTE N'EST PAS PUBLIQUE

Le pilote n'est pas plus un officier public qu'un autre navigateur

DECISION EN APPEL

La Cour distingue entre réglementation et une fonction publique

PAR L'UNION, LE CANADA ARRIVERA A LA PROSPERITE

Déclare le ministre de la Marine, M. Lapointe, à Prince-Albert

LES SOUPIRS DE MORT

Ils n'ont abouti qu'à l'émigration de nos citoyens

LE LIBRE-ECHANGE N'EST QU'UN REVE, DECLARE BALDWIN

Il était permis au temps où l'on découvrit la vapeur

PRET A TOMBER

«Concurrents qui se mettent à l'abri derrière leurs tarifs élevés»

ROUTES DONT LA CONSTRUCTION EST UNE PURE FOLIE

La voie de la baie d'Hudson et la canalisation du St-Laurent

L'ENQUETE SUR LE GRAIN

Les meuniers ontariens se plaignent de la qualité du grain

POUR FONDRE LE RESEAU GASPESIE AU NATIONAL CAN.

Plus de 2000 personnes réunies à Bonaventure adoptent une requête

AU CABINET

Discours de sir Hy. Thornton. — Mgr Ross préside la réunion

LA PROTECTION EST AUJOURD'HUI CHOSE NECESSAIRE

C'est elle qui a fait des Etats-Unis ce qu'ils sont

AU CONGRES DE QUEBEC

L'Angleterre a appris à ses dépens que le libre-échange est démodé

LE VERDICT A ETE RENVERSE EN COUR D'APPEL

La Cour renvoie l'action sur laquelle le jury accordait \$12,000

UNE NEGLIGENCE

La victime avait été tuée à un passage à niveau du Pacifique Canadien

IL N'Y AVAIT PAS DE FAUTE COMMUNE

L'appel de la ville contre la Dominion Paper Company est renvoyé

mauvais stratège à la tête d'une armée vaincue, dit M. Lapointe. Il ne cesse de semer la méfiance contre le gouvernement et ses efforts sont plus destructifs que constructifs. Ce qui a fait de nos dépenses nationales n'est pas fondé sur les faits. Les dépenses ordinaires ont été réduites de \$15,000,000. Les pensions et les intérêts de guerre sont des dépenses non contrôlables qu'il est impossible de réduire. Le pays économise dans les travaux publics afin de rétablir l'ordre dans les finances du pays.

A l'accusation de M. Meighen que le gouvernement King ne gouverne pas, M. Lapointe répond que le gouvernement Meighen a usurpé le pouvoir après la guerre.

Un jugement rendu par l'honorable juge Lane, en Cour supérieure, confirmant le verdict du jury qui accordait \$8,000 en dommages à Mme Paradis, dont le mari avait été tué dans une collision entre son automobile et un train du Pacifique Canadien, a été cassé par la Cour d'appel qui a renvoyé l'action de l'épouse qui poursuivait le Pacifique Canadien en son nom et en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs.

Il s'agissait tout au plus d'apprecier les faits soumis devant le jury, mais un autre problème se posait à l'attention de la Cour pour le cas où elle décidait de renverser le premier jugement. Devait-elle rendre un jugement différent du verdict ou accorder un second procès? La Cour décide de rendre un jugement différent parce qu'il semble que le dossier contient toute la preuve qu'il était possible de faire, que l'épouse du défunt ne tirait aucun bénéfice d'un second procès, et qu'aucun autre jury ne serait fondé à rendre un verdict autre qu'en faveur de l'appelante, c'est-à-dire du Pacifique Canadien.

Le jury avait estimé les dommages à \$12,000, mais il avait trouvé que Paradis avait fait preuve de négligence et contribué à l'accident, et il avait accordé à l'épouse \$8,000, dont \$4,000 pour elle et \$4,000 pour ses enfants.

La Cour ne s'explique pas les conclusions du jury à cause de la négligence dont la victime a fait preuve, en ne regardant pas où il fallait aller de traverser le passage à niveau. A l'approche du passage à niveau, on pouvait voir le train d'une grande distance et si Paradis avait regardé, il l'aurait aperçu, remarque la Cour. Il fallait que Paradis n'eût pas regardé, ou qu'il fût délibérément allé au danger, ou encore qu'il eût cru qu'il avait le temps de passer. La Cour déclare que, dans chaque cas, il y a faute. Il avait aussi été déclaré que le sifflet de la locomotive s'était fait entendre.

La Cour en conclut qu'il y aurait injustice à maintenir le verdict rendu par le jury et le jugement prononcé conformément à ce verdict. Avec cette conclusion, la Cour pouvait rendre un jugement différent ou ordonner un nouveau procès. Il s'agissait d'appliquer, dans les circonstances, le régime qui serait le plus propre à remplir les fins de la justice (art. 49 C.P.C.).

Après avoir exposé les articles 498, 501 et 508 C.P.C., la Cour déclare par l'honorable juge Rivard qui dit: «Ici, il semble que nous avons toute la preuve qu'il était possible de faire et un nouveau procès ne saurait donner gain de cause à la demandeuse; celle-ci n'en tirerait aucun bénéfice; pas plus que celui qui s'est déjà prononcé, aucun autre jury ne serait fondé à rendre un verdict autre qu'en faveur de l'appelante; cela me paraît ressortir d'une manière évidente de toute la preuve.»

La Cour remarque encore que la ville ne peut reprocher à l'intimée de ne pas avoir fait l'installation quand elle-même ne l'a jamais considérée utile, quand son comité des chemins ne l'a jamais ordonnée et quand ses ingénieurs, considérant cette installation comme inutile, n'y a donc pas même faute d'omission de la part de l'intimée, et surtout il n'y a pas faute ayant déterminé ou contribué à déterminer les dommages soufferts.

L'appel de la ville est renvoyé.

Winnipeg, 7. — Depuis que les pourparlers pour amener les propriétaires de navires américains à participer au transport de la récolte canadienne, le 20 octobre, les taux de transport pour les marchandises ont baissé pratiquement de moitié sur les grands lacs. Ceux de Fort-William à Buffalo ont décliné de six cents et demi le boisseau à trois cents et demi.

Tous les records de trafic ont été éclipsés dans les provinces-prières depuis deux jours, suivant une information obtenue aux bureaux du Pacifique Canadien et des Chemins de fer de l'Est, aujourd'hui. Depuis le 1er septembre, on a chargé 121,596 wagons de grain, ce qui représente 169,053,085 boisseaux, en comparaison de 158,795,320 boisseaux pendant la même période l'an dernier.

Nouveaux règlements sur le fromage

Ottawa, 30. — A partir du 1er mai prochain, tous les colis de fromage devront porter un numéro indiquant la fromagerie dont il provient, en vertu d'une loi passée à la dernière session.

Avant le 1er janvier prochain, tous ceux qui fabriquent du fromage et du beurre doivent s'enregistrer à Ottawa auprès du commissaire d'industrie laitière.

il ne s'en suit pas que ceux qui obtiennent des permis ou des certificats sont des fonctionnaires publics. «De même, ajoute l'honorable juge Lafontaine, un pilote ne peut conduire un bâtiment sur le Saint-Laurent, à moins de posséder un certificat de capacité, mais les pilotes ne sont pas nommés, pour cela, par le gouvernement.»

L'appelant invoquait un autre moyen. Il soumettait qu'il avait défaut de considération dans le contrat d'association. La Cour fait remarquer qu'il s'agit dans l'instance d'un contrat bilatéral et que, dans ces contrats, la cause ou considération se confond avec l'objet. «Or, dit le juge Lafontaine, l'acte incriminé démontre, à sa face même, un objet qui est une cause ou considération valide, savoir: se protéger mutuellement et conjurer le mauvais sort en mettant en commun ses gains, petits ou considérables. Voilà évidemment une considération sérieuse et licite.»

L'appel est rejeté avec dépens.

Swansea, pays de Galles, 30. — L'assemblée politique à laquelle le premier ministre Baldwin a adressé la parole, aujourd'hui a été interrompue par la mort de M. Andrew Bonar Law, dont le premier ministre a fait un éloquent éloge.

M. Baldwin a consacré son discours presque entièrement à la question de l'industrie et du chômage. Il ne donne aucun détail sur sa politique protectionniste, si ce n'est qu'il dit que cette politique est à l'étude, et que le premier ministre est encore convaincu que les changements qu'il a proposés sont encore essentiels pour remédier au chômage.

«Nous ne devons pas», dit le premier ministre rester exposés aux attaques imputables de la concurrence étrangère, tandis que nos concurrents peuvent se mettre à l'abri derrière les murs de leurs tarifs élevés.»

Il excuse les ouvriers de leur attachement au trade-unionisme mais il trouve que c'est une protection bien insuffisante que le trade-unionisme, car elle le laisse à la merci des attaques contre son train de vie, sans défense contre les importations en franchise de produits fabriqués par des ouvriers contre lesquels il ne peut faire concurrence.

Il est temps, dit-il, de reviser le système du libre-échange qui fut introduit au moment où le vapeur était à ses débuts et où l'on ne se servait pas encore de l'électricité. «Le rêve du libre-échange», s'écrie M. Baldwin, «n'était qu'un rêve et l'on ne peut plus y penser aujourd'hui.»

Plus loin il affirmait: «Pour les tarifs comme pour les armements, la nation désarmée ne fera jamais dévaliser une nation armée.»

Il prédit qu'il y aura un appui considérable de l'ouvrier, qui est naturellement protectionniste. Il termine par ces mots: «La seule dont je me soucie est de combattre le mal du chômage et si possible remporter la victoire, et lorsque le temps sera venu de prendre ma vie politique dans mes mains, je suis prêt à lutter ou à tomber pour cette cause.»

Le document sera probablement envoyé à la secrétaire d'Etat vers le 6 ou le 7 novembre. Ni la France ni la Belgique, dit-on, n'opposent d'objection importante à la teneur de la note collective qui sera envoyée à Washington pour inviter le gouvernement américain à participer à l'expertise projetée sur la question des réparations.

Le document sera probablement envoyé à la secrétaire d'Etat vers le 6 ou le 7 novembre. Ni la France ni la Belgique, dit-on, n'opposent d'objection importante à la teneur de la note collective qui sera envoyée à Washington pour inviter le gouvernement américain à participer à l'expertise projetée sur la question des réparations.

Entre autres modifications suggérées par M. Poincaré, il devra faire savoir clairement que l'autorité de la commission des réparations ne sera nullement amoindrie par la désignation du comité d'experts projeté. Le président du conseil français désire aussi que les mots «solvabilité de l'Allemagne», dans le document anglais soient qualifiés par l'insertion du mot «actuelle».

Washington, 1er. — L'interprétation faite par le ministère des affaires étrangères français du discours prononcé à Nevers par M. Poincaré à quelque peu surpris les milieux officiels à Washington, à compter qu'on y voit une intention de la France d'empêcher une étude intégrale, complète et impartiale de la question des réparations par des économistes experts.

L'opinion du ministère des affaires étrangères a été étonnée parce que les personnalités officielles étaient sous l'impression que le président du conseil avait accepté le plan de comité sous la réserve unique que les droits conférés à la France par le traité de Versailles seraient sauvegardés et que le comité siégerait sous l'égide de la commission des réparations.

Il est difficile de prédire dans quelle mesure cette interprétation affectera la participation des Etats-Unis. On n'a pas caché cependant, que tout plan qui ne comporterait pas une étude entière et libre de la solvabilité de l'Allemagne par les experts serait mort-né.

Le gouvernement américain a insisté sur la nécessité que le comité soit purement consultatif. On laisse entendre aussi que les Etats-Unis ne partageront pas l'opinion attribuée à M. Poincaré que la dette allemande a été fixée une fois pour toutes.

St-Jean, N.-B., 1er. — M. J.-R. Douglas, président du Tourist Bureau de Montréal, M. George A. McNamee, secrétaire-trésorier de ce bureau, et M. Harry Hatche, sont arrivés ce midi pour visiter les routes de la province, à l'invitation de M. T.-P. Regan, président de l'Association automobile du Nouveau-Brunswick et membre de l'Association des bonnes routes.

Les représentants du Canada ont pris une large part à l'adoption de plusieurs résolutions à la conférence économique cet après-midi. Ses résolutions se résument à ceci:

1.—Empôt réciproque des entreprises d'Etat d'une partie de l'empire commercial dans une autre partie de l'empire, la responsabilité de ces entreprises devant être égale à celle des institutions privées. La législation donnant suite à cette recommandation ne devra pas être rétroactive à 1924.

2.—Que des négociations soient entamées avec les gouvernements des pays étrangers en vue d'imposer de même des impôts réciproques sur les entreprises commerciales domaniales entre eux et l'empire.

3.—Que les navires appartenant à un Etat soient sujets aux mêmes règlements, à la même responsabilité légale que les vaisseaux appartenant à des particuliers. On recommande l'adoption de ce principe dans tout l'empire comme base d'une entente internationale.

4.—Etude pour l'adoption dans tout l'empire d'une formule commune de facture et de certificats employés par les exportateurs, formule qui a déjà été adoptée par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, Terre-Neuve et un certain nombre des colonies.

5.—Adoption par les gouvernements et les parlements de l'empire du connaissance canadien avec les modifications recommandées à la condition qu'il devienne adopté internationalement. Les Canadiens intéressés seront consultés avant que des changements soient faits.

L'allusion faite à l'attitude du Canada vis-à-vis de la résolution concernant les brevets d'invention est née de la différence des points de vue anglais et canadien. Le projet présenté par les délégués anglais pourvoyait à ce qu'un brevet pris dans le Royaume-Uni fut valide dans tout l'empire sur enregistrement. En réponse, le Canada a demandé qu'il en fut de même des brevets canadiens, mais comme on ne pouvait prendre d'arrangements réciproques pour l'enregistrement, le projet est tombé à l'eau, du moins quant à ce qui concerne les Dominions et l'Inde.

M. L.-P. Brodeur à Spencerwood

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 2. — Son Honneur L.-P. Brodeur, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, occupera Spencerwood avec sa famille demain. Le nouveau lieutenant-gouverneur a passé la journée à son bureau aux édifices du parlement. Il a signé l'arrêté ministériel concernant les taximètres sur les camions-automobiles. Sa première sortie officielle demain soir sera au concert de la chapelle de la Chapelle Sixtine. Dimanche il assistera à la messe dans la chapelle du séminaire.

Halifax, 1er. — Le comité de la course internationale des bateaux de pêcheurs a décidé ce soir qu'il faudrait tenir une autre course parce que le «Bluenose» a négligé de dépasser une bouée de la manière indiquée par un règlement adopté au commencement de la semaine. La course aura lieu samedi. Le «Bluenose» a vaincu le «Columbia» hier.

Résumé de la course:

Départ 2ère course 3ème arrivée

Bluenose borne 10.16.10 11.15.03 2.36.01

Columbia 9.09.10 9.46.10 10.17.39 11.16.20 2.38.41

En dépit de cette victoire du «Bluenose», la course a été adjugée à «Columbia», pour la raison donnée plus haut. La course de samedi prochain décidera du trophée.

Plus d'établissement de jeu au Mozambique

Londres, 1er. — Le gouverneur général du Mozambique a fait fermer tous les établissements de jeu, y compris le Casino, à cause de leur influence pernicieuse sur la population

colonisation les plus attrayantes de la province de Québec; leur robuste population, d'origine française et anglaise, est soucieuse de développer son agriculture et ses pêcheries si seulement on lui fournit l'occasion d'expédier ses produits sur les marchés, à des conditions raisonnables.

Faute d'un service de chemin de fer suffisant pour le transport des marchandises et des voyageurs, nos ressources restent inexploitées et nos jeunes gens, garçons et filles se voient obligés de quitter leurs foyers pour aller chercher de l'emploi dans d'autres parties du Canada et aux Etats-Unis, au détriment du pays.

La côte de Gaspé, riche de ressources naturelles, est en outre une des régions les plus attrayantes de l'Amérique du Nord. Les touristes la visitent par milliers chaque année et leur nombre se multiplierait si nous avions un bon service de chemin de fer.

Matapédia, point de jonction du réseau des chemins de fer nationaux du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

En 1915, le parlement du Canada a autorisé l'acquisition des lignes reliées à l'intercolonial et dont la longueur ne dépasse pas 200 milles. Conformément à cette autorisation, on a acheté dix embranchements moins importants que les deux lignes dont il s'agit.

L'exploitation de ces chemins de fer a été partie du réseau national du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

En 1915, le parlement du Canada a autorisé l'acquisition des lignes reliées à l'intercolonial et dont la longueur ne dépasse pas 200 milles. Conformément à cette autorisation, on a acheté dix embranchements moins importants que les deux lignes dont il s'agit.

L'exploitation de ces chemins de fer a été partie du réseau national du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

En 1915, le parlement du Canada a autorisé l'acquisition des lignes reliées à l'intercolonial et dont la longueur ne dépasse pas 200 milles. Conformément à cette autorisation, on a acheté dix embranchements moins importants que les deux lignes dont il s'agit.

L'exploitation de ces chemins de fer a été partie du réseau national du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

En 1915, le parlement du Canada a autorisé l'acquisition des lignes reliées à l'intercolonial et dont la longueur ne dépasse pas 200 milles. Conformément à cette autorisation, on a acheté dix embranchements moins importants que les deux lignes dont il s'agit.

L'exploitation de ces chemins de fer a été partie du réseau national du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

En 1915, le parlement du Canada a autorisé l'acquisition des lignes reliées à l'intercolonial et dont la longueur ne dépasse pas 200 milles. Conformément à cette autorisation, on a acheté dix embranchements moins importants que les deux lignes dont il s'agit.

L'exploitation de ces chemins de fer a été partie du réseau national du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

En 1915, le parlement du Canada a autorisé l'acquisition des lignes reliées à l'intercolonial et dont la longueur ne dépasse pas 200 milles. Conformément à cette autorisation, on a acheté dix embranchements moins importants que les deux lignes dont il s'agit.

L'exploitation de ces chemins de fer a été partie du réseau national du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

En 1915, le parlement du Canada a autorisé l'acquisition des lignes reliées à l'intercolonial et dont la longueur ne dépasse pas 200 milles. Conformément à cette autorisation, on a acheté dix embranchements moins importants que les deux lignes dont il s'agit.

L'exploitation de ces chemins de fer a été partie du réseau national du Canada, est situé au pied de la fameuse vallée de la Matapédia, entre Québec et le Nouveau-Brunswick.

Gaspé, qui possède un des plus beaux ports naturels du monde, est récemment devenue le siège du nouveau diocèse de Gaspé qui comprend toute la péninsule de ce nom.

NOVORO Dans les Années Avancées Vous pouvez rester vigoureux et en bonne santé en faisant usage de... DR. PETER FAHRNEY & SONS CO. CHICAGO, ILL.

POUR FONDRE LE RESEAU GASPESIE AU NATIONAL CAN. Plus de 2000 personnes réunies à Bonaventure adoptent une requête

AU CABINET Discours de sir Hy. Thornton. — Mgr Ross préside la réunion

(Spécial au "Canada") Bonaventure, 30. — Deux mille personnes encombraient l'église de Bonaventure à l'occasion de la grande assemblée des représentants de Gaspé et de Bonaventure pour demander l'incorporation des chemins de fer de la Gaspésie aux chemins de fer nationaux. Monseigneur Ross présidait. Vingt-cinq prêtres occupaient le sanctuaire ainsi que les hommes publics invités à porter la parole.

Des discours faisant voir l'urgence de l'annexion de ces chemins de fer au réseau national furent prononcés par Monseigneur Ross, les honorables Lemieux, Marcell et Kelly, M. Fabien Bugeaud, représentant le gouvernement de Québec, et M. Angus McLean, le grand industriel.

Sir Henry Thornton répondit dans un discours des plus sympathiques, déclarant qu'il avait été grandement impressionné par le caractère de l'assemblée et par les arguments qui avaient été soumis. Il déclara que la Gaspésie avait le droit de demander un service de chemin de fer égal à celui qui était fourni aux autres parties du pays lui soit donné. Il permit de donner à la question qui lui était soumise le plus sérieuse considération.

Dans le but d'apporter un remède aux griefs dont on se plaint avec raison, l'assemblée adopta unanimement des résolutions demandant au gouvernement et à sir Henry Thornton de hâter l'achat de ces chemins par l'Etat.

L'assemblée avait été ouverte par l'évêque qui demanda à l'auditoire de prononcer avec lui le Notre Père, qui fut fait. L'assemblée restera mémorable dans les annales de la Gaspésie. Des trains spéciaux avaient amené à Bonaventure une foule de représentants de toutes les parties des deux comtés. Plusieurs arches de verdure avaient été érigées en honneur de la circonstance et tout le village avait été pavillonné.

Après l'assemblée, il y eut grand banquet au Château-Blanc. Sir Henry Thornton est arrivé à Bonaventure par un train spécial venant de St-Jean, N.-B., il était accompagné de lady Thornton, Mademoiselle Thornton, et de tout le haut personnel des chemins de fer nationaux. Les distingués visiteurs sont partis pour Montréal après l'assemblée.

Voici maintenant le texte de la résolution qui fut lue à l'assemblée et adoptée à l'unanimité: «A une réunion des représentants autorisés des municipalités et de la population habitant le long des chemins de fer «Québec-Oriental» et «Atlantic, Québec et Western», dans les comtés de Bonaventure et Gaspé, tenue à Bonaventure le mardi, 30 octobre 1923, et présidée par Sa Grandeur Mgr Ross, évêque du diocèse de Gaspé, la résolution suivante fut unanimement adoptée:

Considérant les faits suivants: Afin de procurer les facilités ferroviaires à ces deux comtés, le parlement canadien autorisa, en 1884, la construction d'un embranchement de l'intercolonial, de Matapédia à Paspébiac. Cet embranchement fut, en 1911 prolongé jusqu'à la mer, à Gaspé, formant une ligne continue de 202 milles.

Malheureusement pour la population de la péninsule de Gaspé, le gouvernement canadien, au lieu de construire lui-même ces lignes, confia l'entreprise à des compagnies privées généralement subventionnées par le Dominion et la province de Québec.

Ces deux lignes, appartenant aujourd'hui à des personnes domiciliées en Angleterre et exploitées par des fiduciaires comme une seule ligne, constituent dans l'est du Canada, l'une des principales artères du réseau national.

Ces lignes sont dans un état convenable et leur fusion avec le réseau national a été maintes fois demandée par la population et recommandée par les fonctionnaires de l'Etat chargés d'étudier les conditions existantes.

Ces compagnies, manquant de fonds et ne pouvant en prélever, prétendent-elles, à cause de la rétroactivité de lois adoptées par le gouvernement fédéral, se trouvent dans l'impossibilité de donner à ces comtés le service auquel ils ont droit.

Ces lignes sont pratiquement isolées. Les expéditeurs ne peuvent obtenir les tarifs directs et le service de wagons qui leur permettraient d'atteindre les principaux marchés du pays, avantages dont jouissent les populations habitant le long du réseau national du Canada.

La péninsule de Gaspé, dont une partie est habitée par une population de plus de 60,000 âmes, est une des plus anciennes parties colonisées du Canada, riche en ressources naturelles de toutes sortes: produits agricoles, bois de construction, bois de pulpe, minéraux, pêcheries d'eau douce et d'eau salée.

Les comtés de Bonaventure et de Gaspé comptent parmi les régions où

il faudra tenir une autre course

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Halifax, 1er. — Le comité de la course internationale des bateaux de pêcheurs a décidé ce soir qu'il faudrait tenir une autre course parce que le «Bluenose» a négligé de dépasser une bouée de la manière indiquée par un règlement adopté au commencement de la semaine. La course aura lieu samedi. Le «Bluenose» a vaincu le «Columbia» hier.

Résumé de la course:

Départ 2ère course 3ème arrivée

Bluenose borne 10.16.10 11.15.03 2.36.01

Columbia 9.09.10 9.46.10 10.17.39 11.16.20 2.38.41

En dépit de cette victoire du «Bluenose», la course a été adjugée à «Columbia», pour la raison donnée plus haut. La course de samedi prochain décidera du trophée.

Plus d'établissement de jeu au Mozambique

# Le Canada

## Les bons effets du régime libéral

Nous voyons avec satisfaction les chiffres de notre commerce augmenter d'un mois à l'autre, tout en maintenant l'équilibre entre les exportations et les importations.

Cela est un signe évident du retour de la prospérité.

Plus de commerce veut dire en effet une plus grande circulation d'argent, plus d'activité et un meilleur rendement pour la communauté en général.

Au point de vue libéral, cela implique également un plus fort revenu dans le domaine des douanes, de l'accise et des taxes commerciales.

On peut déjà espérer que, avec la continuation de ce mouvement, on atteigne à l'équilibre de nos finances fédérales, même avec le très lourd déficit que nous portons encore aux chemins de fer.

Quand on songe qu'en 1921 nous avions un déficit global de deux cents millions, on ne peut que constater avec joie le chemin parcouru et se rendre compte une fois de plus que l'administration libérale est un bienfait pour ce pays.

Dès la première année, une économie rigide dans tous les départements réduisait le déficit des deux tiers.

Cette année, nous avons un surplus sur toutes les opérations fédérales, sauf les chemins de fer.

Mais en 1924 on peut espérer l'équilibre absolu de nos finances.

C'est-à-dire qu'en dépensant moins d'une part, en recevant plus de revenu d'une autre, le surplus sera assez considérable pour payer même la somme nécessaire aux chemins de fer.

Le pays est en pleine voie de prospérité; et nous sentons déjà les bons effets du régime libéral.

## A la conférence impériale

La conférence impériale continue ses travaux, mais il semble qu'elle ne progresse pas beaucoup.

Les principales questions concernant la défense impériale ont été abordées, mais aucune décision n'a été prise encore, le gouvernement britannique attendant sans doute une amélioration dans la situation européenne pour prendre une attitude sous ce rapport.

Il y a aussi l'attitude des dominions qui a beaucoup influencé la conférence impériale.

On sait que nos représentants à la conférence ont maintenu une ferme autonomie qui a donné à penser aux membres du gouvernement anglais et nous devons reconnaître que l'attitude canadienne a beaucoup contribué à adoucir la discussion sur la question de défense impériale.

Nos représentants s'en sont tenus à l'amendement libéral de 1921 lequel demande que le dominion ne s'engage dans aucune dépense qui ajouterait à la dette du pays et que le statut du Canada ne soit aucunement changé en ce qui concerne les relations impériales.

C'est dire que le gouvernement King désire que nous restions un dominion autonome, une nation au sein de la famille impériale, libre de faire ce que nous désirons qui ne changera pas notre statut impérial.

C'est ainsi que l'on a vu les représentants anglais à la conférence impériale endosser l'attitude canadienne affirmée si catégoriquement lors de la conclusion du traité canado-américain concernant la pêche du flétan dans les eaux du Pacifique.

Le gouvernement britannique a accordé aux dominions le droit de conclure des traités et c'est en quelque sorte une ratification du traité signé par les Etats-Unis et le Canada auquel nous faisons allusion plus haut.

C'est un avantage précieux que les dominions grâce à notre attitude viennent d'obtenir et nous devons en savoir gré à nos représentants qui ont réclamé énergiquement ce droit de régler nous-mêmes nos propres affaires.

Nous devons nous réjouir de voir que nos représentants à la conférence impériale ont su défendre si catégoriquement les droits des dominions pour ce qui concerne leurs propres affaires.

## M. Sauvé demande

### L'appui du parti tory

Nous voulons être généreux dans la victoire et ne pas nous attarder à relancer M. Sauvé à la suite des élections partielles de la semaine dernière, qui lui ont causé un si vif désappointement.

Mais il est un paragraphe de sa déclaration aux journaux sur lequel il importe d'insister.

M. Sauvé s'est plaint particulièrement que les orateurs libéraux aient pu se servir pour prouver l'excellence du gouvernement de commentaires des journaux conservateurs, notamment du "Journal" d'Ottawa, ce qui donnait une force spéciale à leurs arguments.

Il est clair en effet que si la presse conservatrice des autres provinces rend hommage à notre gouvernement, elle le fait en toute impartialité et on ne saurait récuser un pareil témoignage.

Mais M. Sauvé naturellement trouve ennuyeux qu'on lui oppose les opinions des conservateurs dans les autres provinces et il l'a nettement déclaré au lendemain des élections :

"Le parti conservateur du pays, s'il veut montrer la nécessité ou la possibilité de l'unité, doit être organisé autrement qu'il ne l'est actuellement, et quand je dis organisation, je veux parler surtout d'orientation."

Si cette déclaration a un sens, elle veut dire que ces journaux devraient se garder de dire la vérité au sujet du gouvernement de Québec,

Mais il est un point plus spécifique encore. M. Sauvé veut pouvoir se réclamer de l'appui du parti conservateur des autres provinces. Devons-nous en conclure que malgré son abstention apparente, il est resté l'ami et l'allié du parti conservateur fédéral ?

On sait avec quel soin il a voulu séparer sa cause de celle de M. Meighen, dans plusieurs occasions; il a même fait à ce sujet des déclarations publiques. Mais au lendemain des récentes défaites, voilà tout à coup qu'il se retourne vers le parti de M. Meighen et ses organes et qu'il leur fait d'amers reproches.

Si M. Sauvé se croit en droit d'attendre un support de la presse conservatrice d'Ontario au point qu'elle devrait taire la vérité pour ne pas lui nuire, c'est donc que M. Sauvé, au fond de lui-même, veut rester l'allié de M. Meighen et ne songe qu'à sauver les apparences.

Cette déclaration d'après l'élection a vraiment une portée considérable.

C'est un cri du coeur qui a échappé à M. Sauvé. S'il veut l'appui des tories, — et il prétend qu'il y a droit, — son prétendu désintéressement de leur cause n'est que jeu politique.

## Vers l'équilibre fédéral

Malgré le pessimisme de commande de certains politiciens de l'autre camp, les affaires reprennent, la prospérité renaît; et une fois de plus, on va dire que la Providence se jette du côté des libéraux.

Mais il faut reconnaître que si, — comme disait Laurier, — il vaut mieux l'avoir pour soi que contre soi, Elle aide surtout ceux qui savent le mériter.

On connaît le proverbe : "Aide-toi, d'abord !" Il y a quelque chose de changé dans l'administration de nos affaires depuis 1921.

Nos dépenses annuelles d'abord ont été diminuées de plus de cent millions. Et on ne voit pas qu'il y ait moins d'efficacité dans le service. Le gouvernement libéral s'est privé, dans une large mesure des souples avantages du patronage, mais le public n'en a été que mieux servi.

Par une répartition plus juste de la taxe et plus ingénieuse, le gouvernement a maintenu ses revenus en diminuant la gêne au commerce et en permettant l'expansion des affaires.

C'est dans ce même but qu'il a dressé un tarif suffisamment protecteur pour stabiliser nos industries, mais qui permette en même temps d'avantageux échanges avec l'étranger.

C'est le rôle du parti libéral, dans ce pays, de rétablir les finances déséquilibrées par les régimes successifs du toyisme.

Ce qu'a fait le gouvernement à Québec, le gouvernement libéral est en train de le faire.

Dans deux ans, peut-être l'an prochain, nous aurons à Ottawa un budget qui balance : en 1921, il y avait un déficit de deux cents millions.

Et si l'on affirme que c'est le simple hasard, simple chance, nous dirons : Vivent les gouvernements chanceux !

## Le chômage dans les différents pays

Dans la plupart des pays, le chômage demeure très élevé. Une diminution constante du nombre des chômeurs s'était produite dans de nombreux pays au cours du printemps et au début de l'été de cette année, mais ce mouvement a cessé à l'heure actuelle et la situation, en ce qui concerne le chômage, est à peu près stationnaire dans la majorité des pays.

En Grande-Bretagne, une légère augmentation du chômage a été enregistrée pendant le mois d'août; le nombre des chômeurs inscrits sur les registres des bureaux de placement est passé de 1,195,000, à la fin de juillet, à 1,228,000, à la fin d'août. Dans les Pays-Bas et dans les pays scandinaves, il y a une légère tendance à la baisse du chômage.

En Autriche et en Italie, la diminution constante du nombre des chômeurs, qui a commencé à se manifester au début de 1923, continue. Dans le premier de ces pays, toutes les industries, à l'exception de l'alimentation et de la confection, signalent une augmentation de la main-d'oeuvre; en Italie, il y a reprise de l'activité dans les branches suivantes de l'industrie : agriculture, exploitation minière, textile, métallurgie et produits chimiques.

## Bonar Law

Il y a quelque chose de tragique dans la mort de Bonar Law.

Après avoir joué dans la politique anglaise un rôle considérable, spécialement durant la guerre, c'est vers lui qu'au lendemain de la défaite de Lloyd George, l'espoir du peuple anglais s'était tourné pour stabiliser les esprits et donner un gouvernement sage et paisible.

Il semblait l'homme indiqué. Doué d'un sang-froid et d'un sens profond des affaires, il devait tenir le gouvernail d'une main ferme.

Mais la santé l'abandonna presque aussitôt. Et c'est à Paris qu'il sentit, — ou du moins qu'on apprit, — les atteintes d'un mal qui le força à démissionner d'abord, et vint de le conduire au tombeau.

Sic transit... Et comme cette carrière s'achève tristement, et pour la famille du grand homme d'Etat, et pour le pays qui le perd.

Né au Canada, le défunt comptait chez les nôtres de vives sympathies.

## Et l'embargo ?

Que devient la question de l'embargo sur le bétail canadien, dans toute la réorganisation annoncée du tarif d'Angleterre ?

Il serait intéressant de le savoir; et si, une fois de plus le redressement que nous attendons va rester une vaine promesse.

## L'hon. M. Lapointe dans l'ouest

Les milieux politiques ont suivi avec un très vif intérêt la tournée de l'honorable Ernest Lapointe dans les provinces de l'ouest où il a parlé après M. Meighen, le chef de l'opposition.

On sait quelle campagne de pessimisme ce dernier a poursuivie dans l'ouest canadien, répandant le "souffle de mort" et montrant le pays comme sur le bord de la banqueroute.

Le ministre de la marine n'a pas hésité à aller rétablir les choses à leur exactitude, à démontrer qu'au contraire le Canada avait raison de reprenant courage et par un labeur plus persévérant, de continuer sa marche, temporairement interrompue, vers le progrès et la prospérité.

M. Lapointe a parlé en toute franchise aux gens de l'ouest; il n'a eu recours à aucun faux-fuyant mais a expliqué et défendu franchement la politique libérale attaquée par M. Meighen. Il a déclaré aussi que nous ne pouvions avoir deux tarifs, un pour l'est et l'autre pour l'ouest.

Sur cette question, il a déclaré que la situation actuelle du Canada gagnerait encore par une étroite coopération entre les deux parties du pays plutôt que par une division suscitée bien des fois par le souci d'intérêts particuliers.

Depuis la confédération canadienne, le Canada est devenu un grand tout qu'il faut harmoniser parfaitement; et pour ce faire, il ne faut pas qu'une partie du pays, au détriment de l'autre, tire en arrière sous prétexte qu'elle n'obtient pas la réalisation complète de ses buts.

L'hon. M. Lapointe a raison d'aller dans l'ouest demander la coopération sincère et patriotique de cette région; tout comme il faut que l'est comprenne qu'il a aussi ses devoirs. Mais ce qui importe, c'est d'avoir une politique uniforme pour tout le pays.

En allant parler ainsi, l'hon. M. Lapointe a accru encore le prestige du parti libéral et du gouvernement King dans l'ouest qui s'était si solidement affirmé par la brillante victoire de l'hon. M. MacMurray, dans Winnipeg-Nord.

L'ouest a compris que le parti libéral qui a formé l'ouest est encore en mesure de l'aider à traverser les difficultés présentes et à donner à tout le pays la prospérité d'autrefois dont l'ouest bénéficiera autant que l'est.

La tournée politique de l'hon. M. Lapointe dans l'ouest aura eu le précieux effet de détruire complètement la campagne pessimiste de M. Meighen parce que les discours du ministre de la marine étaient basés sur des faits tandis que ceux du chef de l'opposition ne reposaient que sur des insinuations de mauvais aloi.

## Le danger des incendies

Nous entrons dans la saison rigoureuse et, une fois de plus, l'idée des incendies nous revient à l'esprit.

Déjà nous avons eu à déplorer quelques incendies désastreux, dans le nord de la ville, où un grand nombre de logements ont été incendiés, à Ville-Emard, où une école a été endommagée par les flammes, etc.

L'on ne prend généralement pas assez de précautions contre le feu. On se souvient que, l'hiver dernier, nous avons subi toute une série de catastrophes malheureuses et que des millions de dollars ont été anéantis dans les désastres.

L'on a vainement cherché les causes de ces incendies nombreux et dispendieux.

L'on se demande parfois si ce n'est pas là l'oeuvre d'une main criminelle. La police a été mise sur ses gardes, mais jamais l'on n'a pu découvrir trace d'incendiaire.

Il faut se rendre à l'évidence et reconnaître que, dans plusieurs cas, les incendies sont plutôt dus à l'imprévoyance, au surchauffage des édifices, à d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer ici mais dont il nous faut tenir compte.

Le premier danger provient sans doute du surchauffage de nos maisons et c'est là surtout qu'il faut prendre toutes les mesures possibles de précaution.

Nous perdons, chaque année, des millions de dollars dans les incendies et nous pourrions épargner ces pertes au pays par un peu plus de prudence.

Il faut savoir se protéger contre les incendies. En ce faisant, non seulement on s'évite des pertes désastreuses, mais on épargne au pays des millions de dollars.

A l'approche de l'hiver, il est bon de rappeler à notre population que c'est son devoir de combattre ces malheurs en usant de la plus élémentaire prudence.

## "Sicut dixit"

M. Sauvé avait à l'avance admis le verdict qui devaient rendre les électeurs de la campagne dans les comtés où il y eut élections partielles : "Il se trouve que, cette fois, le gouvernement a affaire à une population indépendante qu'il lui sera impossible d'effrayer et de faire chanter comme cela se pratiqua en certains endroits de Labelle, l'an dernier. Les électeurs de Richmond, de Brôme et de Yamaska sont absolument à l'aise pour porter un jugement libre et éclairé sur l'administration." (La Minerve, 6 octobre).

Insulte gratuite à la brave population de Labelle, que le verdict du 22 octobre a bien vengé, — le jugement libre et éclairé, annoncé et prêté par M. Sauvé.

## Les luttes de l'avenir

Lord Birkenhead a raison de dire que la lutte est à la base de la vie humaine; et que malgré les congrès et les conférences, on sera toujours exposé à des guerres.

Mais il faut, par l'armature de relations internationales, diminuer ces menaces le plus possible. — comme on l'a fait pour les relations individuelles par les cours de justice.

## Les progrès de la province

Le gouvernement de Québec, ayant reçu la confirmation de l'électorat dans quatre comtés différents, peut maintenant se réclamer de l'entière confiance du public et continuer son travail de développement et de progrès dans la province.

Réalise-t-on tout ce que ce gouvernement, dans les dix dernières années, a accompli ?

Non seulement nous avons traversé la crise de guerre en maintenant une pleine prospérité financière, — tandis que les autres provinces en subissaient fortement le contrecoup, — mais le gouvernement a pu entreprendre dans tous les domaines les travaux les plus importants.

Nous avons donné l'exemple du progrès pour la voirie pour l'enseignement technique, pour le développement agricole, pour la colonisation.

Notre bilan financier s'est soldé chaque année par des surplus considérables qui ont permis de consacrer davantage à tous les services publics.

Les bonnes routes sillonnent maintenant notre province et nous avons le meilleur système de voirie qui soit au Canada ce qui permet aux touristes d'affluer chez nous et d'ajouter encore à nos revenus.

Aux Etats-Unis, dans plus d'une grande ville, il y a des écoles techniques qui sont le don de quelques milliardaires désireux de rendre cet important service à la population qui l'entoure; ici c'est le gouvernement qui s'est chargé de son établissement avec le succès que l'on sait.

Nos agriculteurs ont eu eux aussi se prévaloir des avantages de l'enseignement agricole donné dans les vastes collèges affectés à ce but et des conférences et autres modes de propagande que le gouvernement a mis à leur disposition.

Nos régions de colonisation sont aussi une source constante de satisfactions. Au plus dur moment de l'exode qui se produisait dans les vieilles paroisses, ces régions tenaient bon et leur populations continuaient d'augmenter.

Nous avons déjà dit que les causes de l'exode étaient inévitables et que ce qu'il faut, c'est offrir aux nombreux fils de nos grandes familles des terrains nouveaux où ils puissent s'établir; c'est ce qu'on a fait en ouvrant le nord de la province et c'était là une très sage politique.

Avant 1897, la province de Québec passait pour une province arriérée et routinière. L'avènement du parti libéral marqua d'abord la réfection de nos finances et la réorganisation de nos services publics.

Avec les gouvernements Gouin et Taschereau, nous avons franchi une nouvelle étape donnant l'exemple dans toutes les branches de progrès.

## L'influence canadienne-française

Que les nôtres ont gagné du terrain, sous le régime libéral à Ottawa, il suffit de consulter les faits pour s'en rendre compte.

N'oublions pas que le gouvernement a trouvé le service dans un état de déséquilibre, après dix ans de toyisme; et que le système actuel de promotions rend plus difficile, dans les domaines où agit la Commission du service civil, de rectifier toute la situation.

Cependant l'influence libérale nous a valu entre autres, les importantes nominations suivantes :

- 1° M. le juge Thomas Caron, d'Ontario-Nord, a remplacé feu le juge McDougall;
- 2° M. L.-J. Gaboury, sous-ministre des Postes, a remplacé M. Coulter;
- 3° M. Lucien Pacaud, secrétaire du Haut-Commissariat à Londres, a remplacé M. Griffith;
- 4° Le colonel John-H. Roy a été nommé commissaire des appels dans les causes de pensions;
- 5° M. R.-C. Desrochers est devenu assistant sous-ministre des Travaux publics;
- 6° M. Corveaux, assistant ingénieur en chef;
- 7° Le Dr R. Chevrier fera partie du bureau des experts médicaux attachés à la nouvelle commission des appels;
- 8° Nous avons un directeur de plus dans le conseil d'administration des chemins de fer nationaux où siègent maintenant MM. Décarie et Talbot.

Non que nous nous disions satisfaits, car il y a encore une marge à combler.

Mais le gouvernement va dans la bonne voie; et il faut l'y encourager, de toutes nos forces.

## L'union nécessaire

Les relations internationales ne peuvent être assurées, à défaut d'entente générale, que par l'union d'un groupe de nations assez fort pour imposer sa volonté collective.

Si les Alliés avaient été unis dans la paix comme dans la guerre, on aurait évité bien des confusions et des retards.

## Ce dont il a besoin

Une rumeur avait annoncé que sir Arthur Currie succéderait à M. Meighen, comme chef du parti conservateur.

A quoi le "Globe" répond avec esprit que "ce parti a encore plus besoin d'une armée que d'un général".

## Le sens de la préférence

Qu'on établisse des échanges entre les dominions et la mère-patrie, de marchandises dont ils ont avantage à trafiquer, soit !

Mais que la préférence reste une question d'affaires, libres et réciproques !

## Victoires libérales

Un libéral vient d'être élu dans une élection partielle à la législature de Saskatchewan.

La série continue; elle se produit dans toutes les parties du dominion.

## EN CHINE

### L'état d'esprit à l'égard des étrangers

Le bruit est venu jusqu'ici d'un certain état d'esprit xénophobe qui se serait développé en Chine au cours de cette année. La "Politique de Pékin" qui vient d'arriver projette sur cet état d'esprit une lumière assez vive. On en pourra juger par les extraits suivants d'un article de son rédacteur en chef :

"Nous n'avions que trop raison de dire que, si l'on n'y prenait garde, la campagne menée contre les Anglais, à propos de la note de Lincheng, pourrait dégénérer en un mouvement xénophobe général contre les étrangers. On nous signale de ce côté, de la part de Chinois, des faits sinon de provocation du moins d'hostilité envers des étrangers de toute nationalité, qui jurent étrangement avec l'attitude calme et bienveillante observée jusqu'ici par la population en général..."

"Un épisode particulier de la levée de boucliers qui s'est manifestée en Chine contre la note de Lincheng, c'est l'entrée en lice de l'Union des étudiants de Pékin par son manifeste du 31 août dernier."

"Ce document, d'un esprit faux d'un bout à l'autre, fait le procès des puissances, en les accusant d'avoir provoqué le chaos actuel de la Chine et de vouloir l'internationaliser. Mais on en comprendra mieux l'inspiration quand on saura qu'il n'est que la reproduction, dans ses grandes lignes, du manifeste lancé vers la fin du mois de juillet par le parti communiste chinois."

"Ainsi les communistes et les étudiants de Pékin restent en contact étroit, et la propagande bolcheviste exploite l'incident de Lincheng pour corser sa cause en Chine en égarant l'opinion contre les étrangers."

L'article continue en rapprochant de ces faits l'arrivée de Karahan, successeur de Ioffe, comme chef de la mission russe à Pékin.

"Ioffe n'a pas réussi, il est vrai, malgré les tentatives d'entente du Parlement, de l'université de Pékin et du parti Kouomintang (révolutionnaire). Mais alors la mission russe n'avait à agiter qu'un spectre sans force avec le consortium, puisque celui-ci a pris une attitude négative vis-à-vis de la Chine. Tandis qu'aujourd'hui, avec la note de Lincheng, l'épouvantail est plus sérieux en des mains expertes. Nous verrons ce qu'il va donner."

"En tout cas, nous répétons que le gouvernement doit prendre garde: s'il a décidé de repousser les demandes des puissances étrangères, il n'a pu mettre dans son programme de lancer un mouvement xénophobe, non plus que d'égayer le pays dans la voie du bolchevisme, et c'est à prévenir ce double danger qu'il doit s'employer sans retard."

## "M. MEIGHEN DEVIENDRA BIENTOT ACCEPTABLE"

Une déclaration de M. Monty. — Sans commentaires

Nous lisons dans la "Patrie" d'hier :

La section de langue anglaise de l'association libérale-conservatrice s'est réunie en soirée musicale hier soir au Ritz. Il n'y a eu que deux discours de prononcé, l'un par le sénateur Rufus Pope, l'autre par M. Rodolphe Monty. Ils ont tous deux mis en évidence les signes précurseurs d'un changement de ministère, insistant fortement sur le besoin qu'a le pays, d'un gouvernement fort et sérieux. Le concert a été fort intéressant. M. Wilkie Bard, qui est actuellement au Princeps, est venu divertir les politiciens pendant quelques instants et leur a raconté les souvenirs de ses débuts au théâtre. Il y a eu ensuite, du chant, de la musique instrumentale et des récitations. Les membres de l'association sont repartis enchantés de leur soirée. Il convient de remarquer que l'hon. M. Monty a déclaré que "le temps s'en vient où M. Meighen sera acceptable par le peuple de cette province."

## Agents convaincus de trafic de drogues

(Dépêche de la Presse Canadienne) — Victoria, 4 — F. W. Eccles et W. J. Smith, tous deux membres de la gendarmerie à cheval, ont été condamnés hier, le premier à 18 mois de prison et le second à neuf mois, pour avoir fait le trafic des stupéfiants. En plus Eccles a été condamné à une amende de \$1,000 et Smith à une amende de \$500. Frank Fernandez, un ancien membre de la gendarmerie, a été condamné pour le même délit à 18 mois de prison et à une amende de \$1,000. Le juge a refusé d'accorder aux accusés le droit d'en appeler de sa décision. Une commission royale a été nommée pour tenir une enquête sur cette affaire.

Un véritable remède. Monsieur William Steffen de Mosinee, Wis., écrit : "En toute sincérité, je peux affirmer que le Novoro du Dr Pierre est un véritable remède. Je souffrais de douleurs rhumatismales dans l'épaule droite et me sentais extrêmement épuisé. Après avoir fait usage de 10 bouteilles de Novoro du Dr Pierre, mes troubles disparaissent." Cette préparation d'herbes est un remède reconstituant, qui améliore le système entier. Ce n'est pas une médecine de droguiste, elle est fournie directement par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de droits au Canada. 32-1g

# PAGE FEMININE

## LES FEUILLES MORTES

Par ce matin brumeux, dans le sous-bois qui dort, en amoncellement gisent les feuilles mortes, de sang vif, d'ambre blond, de pourpre, d'ocre et d'or.

Aurore rose et fauve, il semble que tu sortes, malgré le froid de l'ombre et la nuit de l'hiver de ces mortes aux flamboiments de toutes sortes.

Quand la neuve saison nourrissait l'arbre vert, elles ont absorbé la beauté printanière, pour le temps où le ciel serait morne et couvert.

Une gloire s'amasse en elles, prisonnière; puis, lorsque le soleil amoncelle son éclat, leur rayonnement croit jusqu'à l'heure dernière.

Elles tombent. Alors leur couleur brille, et là, lentement, à son tour leur agonie exhale la splendeur que l'avril autrefois exhalait.

Leur tache large, comme une flaque, s'étale; près de s'incorporer à la couche d'humus, elles ont une grâce à peine végétale.

Et l'on croit voir, malgré leur odeur de fucus, à la place de l'imminente pourriture, dénoués sur le sol, les cheveux de Vénus.

Car la clarté de leur jeunesse les sature: le passé veut renaître, et confère à la mort un durable pouvoir de lumière, plus pure

Que l'éblouissement du rêve le plus fort.

Louis VAUNOIS.

## NOVEMBRE

Aux Morts

(Pour le "Canada")

Ceux qui sont partis vers les cimetières, on les oublie toute une année, et ce n'est qu'un jour qu'on songe à leurs tombes désolées et délaissées. Car la mort et le souvenir sont deux choses différentes.

Mais cependant, on va voir, dans la journée triste et blême de novembre, partir les cohortes endeuillées vers les campagnes. On songera un instant à ceux qui ne sont plus. Et les cloches auront des sanglots dans la voix.

Les feuilles tombent toujours, inlassables et mélancoliques. Dans les sentiers du cimetière, c'est le crissement étouffé des pas, une sorte de douleur aigre et peureuse. Des formes à genoux, des fleurs de deuil et une bise... oh! une sombre bise de novembre, sous un ciel immensément terne.

Pauvres morts exorcisés dans la terre froide, cadavres enfouis dans l'horreur des derniers séjours! En une vision hallucinante, c'est l'immense palais souterrain qui apparaît aux yeux, avec les squelettes desséchés, les crânes affreusement grimés, des chairs en décomposition dans des suaires fétides, et les vers, les vers qui rongent les débris de coeurs, appliquent leur baiser effroyable sur les visages bleus...

Voilà les morts. Des débris, des lambeaux de chair — ceux qui sont morts hier — des carcasses informes — les morts de jadis — et toujours et partout cette grande indifférence, pendant un temps infini, sauf un seul jour, le jour des morts.

Vous qui êtes défunts, vous dont on parle encore dans les soirs sombres, vous dont l'âme éparse dans l'air a déposé dans la nôtre des germes qui produiront les moissons des lendemains, vous qu'un destin implacable conduit aux tombes douloureuses, ne sentez-vous pas toute l'immense pitié qu'il y a à ne plus être. Et tous vos rêves, toutes vos illusions, tout ce qui était susceptible dans vos âmes, d'être beau, tout cela finit là, dans cette terre humide, où vous n'êtes plus rien, pas même un souvenir.

Rien, n'être rien! Crispant problème et affreuse perspective! N'avoir plus le coeur qui aime, n'avoir plus les yeux qui voient, ni la bouche qui dit des mots d'amour, ni les mains qui se sont jointes, ni le cerveau qui veut étreindre des mondes. N'être rien que quelque chose sous terre, quelque chose qui n'entend plus, qui ne voit plus, qui n'aime plus, qui ne pense plus...

Et chaque jour les chemins des cimetières voient la cohue des corbillards, où ceux-là s'en vont, les défunts, dont c'est la fête aujourd'hui, les défunts dont les uns espèrent en la vie et dont les autres s'en étaient lassés, inexprimablement.

Et il me semble voir dans mon esprit névrosé la bacchante infernale des morts, qui, au jour de leur fête, dansent sous la terre, la volupté de ne plus être, eux qui s'étaient jadis si souvent posés la question: "Etre ou ne pas être" Je vois, au son de la castagnette des tibias, sautiller avec un bruit horrible sous les morts, les assassinés, au sang coagulé sur leurs ossements, les lépreux, chétifs squelettes, les riches donnant aux pauvres ce qui reste de leur main, fondus dans une égalité extrahumaine et formidable.

Et au-dessus de ce palais de terreur, je vois — intense ironie — des formes atristées qui rient et déposent des fleurs, des fleurs qu'ils ne sentent pas, les morts, des prières qu'ils n'entendent pas, les morts, des larmes dont ils ne savoureront pas l'après goût, les morts... Et les clo-

ches, là-bas, dans la plaine, sonnent un "De profundis" de sombre apothéose...

S. C.

## Causerie Médicale

Voyager

L'instinct de vagabondage est inné et toujours vivace en l'homme: réminiscence atavique probable. Nous avons besoin de nous déplacer, d'errer, de temps à autre; loin de notre habitation ordinaire. Vita in motu. Grâce aux modernes progrès de la locomotion, rien n'est, d'ailleurs, plus facile, pour toutes les classes sociales, que d'obéir à cet instinct.

Un vieux proverbe affirme que l'homme qui part et celui qui revient sont deux hommes. Le voyage est une porte par laquelle nous échappons à la réalité; son action se traduit, aussi, à longue échéance et ses reliques éparpillées parfument à jamais notre souvenir...

C'est surtout vers le milieu du chemin de la vie que le voyage nous semble utile et même nécessaire pour restaurer les forces physiques et morales.

"Esclaves surmenés des heures trop rapides", nous constatons, vers quarante ans, que notre capital vital s'attaque et ne fournit plus guère de rentes. Alors, comme le dit A. Daudet, "chaque chagrin creuse sa ride, chaque émotion émusse et détend la fibre nerveuse." La vie des villes, surtout, surexcite sans contenter et le "medio de fonte leporum" est essentiellement urbain. Un bruissement continu étourdit et fatigue le cerveau; le tourbillon des affaires et des plaisirs, la chaîne des devoirs quotidiens empêchent le citadin de s'appartenir. Milton nous a décrit la joie du prisonnier mis en liberté un matin de soleil: il contemple le ciel et l'herbe, il hume la douceur parfumée et vivifiante des champs, plonge dans l'horizon pur et reposant; il écoute, recueilli, les chants des oiseaux et des insectes. Eh bien! ce spectacle rénovateur nous donne, poétiquement, les effets du voyage sur l'âme contemporaine.

Le voyage exige, toutefois, des efforts d'action. Mais sa caractéristique est d'entraîner l'imagination et de stimuler la curiosité par l'attrait de choses inconnues. C'est ainsi qu'il nous affranchit de nos servitudes journalières, nous fait respirer plus librement, nous rend plus pleine la conscience de notre "vrai moi" et nous fait mieux aimer ce qui nous entoure. Alors, l'énergie vitale s'exhauste, la volonté se raffermi; notre "Jardin secret" se cultive; notre âme s'élargit par des impressions neuves et plus vives et cesse, en quelque sorte, d'être casanière.

Change is rest, le changement est un repos, disent les Anglais, ces engagés partisans de la vie au dehors out door life. Mais le voyage est, avant tout, une école d'énergie. Il fait diversion aux intérêts et aux soucis qui nous accablent: les lieux nouveaux n'ont pas de liens avec notre habitude, ils ne sont qu'un spectacle. Mais le voyageur, excité par la fuite du temps, s'efforce d'étudier et d'observer ce qui l'entoure et le cerveau profite forcément de cette coction.

Change of air, purvait of health, cette pensée de Johnson s'applique surtout au voyage à la campagne. Se retirer dans la nature et dans le soleil, contempler la mer ou la montagne, c'est marcher du côté de la renaissance physique. Apollon restitue ainsi aux humains ce que les Grecs nommaient: entrepelia, mot intraduisible qui signifie, à la fois, la souplesse du corps, l'affranchissement de l'âme et l'enjouement de l'esprit.

C'est en activant les mutations organiques que le voyage perfectionne

la rénovation physiologique de nos tissus vivants. Les successifs changements d'air, de sites, de régimes, les émotions et les fatigues variées des diverses sortes de locomotion, exaltent — cela se comprend — la nutrition amoindrie et sollicitent notre expansion vitale: il n'est pas jusqu'à la trépidation qui n'ait son importance curative dans les anémies, les névroses, la dyspepsie nerveuse, etc... Au contraire, une activité fonctionnelle toujours identique use et désagrège peu à peu notre vitalité cellulaire et vieillit les éléments nobles de nos tissus, sans apporter cette irritation vitale nécessaire à leur renouvellement régulier.

Docteur E.

## LA MODE

Teintes automnales

(Pour le "Canada")

Nos couturiers s'inspirent des teintes automnales en nous présentant des tissus dans toute la gamme des marrons, des ors, des havane et des marlyand. Et quels tissus, douillet, chauds, merveilleux, tissés avec l'art délicat que nous trouvons sur toutes les étoffes de nos fabricants maîtres en l'art exquis des tissages.

Nous aurons recours à ces beaux tissus moelleux pour confectionner le manteau indispensable dès les premiers froids; il faut bien un manteau chaud, n'est-ce pas, pour recouvrir la robe que nous voulons encore conserver légère par coquetterie.

Il est des veloutines unies ou ciselées qui feront de délicieux paletots de demi-saison. Ces étoffes ont le brillant du velours, la souplesse du drap et un cachet tout spécial d'élegance et de bon goût.

Les velours de laine côtelés, unis ou ciselés, les "Kashadrap", les duvetynes, les "duvellaine", les "poplavellaine", et combien d'autres lainages charmants, composeront de bien ravissants modèles. La silhouette souple, svelte, toujours en vogue, est celle que la femme affectionne. Aussi, point d'épaisseur ou d'ampleur, en un mot rien de ce qui alourdit et déforme la ligne, la jolie ligne fuselée et minuscule exigée par la Mode.

Les passementeries de toutes sortes rivaliseront avec les applications de tissu découpé ou de peau souple, cette dernière, un peu fragile. Les broderies de laine sur des tresses de soie, formeront encore de délicates parures pour nos manteaux et paletots. Certains vêtements seront égayés de garnitures brodées au point de tapisserie et réunissant sur le même galon les ors, les verts, les bleus et les rouges... fantaisie des couleurs, nous venant tout droit de l'Orient, toujours attirant et un peu mystérieux.

Infiniment seyante, la fourrure ornera nos manteaux d'hiver, et nous aurons le choix entre les peaux les plus diverses: loutre, castor, taupe, marmotte, etc... lapin, puisque lapin il y a. Et ne souriez pas en lisant le nom de ce petit animal prolifique. Nos fourreurs tannent et travaillent sa peau avec un art consommé; sa toison, teinte de gris, de marron ou de noir, si ce n'est de blanc, pour ne pas compter parmi les plus somptueuses fourrures, n'en forme pas moins une parure séduisante et d'un prix fort abordable. Beaucoup de femmes, dont le bon goût ne peut être mis en défaut, savent s'en contenter et y trouvent, malgré son origine plébéienne, une satisfaction suffisante à leur coquetterie.

La vraie élégance assortira ses souliers, ses gants, et, oh! raffinement, la couleur de son sac, à celle de sa robe ou de son manteau. Les souliers, puisque nous en parlons, seront toujours très élégants, sans toutefois accuser le mouvement exagérément allongé de ces temps derniers.

Et puis, j'aimerais à vous entretenir des millis et un colifichets qui feront l'enchantement de l'hiver: des charmes incrustés de fourrure, de velours brodés, de rubans de toutes sortes, de dentelles jolies! Mais de tout ceci nous en reparlerons sous peu, si vous le voulez bien.

La jolie chemise de soie, chère à nos grand'mères, reparait à l'horizon. Veloutée, flexible, agréable au regard, nous la verrons s'épanouir en fleurs ou dessins fantaisistes et enjoliver de sa grâce délicate nos robes, nos manteaux, nos chapeaux. En longs effilés, elle frangera nos écharpes et alourdira la soie fragile de nos blouses. Nous la rencontrerons souvent et partout, prenant sa gracieuse revanche d'un long oubli inmérité.

Les toilettes se complètent aussi de ces nouveaux bas de tulle de soie dont les minuscules alvéoles forment une jolie gaine à la jambe d'un galbe parfait; ils sont de plus en plus guillochés, la baguette les ornant est parfois tout un travail artistique. Quelques-uns incrustés de motifs de dentelle, rappellent de loin, les bas chers aux élégantes de l'Empire.

MICHELINE.

Il y a plus de fous que de sages, et dans le sage même, il y a plus de folie que de sagesse.

## Déraillement

(Dépêche de la Presse Associée) Chicago, 30. — Un train de voyageurs du Michigan Central, venant de Chicago et en route pour New-York, a déraillé près de Porter, Indiana, vers 4 heures 30, cet après-midi. Six Wagons et la locomotive ont quitté les rails, mais personne n'a été grièvement blessé.

## RECETTES

Le Flan Saint-Jean pour six personnes

Faire fondre (avec très peu d'eau) 4 tablettes de chocolat, et quand il est bien lisse et compact, le laisser refroidir. Y incorporer alors quatre onces de beurre peu à peu en tournant pendant vingt minutes; ajouter quatre jaunes d'œufs battus avec quatre cuillerées de sucre en poudre, bien mélanger le tout et ajouter ensuite les quatre blancs battus très fermes en neige. Remplir un moule à charlotte beurré et mettre au frais ou à la glace une nuit ou quelques heures.

Démouler au moment de servir et entourer d'une crème au café.

Recette de la poularde aux œufs d'or Plumer, vider et flamber une belle poularde que l'on bride en entrée; l'assaisonner et la faire légèrement colorer sur toutes ses faces dans une cocotte avec 30 grammes de beurre fondu et chaud. Egoutter alors la graisse de la cocotte, dans laquelle on verse un bon verre de madère, puis que l'on ferme hermétiquement avec son couvercle et que l'on pousse au four, pour y faire cuire la poularde pendant environ cinquante minutes. Au bout de ce temps, on égoutte, puis on dresse la poularde sur le milieu d'un plat ovale, non creux et chaud.

avec d'autres enfants de son âge, garçons et filles. Encore deux ou trois ans, et un beau jour elle disparaîtra de la circulation. Lorsqu'il lui arrivera de sortir, son visage sera soigneusement recouvert d'un pan de l'ampoule blanche qui habille des pieds à la tête la jeune fille et la femme arabe. La voilà retranchée, pour ainsi dire, du commerce extérieur de la vie. Or, ce geste, elle l'a effectué d'elle-même, par un sentiment de pudeur, sans que ses parents aient eu besoin de le lui dire. Certes, ce sentiment, si le Coran ne l'a pas fait naître, du moins l'a-t-il développé grandement en le rendant "obligatoire". Et cette loi coranique, quinze fois séculaire, est devenue chez la musulmane, une seconde nature. La suivre lui paraît tout aussi simple, que pour la riche chinoise d'avoir les pieds difformes et nos élégantes de porter un corset.

Cela ne veut pas dire que la vie du harem soit le "nec plus ultra" pour une femme. Mais, encore une fois, la musulmane, loin d'être une victime de la jalousie des hommes, est satisfaite de sa condition sociale. Elle vit heureuse, seule ou en compagnie de parentes et d'amies, que ce soit au fond de sa demeure, au bain public ou encore dans un cimetière enseveli près de la tombe d'un marabout célèbre. De même, leurs maris et leurs frères s'accommodent fort bien de ne voir aucune femme à leurs côtés, dans les

## Le corsage serré et la robe bouffante reviennent à la mode



Cette toilette est confectionnée de taffetas de couleur corail. Les volants qui l'agrémentent sont de trois nuances, mais de la même couleur. Les fleurs reviennent à la mode pour le corsage; il est de bon goût maintenant de les choisir d'une couleur faisant contraste avec la toilette. Ce costume est tout indiqué pour la débutante.

Tout autour de la poularde, disposer des croquettes d'œuf dressées dans des coquetiers formés par deux croustades en forme de petits godets et que l'on tient superposées. Napper légèrement la poularde avec un peu de sauce faite avec le fond du poêle passé et additionné de deux cuillerées de sauce demi-glace. La poularde, ainsi dressée, est prête à être servie chaude en la faisant accompagner du restant de la sauce versée dans une saucière.

Pour les croquettes d'œuf, faire cuire six œufs; les écaler, puis en hacher les blancs et les jaunes; y ajouter 30 grammes de truffes hachées; lier le tout avec de la béchamel réduite. Laisser refroidir, puis façonner avec cet appareil des croquettes en forme d'œuf que l'on passe à l'anglaise et que l'on fait frire dans une friture bouillante.

## PROPOS PERDUS

La femme musulmane

On a beaucoup écrit sur la femme musulmane. La connaît-on mieux pour cela?... Il est permis d'en douter. C'est qu'aussi bien le sujet est des plus délicats à traiter. L'héroïne, en effet, dont la voix aurait, on l'avoue, un certain poids dans le débat, n'a pas accoutumé de narrer aux étrangers les impressions sur la vie qu'elle mène au fond du harem ou simplement dans son modeste gourbi; encore moins a-t-elle l'habitude de se montrer à leurs yeux. Notez qu'il ne s'agit pas ici d'établir un parallèle entre sa situation et celle de sa soeur d'Europe ou d'ailleurs. Mais pour vivre différemment de la mondaine, ou d'une paysanne par exemple, s'en trouve-t-elle plus malheureuse et aspire-t-elle à un sort meilleur?... Voyez dans la rue cette gamine. Elle est âgée d'une dizaine d'années. Les minois rieur, sa robe multicolore serrée à la taille par une ceinture de cuir aux broderies d'or, ses cheveux retenus par un méchant mouchoir de soie, elle court de-ci de-là, s'amuse

## JEUNES FILLES MODERNES

A quoi rêvent-elles? Leur écriture va nous le dire

M. G. Reuillard écrit dans "Excellent":

D'aucuns prétendent que la graphologie est une science, d'autres disent que c'est un art, mais nul ne songe plus à nier la valeur des indications révélées sur certaines particularités des caractères par l'étude de l'écriture.

Deux savants graphologues, Mmes de Salberg et Flobert, viennent d'indiquer le sens de l'évolution des jeunes filles par l'examen de l'écriture droite et nous renseignent sur ce point dans un mémoire qui n'a pas encore été publié. M. Depoin, ancien sténographe à la Chambre et président de la Société des sténographes français, a bien voulu nous renseigner sur le travail de ses éminentes collègues.

C'est au congrès des sciences de 1900 que l'écriture droite a été proposée et encouragée au point de vue physiologique. Son usage s'est, depuis généralisé, et, en obligeant les enfants à tenir leur corps droit, il les a, par réflexe, entraînés à mieux fléchir, à fixer leurs idées plus nettement, à acquiescer, enfin, la maîtrise d'eux-mêmes.

Outre ces constatations, Mmes de Salberg et Flobert voient dans l'emploi de l'écriture verticale un signe de réflexion plus posée, la marque du besoin de s'attacher plus fortement aux besoins d'ordre pratique en négligeant les préoccupations sentimentales. Elles observent, entre autres choses, que l'introduction du tracé droit en calligraphie coïncide avec un usage, devenu courant, de la bicyclette.

Les caractéristiques des nombreux spécimens d'écriture droite employée par nos jeunes filles indiquent à Mmes de Salberg et Flobert que "la nouvelle génération ne rêve plus guère et qu'elle est moins disposée à accepter sous contrôle la direction d'autrui, mais, d'autre part, qu'elle est plus résolue aussi à se tirer d'affaire seule, à regarder la vie plus nettement et sans mirage."

De la comparaison des différents types d'écritures des jeunes filles de cette génération et de leurs devancières de 1900, il appert, paraît-il, que les dernières nées donnent à la fin des jambages moins de "coups de griffe." Mais il y a toujours, et de plus en plus, patte de velours.

Nos graphologues en concluent que le principe de la malice sournoise disparaît puisque la jeunesse n'a plus besoin de ce palliatif pour exhaler ce qu'il lui plaît de faire ou dire en face, maintenant!

Elle serait aussi, cette jeunesse féminine, moins prodigue d'élan romantiques et passionnés. La diminution des pleins et déliés ainsi que des grands mouvements de plume est, paraît-il, le signe de ce retour à une plus sage réserve. Orientées vers les sports, préoccupées d'une situation à créer ou à améliorer, nos jeunes filles ont des écritures dont le tracé montre plus de relief, ce qui indique plus de caractère, plus de personnalité.

Oui, mais toute médaille a son revers: ces demoiselles sont réfléchies, mais elles sont moins gaies, moins enjouées que leurs soeurs aînées, qui l'étaient déjà moins que leurs mères, sans doute. Et, attention, jeunes gens qui les convoitez et rêvez d'en faire vos femmes; leur écriture droite comporte des arrêts brusques dans les majuscules et dans les terminaisons; de plus, elle est disjointe manifestation de l'indépendance réfléchie, laquelle indique l'égoïsme au plus haut degré. Ce sont, du moins, deux graphologues, deux femmes aussi, qui nous l'assurent.

## QUELQUES PENSEES

On souhaite la paresse d'un méchant, et le silence d'un sot.

Notre raison nous rend quelquefois aussi malheureux que nos passions; et on peut dire de l'homme, quand il est dans ce cas, que c'est un malade empoisonné par son médecin.

La plus perdue de toutes les journées est celle où l'on n'a pas ri.

Il faut être juste avant d'être égoïste, comme on a des chemises avant d'avoir des dentelles.

CHAMGORT.

## LES ANCIENS DE JACQUES-CARTIER

Grâce à la générosité de M. l'abbé Adélar Desrosiers, principal, le comité provisoire des anciens élèves de l'École Normale Jacques-Cartier, a tenu récemment sa troisième réunion dans les salons de cette institution.

Il s'agit de grouper en association tous les anciens de l'École Normale Jacques-Cartier, à quelque classe de la société qu'ils appartenent. Dans ce but, il fut décidé qu'une réunion plénière de tous les anciens élèves de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu le dimanche, 18 novembre 1923, à trois heures de l'après-midi, à l'École Normale, Parc Lafontaine.

Les membres du comité provisoire sont: Dr J.-D. Gauthier, Dr J.-C. Poissant, M. E.-A. Desrosiers, gérant de la succursale Mont-Royal de la Banque d'Hochebourg, M. A.-C. Miller, directeur-secrétaire des écoles de district centre, M. J.-L. St-Jacques, avocat, M. J.-G. Léonard, pharmacien, M. S. A. Baulne, ingénieur civil, MM. R. Z. Baulne et N. Brisebois, professeurs à l'École normale, M. Irénée Beauchemin, M. J.-M. Manning, directeur-secrétaire des écoles du district est, est secrétaire du comité provisoire.

## LA MEDECINE

ANECDOTIQUE

Le coeur à droite

C'est à droite que le Médecin malgré lui plaça le coeur, et c'était en 1666 que doctoralement il se livrait à une telle localisation. Or, les "gazettes" de 1923 nous révèlent ceci: dans un hôpital du Tyrol, un chirurgien, opérant un malade, a constaté que celui-ci portait à droite son coeur et sa vésicule biliaire, à gauche son foie et son appendice. Et cet original avait joui toujours d'une santé parfaite, rien ne permettait de soupçonner que, par la disposition de ses viscères, il ne fût point identique au reste de son espèce. De la nôtre, en somme, quoiqu'il s'agisse d'un de nos "ex-ennemis".

Sganarella était-il donc prophète? Hum! Il prouvait simplement que Molière son papa lisait, ou tout au moins parcourait, les comptes rendus de l'Académie des sciences. On trouve, en effet, dans ce recueil, à la date de 1660, le récit d'une autopsie pratiquée sur un vétéran mort aux Invalides à soixante-douze ans, laquelle autopsie montra que l'ancien guerrier présentait un cas de transposition viscérale complète. Il avait à droite, dans son thorax et dans son abdomen, tous les viscères que la science exige à gauche — et inversement. Et jamais rien n'avait trahi cette anomalie.

Déjà, en 1650 en disséquant un condamné que l'on venait de rouer vif en place de Grève, on avait eu à enregistrer la même insouciance des plus respectables doctrines. L'homme avait vingt-cinq ans, il s'était porté comme un charme jusqu'à son incarceration. Celle-ci avait eu pour cause une attaque à main armée et en bande contre une voiture occupée par un très grand personnage: le duc de Beaufort, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrees. Un laquais du prince ayant été tué, les assaillants estimèrent que l'affaire tournait mal et s'équivaient. Un seul put être rejoint et paya pour tous.

En réalité, le hasard a permis de découvrir en si grand nombre les cas de transposition complète ou partielle, que l'on n'est pas fondé à dire: le coeur est à gauche, le foie est à droite, etc. Il ne faut pas aller plus loin que de spécifier scrupuleusement: il semble qu'en général il en soit ainsi.

D'autant plus que les cas connus proviennent d'une remarquable variété d'âges, de professions, de pays. En ce qui concerne le sexe, les deux tiers des transposés sont des hommes. Il est plus fréquent chez la femme d'avoir le coeur bien placé!

Citons même une passionnée de l'équilibre, morte en 1847 à 82 ans, et qui avait le sien logé mieux encore: exactement au milieu du thorax.

Les transposés peuvent, comme on dit, faire de vieux os, et avoir une progéniture normale, et abondante. Exemples: trois femmes mortes à la Salpêtrière en 1818, 1829 et 1847, à respectivement 74, 84 et 70 ans, et la première avait eu douze enfants irréprochables.

La tératologie, ou science des monstruosités, est d'accord avec l'expérience sentimentale, sociale, etc., pour déconseiller d'avoir trop de coeur, ou d'avoir le coeur sur la main. Baudeloque a trouvé chez un enfant deux coeurs, un dans le thorax, un dans l'abdomen. Eh bien! cet enfant en est mort, de ses deux coeurs à l'âge de quelques semaines. En 1712, l'hôpital de Grenoble vit naître et mourir le même jour un gaillard conformé à souhait, sauf que... "il portait son coeur au dehors, pendu à son corps comme une médaille, de sorte qu'il pouvait aller et venir sur sa poitrine."

D'autre part vive sans coeur? D'illustres Grecs ou Romains croyaient que ce fût possible. Cléon les en railla. C'était le Joseph Prud'homme et le Homais de l'antiquité, mais c'en fut aussi, parfois, le Lapalisse. En tout cas, les transposés sont là pour démontrer, par leur existence même, que l'on n'a pas besoin d'une rate, et que l'on en peut posséder plusieurs.

Un transposé, soldat russe mort de blessures, en 1829, à 42 ans, n'avait pas la moindre rate. L'histoire ne dit pas s'il était prestre. Neuf autres avaient deux rates (un cas en 1848, un en 1855), ou trois (1833, 1836, 1840, 1859), ou quatre (1840), ou cinq (1788), ou huit — un soldat français mort de blessures à l'hôpital militaire de Sétif en 1873.

Pas une femme pluriatre, dans les annales de la science! Aux hommes le monopole de se la fouler et désopiler, alternativement!

A. CHABOSEAU

## Ce que ses amis doivent à la Grande-Bretagne

(Cable de la Presse Associée) Londres, 30. — Les prêts de la Grande-Bretagne aux Alliés durant la guerre forment avec les intérêts composés un total de 1,912,000,000 de livres sterling; à la France, 601,000,000 de livres; à la Russie, 586,000,000; à l'Italie, 527,000,000; à la Serbie et à la Croatie, 26,000,000; aux autres Alliés, 70,000,000. Aux dominions et aux colonies, 148,000,000. Prêts de reconstruction: à l'Australie, 12,000,000; à la Pologne, 4,000,000; à la Russie, 2,000,000; à la Serbie et à la Croatie, 2,000,000; à la Belgique, 9,000,000; aux autres Alliés, 3,000,000. On doit à la Grande-Bretagne en tout 12,002,000,000.

ENTREVUE DE M. JUSSERAND ET DE M. HUGHES

L'entretien dure une heure et quarante minutes à la secrétairerie

SECRET ABSOLU

Le secrétaire d'Etat fait part de sa conversation au président Coolidge

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 5. — L'ambassadeur français, M. J. Jusserand, a été reçu par le secrétaire d'Etat, M. Hughes, les vus du gouvernement français sur les réparations, au cours d'un entretien que les deux personnages ont eu aujourd'hui, dans le bureau du secrétaire, et qui a duré une heure et quarante minutes. On n'a pas dit si l'entretien avait modifié la situation qui a empêché jusqu'ici les gouvernements alliés de s'entendre définitivement sur la proposition d'expertise.

M. Hughes n'a pas dit si l'entretien avait modifié la situation qui a empêché jusqu'ici les gouvernements alliés de s'entendre définitivement sur la proposition d'expertise. M. Hughes n'a pas dit si l'entretien avait modifié la situation qui a empêché jusqu'ici les gouvernements alliés de s'entendre définitivement sur la proposition d'expertise.

Il est impossible de dire si l'entretien entre le secrétaire et l'ambassadeur Jusserand a influé sur le cours des événements. Peu après cet entretien, M. Hughes s'est rendu à la Maison Blanche, où il a informé le président Coolidge des paroles qu'il avait échangées avec l'ambassadeur français. Le président garde également le secret sur ce qui s'est passé à l'entrevue.

LA POLITIQUE QUI AVAIT INSPIRE LE SOUFFLE DE MORT

C'est la politique conservatrice, déclare l'hon. E. Lapointe

BANQUET A M. McMURRAY

(Dépêche de la Presse Canadienne) Winnipeg, 4. — L'hon. Ernest Lapointe, ministre de la marine et des pêcheries était le principal orateur au banquet tenu samedi soir, en l'honneur de l'hon. E. J. McMurray, solliciteur-général, qui vient de remporter une victoire dans North-Win-

M. Lapointe a invité les libéraux à défendre les traditions du parti, à conserver et à propager ses principes. Il a déclaré que la politique des conservateurs était une politique de haine et de défiance et qu'elle était l'inspiration du "souffle de mort".

"Ces hommes qui en dépit de leurs tendances progressives croient pouvoir exercer plus de contrôle et d'influence en se tenant à l'écart et en laissant les autres administrer le pays."

M. McMurray parla également ainsi que l'hon. T. C. Norris, ancien premier ministre du Manitoba, qui félicita M. Lapointe d'être un libéral préconisant un tarif peu élevé et exprima l'espoir qu'il se servirait de son influence pour faire réformer le tarif en ce sens.

Boulangerie sujette à cette taxe

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 2. — La cour d'appel a statué aujourd'hui, que la boulangerie Dominion, de Niagara Falls, était sujette à la taxe des manufacturiers, en vertu de la loi spéciale des revenus. La cause intéresse les petits établissements. Le propriétaire de la boulangerie, David Turnbull, a un assistant dans sa boutique. Il emploie aussi une jeune fille. Il ne produit qu'un petit nombre de gâteaux et de tartines. Il vend au public et non aux détaillants. Le juge en chef Meredith a différé de l'avis de ses collègues.

Société pour l'abolition de la peine capitale

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 1er. — Le juge Robert F. Wagner, de la Cour Suprême, a approuvé la requête du préfet Lawes, de la prison de Sing Sing, de E. E. Choate et autres pour la constitution de la société pour l'abolition de la peine capitale.

Mort d'un président de chemin de fer

(Dépêche de la Presse Associée) Minneapolis, 4. — Geo. R. Huntington, président du Minneapolis, St-Paul and Sault-St-Marie, est mort, hier.

LA CRISE SOCIALE ECLIPSE LA CRISE PARLEMENTAIRE

Ebert et Stresemann délaissent la seconde pour la première

COALITION IMPOSSIBLE

Les séparatistes vont reprendre l'offensive en Rhénanie

(Cable de la Presse Associée) Berlin, 4. — Ni le président Ebert ni le chancelier Stresemann ne paraissent disposés à croire que la crise parlementaire actuelle produite par la démission des ministres socialistes exige une solution immédiate. L'information communiquée dans les milieux officiels, aujourd'hui, porte à croire que le chancelier est plus préoccupé à l'heure actuelle de trouver les remèdes aux complications économiques et sociales qu'il ne cessent d'accumuler, notamment la dégringolade du mark et l'augmentation du chômage.

Les chefs ne voient aucune possibilité de pouvoir reconstituer une coalition qui pourrait compter sur une majorité suffisante au Reichstag, car il semble impossible de conclure un accord entre les quatre parts de la bourgeoisie. Un cabinet ministériel ne pourrait résister longtemps aux attaques des socialistes et des réactionnaires.

Etant donné cette impasse, on croit que le Dr Stresemann cherchera à administrer le pays pour le moment à l'aide de décrets déjà en vigueur et d'ordonnances nouvelles. La situation parlementaire, ce soir, donne l'impression de la plus complète énigme, mais la situation intérieure prend un aspect si grave en raison des problèmes sociaux et économiques, des relations du gouvernement impérial avec la Bavière, de la situation de la Saxe et de l'hostilité ouverte des socialistes unifiés, qu'il faut toujours compter sur de l'imprévu.

Les organes ultra-réactionnaires somment Ebert et Stresemann de donner leur démission et demandent une dictature rigide. MATTHES EN VEUT AUX ANGLAIS

Coblence, 4. — Joseph Matthes a protesté auprès de lord Kilmarnock, délégué anglais à la haute commission rhénane, contre l'attitude britannique à l'égard des séparatistes dans la région de Cologne, mais la lettre a été retournée sans être ouverte. Matthes a déclaré, aujourd'hui, qu'il manifesterait sous une autre forme le mécontentement des séparatistes contre l'attitude des Anglais.

Un conseil de guerre anglais, à Cologne, a déjà condamné un séparatiste à quatre mois de prison. Il était accusé de s'être trouvé dans la zone anglaise contrairement aux règlements. D'autres séparatistes attendent leur procès.

Les séparatistes ont réquisitionné les lits des grands hôtels. Des lits ont été transportés au palais et installés à l'étage supérieur du palais pour Matthes et les membres du cabinet. Les antiséparatistes ont coupé l'électricité et les séparatistes doivent se servir de lampes à la nuit.

Dans un communiqué qu'il a dit officiel, Matthes a annoncé hier que les séparatistes avaient l'intention de s'emparer de nouveau d'Aix-la-Chapelle.

"Nous proposons de reprendre Aix-la-Chapelle", dit-il dans son communiqué et d'ici quelques jours, nos troupes marcheront sur le Palatinat et d'autres contingents s'empareront d'Essen. Telle est notre réponse à l'action de la Belgique, qui a désarmé nos soldats à Aix-la-Chapelle et amené notre retraite."

ULTIMATUM DE LA BAVIERE?

Berlin, 3. — Un démenti officiel a été donné à la nouvelle que le gouvernement bavarois avait envoyé au chancelier Stresemann un ultimatum demandant la création d'une dictature nationaliste et le menaçant des sanctions militaires en cas de refus.

DRAME DANS LE KU-KLUX-KLAN

(Dépêche de la Presse Associée) Atlanta, Géorgie, 5. — J. E. F., agent de publicité du Ku Klux Klan, a tué d'une balle ce soir, W. S. G. Gurn, avocat d'Atlanta, "un conseiller" la faction opposée au "sorcier impérial" H. W. Evans et autres officiers de son ordre. Fox est en prison en attendant de comparaître sous inculpation de meurtre.

Mme W. A. Holbrook, sténographe de Gurn, a déclaré que Fox était venu au bureau de Gurn et avait demandé à lui parler au sujet de la cause du Klan dans laquelle Gurn représentait l'élément insurgé. Ils conversèrent pendant environ cinq minutes et Gurn demanda à Fox de revenir au bout d'une demi-heure. Fox sortit puis revint sur ses pas et tira cinq coups de feu sur Gurn, au dire de Mme Holbrook. Un client de Gurn, un nommé W. T. Rogers, dit avoir été témoin de l'assassinat.

Fox a été arrêté par le procureur Snence, conseil pour le chef de police Beavers.

Quo non ascendam?

(Cable de la Presse Associée) Paris, 1er. — Les barographes dont s'est servi l'aviateur Sadi Lecointe, hier, ont été vérifiés au laboratoire du Collège des arts et métiers. Ils portaient 35,548,885. Ces chiffres sont soumis à l'Aéro Club pour acceptation officielle comme record mondial. Le record précédent de l'aviateur français était de 35,178,888.

NOS DELEGUES FONT LA REVUE DE LA FLOTTE

Jamais depuis 1914 ne s'étaient réunis autant de navires

FILE DE QUINZE MILLES

Pas un des navires présents à la revue de 1914 n'était là hier

(Cable de la Presse Associée) Portsmouth, 4. — Par un brouillard gris de novembre, les premiers ministres des Dominions ont passé en revue, hier, la flotte de l'Atlantique. Jamais depuis la revue de 1914 ne s'étaient réunis au large de Spithead autant de navires de guerre. Cette file de croiseurs s'étendait sur près de 15 milles. Le fait que pas un des navires présents à la revue de 1914 n'était là hier, montre quels ont été les développements navals depuis ce temps.

La délégation des Dominions, conduite par le col. L. C. Amery, premier lord de l'Amirauté, parti de Londres par train spécial pour Portsmouth, où elle s'embarqua à bord du vapeur "Princess Margaret", un ancien navire du Pacifique Canadien adapté à la pose des mines. La flotte était à l'ancre au large de Spithead sur sept rangées. La "Princess Margaret" passa parmi les rangs, devant le "Queen Elizabeth" à bord duquel les officiers allemands signèrent la reddition de leur flotte. Il longea les navires de guerre Harham, Warspite, Malaya et Valiant, qui combattirent tous à la bataille de Jutland, les énormes croiseurs de ligne Hood et Bellerophon qui commentèrent sous peu leur tournée de l'Empire, des croiseurs légers, des torpilleurs, des sous-marins, des vaisseaux de ligne de tous les genres jusqu'aux transports d'aéroplanes à l'aspect si curieux.

Au moment où le "Margaret" croisait ainsi entre les rangs, son appareil de radio lança un message de félicitations du premier ministre King du Canada à quatre jeunes matelots canadiens qui ont commencé leur carrière dans la marine canadienne et qui servent actuellement sur "Resolution". L'un d'eux est le neveu de M. King lui-même, Nelson Lay of Barrie. La réponse ne tarda pas: "Les matelots canadiens à bord du "Resolution" apprécient beaucoup le bienveillant message du premier ministre du Canada."

Un peu plus tard venait un radio du commandant Nelles, autre Canadien servant à bord du croiseur léger "Caledon", félicitant le premier ministre King M. King y répondit avec des remerciements cordiaux. Le "Princess Margaret" jeta ensuite l'ancre près de Nab Tower, une des tours mystérieuses de la guerre et la flotte passa en ligne, canots déployés et sous-marins en tête. Le "Margaret" suivit la flotte sur une distance de sept milles, mais comme il avait de la difficulté dans la vague, la flottille de torpilleurs revint à toute vitesse, simulat une attaque à la torpille en passant. Toute la revue prit sept heures environ. Ce n'est qu'au commencement de la soirée que le "Margaret" accosta à Portsmouth.

L'ASSERMENMENT DE L'HONORABLE L.-P. BRODEUR

L'hon. juge en chef Eug. LaFontaine préside cette cérémonie

LE PREMIER DECRET

Québec, 1er. — M. L. P. Brodeur, nouveau lieutenant-gouverneur de la province de Québec, a été assermenté, hier, dans la salle du Conseil législatif, au parlement, au cours d'une cérémonie intime. Les membres du gouvernement, les membres de la famille de M. Brodeur, et quelques personnalités officielles y assistèrent.

Le Royal 22e régiment, sous les ordres du colonel H. Chassé, formait la garde d'honneur pendant que plusieurs officiers formaient l'état-major. L'assermement fut fait devant le juge Eugène Lafontaine, de la Cour d'Appel et la commission de chef civil de la province de Québec a été remise à M. Brodeur, par M. E.-J. Lemaire, greffier du conseil exécutif à Ottawa. Le grand sceau de la province a aussi été remis à M. Brodeur qui l'a confié officiellement à l'hon. M. David, secrétaire provincial.

Les armes de M. Brodeur porteront la devise "Sontis à fide". L'Autour du trône du Conseil on remarqua M. L. A. Taschereau, premier ministre de la province, le Dr H. Béland, représentant le gouvernement fédéral, MM. Caron, Perrault, Mercier, Galipeault, Perron, David, Niel, Moreau, Péroudeau, Ad. Turgeon, J.-N. Faneuse, les conseillers législatifs, plusieurs sénateurs, députés fédéraux et provinciaux de la région de Québec.

Madame Brodeur occupait un fauteuil à la gauche du trône, les membres de sa famille l'accompagnaient. On remarquait M. et Mme Renegier-Brodeur, Mme Brodeur de Lorimier, M. et Mme Victor Brodeur, M. H. W. Brodeur, M. le sénateur et Mme Wilson, Mme L. A. Taschereau et autres.

Le public avait pris place dans les galeries de la salle.

A midi, un déjeuner a été offert par M. Turgeon au nouveau lieutenant-gouverneur qui sera l'hôte ce soir du premier ministre à sa résidence. Immédiatement après son assermentation comme lieutenant-gouverneur de cette province, l'hon. M. Brodeur apposa sa signature au bas du décret fixant la date de la rentrée des deux Chambres de la législature provinciale. Cette rentrée aura lieu le lundi, 17 décembre prochain.

Le Dr McLeod arrive d'Angleterre

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 2. — Le Dr J. J. McLeod, qui a gagné le prix Nobel 1923 pour la médecine avec le Dr F. G. Banting, est arrivé d'Angleterre ce matin.

UN INCENDIE CONSIDERABLE A STE-AGATHE

La compagnie Seaman Kent est rasée par un terrible incendie, hier

PERTES DE \$600,000

Les édifices et le matériel ne sont pas épargnés.—Danger de conflagration

(Dépêche spéciale) Ste-Agathe, 4. — La manufacture de la Seaman Kent Company Limited, fabricants de planchers en bois franc de Ste-Agathe-des-Monts a été détruite de fond en comble par un violent incendie qui s'est déclaré à 6.30 heures, ce matin. Cette compagnie, établie à Ste-Agathe depuis près de 15 ans venait d'agrandir son établissement récemment, et au moment où le désastre se produisit, il était encore question d'ajouter des édifices à l'immeuble principal.

Il était environ 6.30 heures ce matin lorsque le gardien de la manufacture s'aperçut que des flammes sortaient d'une chambre destinée aux coupes de bois. C'est dans cette chambre que l'on broyait ces copeaux de bois dont le produit, du bran de scié, était empaqueté pour être ensuite vendu et expédié aux marchands de fourrures où il sert à nettoyer les fourrures.

Quelques minutes plus tard, les flammes se propagèrent, atteignant la chambre où se trouvait la puissante pompe à vapeur de la compagnie. Les pompiers de la ville, appelés en toute hâte arrivèrent sur les lieux à 6 heures et trois quarts, mais déjà il était trop tard pour pouvoir sauver quoi que ce soit de l'immense brasier. Les pompiers firent tout en leur pouvoir pour atténuer la chambre de la pompe, mais la fumée les en empêcha.

Le feu se communiqua rapidement aux autres dépendances et une heure après la population se rendit compte que rien ne restait debout de l'établissement qui donnait de l'ouvrage à plus de 250 employés, c'est-à-dire quelque cinquante familles.

Dans la principale section de l'immeuble, il y avait plus de 200,000 pieds de bois à plancher, tout près d'être livrés. Comme toute ce qui entourait cette section, les flammes ne mirent que peu de temps à tout consumer. Quatre wagons, chargés de plusieurs centaines de pieds carrés de bois se trouvaient sur la voie d'évitement de la compagnie. Les pompiers réussirent à les pousser sur la voie principale où une locomotive vint plus tard les chercher, sauvant ainsi de l'élément destructeur cette petite quantité de matériel.

Les édifices de la Seaman Kent étaient situés à environ un mille et demi du village, ce qui a heureusement évité une conflagration qui aurait pu détruire tout Ste-Agathe.

Les pertes des immeubles sont évaluées à environ \$300,000 pendant que celles du matériel détruit s'élevaient à un chiffre à peu près égal. La compagnie Seaman Kent a des bureaux principaux à Toronto, et a des usines à Winnipeg et à Bedford, Ont.

Les pompiers ont dû travailler tout l'avant-midi et l'après-midi avant de contrôler les flammes.

Les conservateurs vont faire la lutte dans Halifax

(Dépêche de la Presse Canadienne) Halifax, 4. — Il semble que les conservateurs vont faire la lutte à la prochaine élection dans le comté d'Halifax, laissé vacant par la nomination de l'hon. A. K. MacLean à la cour d'Échiquier. Le "Mail" publie un appel de l'hon. Arthur Meighen à ses partisans, en ce sens. Une réclamation invite les conservateurs à présenter leur acte en vue de la prochaine élection. On annonce aussi des assemblées libérales-conservatrices.

10,000 immigrants en une journée

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 1er. — Au moins neuf nations ont épuisé leurs quotients d'immigration pour le mois de novembre grâce à l'arrivée, aujourd'hui, de 10,000 passagers d'entrepreneurs à bord de onze navires.

"JE SUIS RASSURE SUR L'AVENIR DE VOTRE BELLE UNIVERSITE"

(Suite de la dernière page) entendre combien il est désirable que l'action commune se dressent pour écarter les maux qui peuvent atteindre jusqu'aux forces vives de la nation.

La Faculté de médecine de l'université de Montréal ne pouvait rester étrangère au mouvement que votre passage déterminait chez nous et c'est avec un empressement qu'elle s'est prêtée à votre mission. Est-il besoin de dire qu'elle n'a eu qu'à se féliciter? Elle ne rêve désormais que de continuer, avec l'aide du gouvernement, cette collaboration de maîtres français, ce qui nous réserve, sans doute la joie de vous revoir un jour. Vous comprendrez donc que soucieuse avant tout d'assurer le développement de l'enseignement médical dans cette province elle ait désiré vous attacher à elle en vous offrant le grade de docteur Honoris causa et en priant Mgr le recteur de vouloir bien vous le décerner.

Je ne puis me rappeler sans émotion, cette faculté de Strasbourg que j'avais appris à connaître au moment où M. Weiss, votre vénéré doyen et quelques-uns de vos professeurs nous rendaient visite l'an dernier et que j'ai retrouvé en France, lorsque je suis allé rendre hommages à Pasteur, en Alsace, là où, comme chez nous le souvenir demeure imprégnable. Jamais plus beau spectacle n'a frappé mes regards et j'ai compris, pour en avoir reçu ici même quelque chose, toute la grandeur de votre mission.

C'est un de vos privilèges que d'appartenir à cette phalange de savants qui placent plus haut que leurs intérêts immédiats le bien de l'humanité et le souci du véritable progrès. C'est bien comme un délégué de la science française que vous avez été accueilli parmi nous et que l'université de Montréal a tenu à vous distinguer; puisiez-vous retrouver chez nos

quelques-uns des préoccupations qui vous guident; puisiez-vous rapporter l'assurance que nous travaillons tous, avec les moyens dont nous disposons, à l'idéal même qui vous anime et qui assure l'incontestable supériorité de votre pays.

L'honneur que votre remarquable carrière ne peut que faire rejaillir sur la faculté d'adoption, où vous avez vécu quelques heures, trop courtes à notre gré, où vous laissez, avec le plus aimable souvenir, une leçon qui portera ses fruits.

LE DR L. M. PAUTRIER

C'est avec émotion que le savant professeur a remercié les autorités de l'Université de Montréal pour l'honneur qu'elles venaient de lui conférer. Il s'est adressé aux professeurs et aux étudiants en termes appropriés. Il a dit en substance:

Ce titre de docteur honoris causa, dont vous venez, Monsieur, de me remettre le diplôme et les insignes, est, je le sais, la plus haute récompense universitaire que vous puissiez vous décerner, comme elle est chez nous la plus haute distinction que nous pouvons nous décerner. Je ne puis que vous remercier de ce que vous avez fait pour la science française, et de ce que vous avez fait pour la science française, et de ce que vous avez fait pour la science française.

Pour me rappeler à une plus juste appréciation de mes mérites, il ne sera pas inutile de rappeler que vous avez été de me remettre au travail. La recherche de la vérité scientifique et médicale est en effet une rude école de modestie, qui ne nous permet pas de nous leurrer sur la valeur des résultats que nous obtenons. L'artiste, le poète, le peintre, le musicien, qui viennent de terminer un sonnet, un tableau, une symphonie, peuvent toujours croire aisément qu'ils viennent de produire un chef-d'œuvre, car leur effort se juge suivant un régime essentiellement mobile et variable, qui veut dire le zèle. La vérité scientifique, le résultat d'une expérience, se présente au contraire à une balance singulièrement plus rigoureuse et plus précise, qui ne nous permet aucune illusion, et nous fait mesurer souvent la vanité de notre effort.

Nous aussi, Monsieur, nous construisons une cathédrale, mais nous n'en verrons jamais l'achèvement. Et nous sommes, la plupart d'entre nous, semblables à ces bons mais obscurs compagnons qui apportent à l'édifice immortel leur moellon, leur ciment, leur pierre, mais qui n'émergent pas de la foule anonyme. De temps en temps pourtant surgit un maître de l'oeuvre, un Claude Bernard, un Pasteur, qui dans un éclair de génie, jette les plans de quelque nef hardie, de quelque nouvelle flicke audacieuse et aussitôt la foule des bons tâcherons s'acharne au travail, sur la nouvelle partie de l'édifice, toujours en perpétuel devenir.

Rassurez-vous, je ne commettrai donc pas le péché d'orgueil. Mais s'il me faut accepter une partie de vos éloges, vous me permettrez de les reporter sur le maître qui m'a tant formé. Dans cette "course du flambeau" qu'est encore la recherche de la vérité scientifique, si vous me permettez cette nouvelle image, bien fou serait celui qui prétendrait allumer sa torche à son propre feu. Cette torche, que nous la portions plus ou moins haut, qu'elle brûle d'une flamme plus ou moins vive, suivant la valeur de nos efforts et de notre mérite, nous n'en avons pas moins reçu toute allumée de la main de nos maîtres, comme nous la transmettrons, telle, à nos élèves.

Parmi ces maîtres, qui ont fait de moi ce que je suis, vous me permettrez de faire une place à part et d'adresser un hommage ému à celui dont j'ai fierté à me dire l'élève, qui m'aime un peu comme un fils spirituel, à M. le Dr Brocq, qui a dominé jusqu'à aujourd'hui la dermatologie française, et dont la personne et le nom, nous venons de le voir au congrès de Strasbourg que j'ai présidé, sont entourés de l'estime et du respect des dermatologistes du monde entier.

Messieurs les étudiants en médecine, qui avez été conviés à cette cérémonie, et qui avez eu la bonté d'assister, vous entreprenant d'entrer dans une des plus belles carrières qui s'offrent à votre choix, car qui vous attend, si vous ambitionnez la richesse, si tentés par les moeurs nouvelles qui tendent à se répandre depuis la guerre, vous postulez après une fortune rapide, rebroussez chemin, vous vous trompez de route. La médecine apportera à la plupart d'entre vous une situation modeste mais honorable; aussi plus heureux elle assurera une vie plus ou moins large; elle ne vous conduira jamais à la fortune. Mais si vous désirez un métier où puissent s'exercer parallèlement la recherche scientifique, l'investigation psychologique, l'étude du document humain le plus palpitant, toujours renouvelé, avec ses tares et ses beautés, soyez médecins et vous apportez dans votre métier un intérêt passionné.

Vous aurez, de temps en temps, l'impression que vous avez vraiment sauvé votre malade, et que cette petite leur qui vacillait et allait sombrer dans la grande nuit, c'est vous qui l'avez ramené et qui a brillé à nouveau. Vous goûterez ces jours-là la plus belle émotion de votre carrière, sa justification. Vous aurez souvent l'impression que vous avez eu moins soulagé, que vous avez consolé, calmé la douleur, redonné de l'espoir, que vous êtes devenu le confident, l'ami de votre malade.

Vous n'oubliez jamais, même alors que vous pourrez être guidés par une science toute plus avancée, que derrière le "cas" plus ou moins palpitant, il y a de la chair qui souffre, une pauvre humanité palpitante. Et vous vous pencherez sur le malade d'hôpital avec la même douceur que sur le client aisé de ville, vous ne le traiterez pas, comme je l'ai vu faire en certains pays, en matériel d'études et d'expériences. Voilà ce que j'entendais par amour de la médecine de l'hôpital et du malade.

l'avenir de votre belle Université. Elle ne date que de quatre ans et je suis émerveillé de voir ce qu'elle a déjà réalisé, l'instrument de travail que vous avez su organiser, les laboratoires que vous avez pu équiper. Faites mieux encore, vous le pourrez je crois, et je sais que vos projets sont à l'étude: faites la Faculté de Médecine Hôpital; transportez les instituts scientifiques de nos deux cliniques, créez ainsi la fréquentation et la collaboration si fructueuse des cliniciens et des hommes de laboratoire qui s'éclaircissent et se conseillent mutuellement. Créez, pour vos étudiants, dans les mêmes locaux, une bibliothèque centrale, un restaurant où ils puissent prendre le repas de midi; donnez-leur la possibilité de passer leur temps libre à la bibliothèque, pour les dans cette bonne ruche médicale.

Si vos amis de France peuvent vous être de quelque secours pour perfectionner votre équipement scientifique, ne craignez pas de nous mettre à contribution. Cette collaboration peut s'exercer de toutes façons et chacun de vous peut y aider dans sa spécialité. J'ai été heureux par exemple de mettre à la disposition des Professeurs Lesage et Archambault, pour la faire reproduire, la collection de trois cents clichés photographiques que j'ai fait faire et que j'ai fait illustrer mes leçons sur la syphilis et la dermatologie. Je vais de même constituer, pour le Professeur Archambault, une collection complète de coupes microscopiques de toutes les dermatoses et des principales formes de tumeurs.

Si vous avez besoin que l'on vous forme des techniciens, des chefs de laboratoire, ne craignez pas de nous solliciter. Les heures de votre gouvernement, celles que j'ai pu obtenir de certains industriels, et que je ne désespère pas de faire augmenter de nombre à mon retour, vous y aiderez. Vous étudiants trouverez partout chez nous, et plus particulièrement à Strasbourg, un accueil chaleureux et les laboratoires parfaitement aménagés où ils pourront travailler dans les plus heureuses conditions.

Monsieur, vous m'avez l'autre soir naturalisé canadien, d'autorité; l'Université de Montréal me reçoit aujourd'hui et me décerne le titre de docteur. Me voici tout à fait des vôtres, et c'est pour moi honneur et joie. J'ai été vraiment comblé, et de toutes façons, durant ce voyage qui restera pour moi un impérissable souvenir. J'ai été séduit, charmé et conquis. C'est un ami de plus que nous gagnons et que nous aurons plaisir à retrouver et à encourager. C'est pourquoi j'ai désormais deux patries: la France et le Canada.

Le Dr Pautrier reçut une ovation enthousiaste de la part de ses nombreux auditeurs. La température peu clémente d'hier après-midi n'a pas permis aux étudiants en médecine de se rendre en corps à la bibliothèque publique pour présenter le salut officiel de la faculté au savant médecin français. Mais ils ont quand même assisté à la magnifique démonstration d'hier en très grand nombre.

LE COLON PAR SON OEUVRE MERITE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

(Suite de la dernière page) la population des campagnes vers les grandes villes. Et d'ailleurs, les villes ne sont pas en état d'accueillir tous ceux qui viennent des campagnes. Les jeunes cultivateurs ont aujourd'hui toutes les facilités désirables pour aller s'établir sur les terres nouvelles, y fonder des foyers nombreux, y vivre heureux, et perpétuer les traditions de notre race.

"Tout le monde admet qu'il vaut mieux établir sur la terre les fils de nos campagnes au lieu de les laisser venir dans les villes faire concurrence à nos ouvriers, qui n'y ont déjà pas trop de travail. Cette concurrence des nouveaux venus est dans un sens déloyale pour nos ouvriers, car elle leur est faite par des gens qui n'ont pas fait d'apprentissage et qui bien souvent peuvent trouver du travail à leur arrivée dans les villes sans être obligés de se faire des métiers."

Il est essentiel de promouvoir la colonisation pour assurer notre maîtrise dans cette province. En effet, il y a encore plus de terres neuves de bonne qualité à défricher qu'il n'y en a actuellement en culture dans la province. Si nos gens renoncent à cette tâche, qui nous garantit que des étrangers ne viendront pas plus tard occuper ce vaste domaine qu'il nous reste à développer? Et alors, ne serait-ce pas la fin de nos rêves de durée? Nos esprits sont trop défrichés et nous ne pouvons plus nous en occuper que pour le présent. Les hommes d'Etat et notre clergé ont rivalisé d'ardeur pour enraciner au sol les fils de la Nouvelle-France. Et le ministre actuel de la colonisation, digne héritier des Morin, des Cartier, des Laurier et des Mercier, proclamait à son entrée au ministère: "La colonisation a fait le passé de notre province, et elle en assurera l'avenir. C'est l'oeuvre nationale par excellence."

"Mais hélas, tout coûte cher aujourd'hui, même la colonisation. Le temps est passé où le colon faisait sans les sacrifices héroïques que nos pères ont consentis pour défricher la vallée du St-Laurent et de ses tributaires. La justice sociale veut que la vie soit aussi heureuse pour l'ouvrier que pour le bourgeois. C'est une justice très juste, si je puis m'exprimer ainsi; c'est celle que je désire voir régner partout dans cette province. Pour cela, il faut assurer au colon une mesure libérale des biens de ce monde. Il faut lui assurer le bien-être pour lui-même et sa famille, lui faire traverser le plus rapidement possible l'épreuve des rudes années du début sur son lot, sans son camp de bois rond, au milieu de la forêt. Il faut l'encourager, assurer le développement rapide de son canton. Il faut lui construire les chemins publics, les ponts, les écoles, aider à l'assainissement des terres trop humides, stimuler le développement et la mise en culture par des primes judicieuses, favoriser l'organisation de l'industrie laitière et des autres industries agricoles. Tout cela demande de l'argent et surtout une direction supérieure éclairée et éclaircie."

"St-Lomer et Gouin, qui est un grand financier et un grand homme d'Etat, l'a bien compris. Un de ses derniers actes politiques, avant de quitter Québec, fut de faire autoriser un octroi spécial de cinq millions pour la Colonisation par la Législature, et de nommer à la tête du ministère qui devenait du coup l'un des plus importants dans le gouvernement provincial, celui qui s'y est distingué depuis, l'honorable Joseph-Edouard Perreault.

"On se récriera peut-être en certains milieux contre le montant de

pensé pour la Colonisation. Messieurs, je le répète, si l'on veut encore faire de la colonisation, il faut y mettre le prix. Voyez ailleurs ce que cela a coûté pour établir sur des terres, quelques milliers de soldats revenus de la guerre; près de cent millions de dollars, dont la province de Québec a fourni sa part, soit une vingtaine de millions au moins pour sa part seule. Combien de fois n'avez-vous pas construit des logements ouvriers à la fin de la guerre? Une vingtaine de millions encore, dont un tiers ou à moins un quart pour le compte de la province de Québec. Peut-on blâmer le gouvernement provincial de dépenser aussi quelques millions pour aider nos colons?

"Avec cinq millions, il a fondé ou consolidé cinquante paroisses, soit l'équivalent de deux ou trois comtés. Deux comtés pour cinq millions, c'est bon marché en vérité. Cela ferait une province de soixante-cinq comtés pour cent cinquante millions de dollars. Il y a dans la population de Québec des centaines de milliers de personnes qui seraient heureux de payer plus cher que cela pour créer une nouvelle province de Québec.

"Ne reprochons donc pas au gouvernement ce qu'il défend dans nos régions nouvelles pour les développer. D'ailleurs, ces régions fournissent des revenus considérables à la province. Les forêts, les mines, les territoires de chasse et de pêche rapportent au trésor provincial, environ quatre millions par année. N'est-il pas juste et raisonnable que la moitié au moins du revenu de nos régions nouvelles serve au développement et à la colonisation de ces régions?"

"Quand j'étais étudiant à Montréal, on s'y occupait de colonisation peut-être plus qu'aujourd'hui. Les souvenirs de Mgr Labelle étaient encore très vivants. On donnait des conférences sur la Colonisation au Mouvement National. Il me souvient d'avoir parfois assisté à ces conférences. Elles ne recrutèrent peut-être pas un grand nombre de colons, mais elles maintinrent la vie dans le public québécois. Le gouvernement présent ne peut-il pas trouver les ressources nécessaires pour pousser le développement de nos terres neuves de la Métapédia et de la Gaspésie dans l'Est, du St-Jean, du Témiscamie et de l'Abitibi dans le nord. De même aujourd'hui, nous devons essayer de maintenir et de stimuler une opinion publique favorable aux oeuvres de colonisation, car après tout, le gouvernement n'est que le mandataire du peuple. Il ne faut pas que l'opinion publique demande. C'est pourquoi j'estime particulièrement heureux si je vous ai convaincu ce soir que la colonisation est encore essentielle au progrès national et que vous devez soutenir la politique vigoureuse du gouvernement dans ce sens."

Le discours du député de l'Abitibi fut vivement applaudi. Le président, M. Goyette, se fit l'interprète de tous les membres présents pour remercier M. Authier et lui souhaiter beaucoup de succès dans sa nouvelle carrière. Il ne doute pas que le mandat du nouveau député de l'Abitibi, qui est aussi député de la Gaspésie, sera de travailler au mieux de l'intérêt de ses électeurs et représentés dignement son comté à la Législature de Québec.

D'autres discours furent prononcés au cours de la soirée par M. le Dr Hermas Deslauriers, député de Ste-Marie aux Communes et Emile DePocas, avocat. Le Dr Deslauriers a surtout discuté les questions de politique fédérale et reproché à M. Meighen de parcourir toutes les provinces du Dominion, de faire un tour du monde, et de ne pas venir travailler dans le meilleur intérêt de ses électeurs et représentés dignement son comté à la Législature de Québec.

VENTE QUI N'ETAIT PAS REMBOURSABLE

Le demandeur réclamait le prix d'une vente illégale de liqueurs

DECISION EN APPEL

Le contrat intervenu entre les parties n'a pu produire aucun effet

Une cause d'Edouard Hébert contre Olivier Durocher, qui vient d'être décidée par la Cour d'appel, division de cinq juges, soulève cette question intéressante de savoir si celui qui fait le commerce illicite de liqueurs, peut être contraint d'en rembourser le prix après que ces liqueurs lui ont été livrées et qu'elles ont été saisies.

La Cour d'appel, en confirmant le jugement de la Cour supérieure qui rejetait la réclamation, applique le principe que le contrat n'a pu produire aucun effet parce qu'il est fondé sur une considération illégale et est prohibé par la loi.

La Cour d'appel, dans ses remarques déclare que l'appelant et l'intimé sont deux compagnons battant monnaie en violation de la loi, et, par conséquent, faisant des opérations financières contre l'ordre public et la morale.

La Cour d'appel, dans ses remarques déclare que l'appelant et l'intimé sont deux compagnons battant monnaie en violation de la loi, et, par conséquent, faisant des opérations financières contre l'ordre public et la morale.

Le juge Lafontaine conclut: "Ce qui est nul et, c'est le cas d'une vente en violation de la loi, ne produit pas d'effet."

L'honorable juge Rivard, qui parle au nom de la Cour, dit à son tour, après avoir remarqué que l'appelant n'était pas autorisé à faire le commerce des liqueurs qu'il a vendues à Durocher.

L'honorable juge Lafontaine discute encore cette autre question de la chose jugée. Après le refus de Durocher de payer, Hébert qui s'était présenté à la banque des Marchands inutilement, avait été le chèque à la banque Provinciale.

L'honorable juge Lafontaine discute encore cette autre question de la chose jugée. Après le refus de Durocher de payer, Hébert qui s'était présenté à la banque des Marchands inutilement, avait été le chèque à la banque Provinciale.

L'honorable juge Lafontaine discute encore cette autre question de la chose jugée. Après le refus de Durocher de payer, Hébert qui s'était présenté à la banque des Marchands inutilement, avait été le chèque à la banque Provinciale.

L'honorable juge Lafontaine discute encore cette autre question de la chose jugée. Après le refus de Durocher de payer, Hébert qui s'était présenté à la banque des Marchands inutilement, avait été le chèque à la banque Provinciale.

L'honorable juge Lafontaine discute encore cette autre question de la chose jugée. Après le refus de Durocher de payer, Hébert qui s'était présenté à la banque des Marchands inutilement, avait été le chèque à la banque Provinciale.

LES SOCIALISTES ABANDONNENT LE CABINET DU REICH

Stresemann s'arrogera la dictature ou s'alliera aux bourgeois

LE REICHSTAG DISSOUS

Les séparatistes s'avouent battus.—Explications à la Bavière

(Cable de la Presse Associée) Berlin, 2. — Le cabinet moribond de Stresemann a perdu ce soir l'un des premiers éléments. Les socialistes unifiés, à un caucus du parti, ont décidé de retirer leurs membres du cabinet coalitionniste.

La défection des socialistes qui ne furent jamais en complet accord avec le gouvernement depuis sa formation, il y a un mois, s'est produite après deux jours d'attente après la réponse du chancelier à l'ultimatum du parti.

La décision des socialistes a été prise par une grande majorité. Le parti était représenté dans le cabinet par Guillaume Sollmann, ministre de l'intérieur; Gustave Radbruch, ministre de la justice; et Robert Schmidt, ministre de la reconstruction.

Le Dr Stresemann est indisposé depuis deux jours. C'est ce qu'on dit du moins, mais on le soupçonne de s'être retiré tranquillement dans ses appartements pour étudier à tête reposée le programme des radicaux.

Lorsque les députés du parti se sont présentés chez lui, cet après-midi, il les a brièvement informés que leur ultimatum était inopportun, malavisé et totalement inacceptable dans les circonstances, que c'était une honte pour leur parti qui constitue une partie intégrale de la coalition de se laisser aller à des stratagèmes pareils au moment où la nation traverse une crise intérieure compliquée par l'imbroglio des relations étrangères.

La réponse du chancelier lui a mérité une vive riposte. Réunis en assemblée secrète, ce soir, les socialistes ont voté en faveur de retirer leur membres du cabinet.

Il est tout probable que le Reichstag sera dissous, qu'un gouvernement dictatorial sera formé ou que le chancelier Stresemann restera au pouvoir à la tête d'un cabinet croupion, formé des parties de la bourgeoisie. Rien ne porte à croire, ce soir, que tout le cabinet donnera sa démission. Le chancelier saura demain si les parties de la bourgeoisie sont prêts à participer à son cabinet ministériel.

Avec la disparition des socialistes du gouvernement de coalition qui vota le projet de loi accordant des pouvoirs extraordinaires au gouvernement, cette loi cesse automatiquement d'avoir effet, mais si le chancelier reste au pouvoir, il sera en état de s'arroger l'autorité dictatoriale nécessaire pour adopter les lois économiques et sociales nécessaires, à l'aide d'un mandat présidentiel, conformément au paragraphe 48 de la constitution fédérale.

Cette coalition constituée de quatre partis qui vient de se désagréger a vécu assez longtemps pour voir le dollar monter de 600,000,000 de marks qu'il cotait il y a quatre semaines à quatre cent milliards de marks, aujourd'hui. Durant ces quatre semaines le prix du pain a monté à 25 milliards de marks.

C'est là, dit-on, les motifs pour lesquels les socialistes trouvaient leur association avec le gouvernement leur constituait une source d'embarras. C'est pourquoi ils ont saisi le prétexte pour reprendre leur rôle favori d'opposition parlementaire. Ils se considèrent ainsi mieux en état de conserver le prestige de leur parti auprès du commun.

LES SEPARATISTES S'AVOUENT BATTUS Aix-la-Chapelle, 2. — Les séparatistes du parti de Léo Deckers, qui avaient proclamé la république ici, le 2 octobre, ont reconnu cet après-midi, qu'ils étaient battus et ont commencé à quitter la ville en grand nombre.

LE JUGE ACCORDE CETTE ACTION EN REVENDICATION

L'hon. juge Mercier condamne les défendeurs à livrer les effets retenus

LE DELAI

Ils devront s'exécuter dans un délai de quinze jours

L'honorable juge Mercier, siégeant en Cour Supérieure, a maintenu l'action en revendication de N. J. Bisailon, demandeur, vs Les Syndics de la paroisse de Ste-Madeleine de Rigaud, défendeurs. Il a rendu jugement conformément dans cette cause, ordonnant aux défendeurs de remettre au demandeur des effets mobiliers pour une valeur de \$338.48.

N. J. Bisailon poursuivait les défendeurs, alléguant: que le 2 octobre 1917, il était intervenu, devant Me J. N. Chevrette, notaire, entre le demandeur et les défendeurs en cette cause, un marché par lequel le demandeur s'engageait, avec certaines conditions spécifiées audit contrat ou marché et aux spécifications et devis à faire des travaux et ouvrages de réparations et restauration de l'église, de la sacristie et du chemin couvert de la paroisse de Ste-Madeleine de Rigaud.

Le demandeur prétendait que l'une des causes du contrat mentionnée au devis était que tous les matériaux provenant de la démolition seraient, à moins qu'il en soit autrement spécifiés, la propriété de l'entrepreneur.

Le demandeur avait travaillé aux travaux de réparations et restauration et prétendait en avoir exécuté la plus grande partie. Il ajoutait même avoir acheté et payé de la fabrique de la paroisse de Ste-Madeleine de Rigaud tous les sièges et ouvertures de l'ancienne église de la paroisse de Ste-Madeleine de Rigaud.

Le 12 avril 1919, un contrat intervenu entre le demandeur et les défendeurs et cette cause, par lequel le demandeur consentait à abandonner son contrat moyennant certaines conditions exposées audit contrat. Par ce contrat les défendeurs devaient livrer au demandeur tous ses outils et autres matériaux lui appartenant et se réservant le droit de demander pour les plans et devis. Les défendeurs, prétend le demandeur, lui avaient livré une partie de ces effets, mais lui en refusant un grand nombre, s'élevant au montant de \$3,138.16.

En conséquence le demandeur concluait qu'il était propriétaire des effets réclamés et en exigeait le livraison sous un délai de 15 jours.

En réponse les défendeurs nient certaines allégations du demandeur, ajoutant que plus tard, un contrat supplémentaire avait été signé, par lequel des sous-fondations de l'église avait été accordé au demandeur pour \$7,700. Le 6 février 1919, le demandeur donnait aux défendeurs un avis où il annonçait l'arrêt des travaux.

Les défendeurs prétendaient qu'en agissant ainsi, le demandeur se rendait passible de tous les dommages et pénalités prévus aux contrats et devis. Ils alléguaient lui avoir donné en ar-rant, à la date de l'abandon des travaux \$32,771.53, représentant le montant total des contrats des architectes au 29 novembre 1918, moins 10 pour cent de retenue conformément au contrat et en plus la somme de \$7,700 pour le contrat des sous-fondations.

En outre, ils avaient prétendu, payé pour le demandeur divers comptes au montant de \$6,000, faisant une somme globale de \$46,471. Ils ajoutaient n'avoir jamais eu pris l'obligation de livrer des effets ou matériaux au demandeur, mais, au contraire, qu'en vertu du contrat, ce date du 29 novembre 1919, un contrat avait été signé par lequel le demandeur avait transporté et renoncé en faveur des défendeurs à tous les effets, marchandises et autres valeurs représentées, payé pour le demandeur divers comptes au montant de \$6,000, faisant une somme globale de \$46,471.

Ils ajoutaient n'avoir jamais eu pris l'obligation de livrer des effets ou matériaux au demandeur, mais, au contraire, qu'en vertu du contrat, ce date du 29 novembre 1919, un contrat avait été signé par lequel le demandeur avait transporté et renoncé en faveur des défendeurs à tous les effets, marchandises et autres valeurs représentées, payé pour le demandeur divers comptes au montant de \$6,000, faisant une somme globale de \$46,471.

En conséquence, la Cour a jugé que l'action en revendication du demandeur est bien fondée dans les limites ci-dessus énoncées et mal fondée quant au surplus. Elle a maintenu l'action en revendication, ordonnant aux défendeurs de remettre au demandeur ses effets et, à défaut par eux de ce faire dans le délai de quinze jours, de lui payer la somme de \$338.48.

TROIS CAUSES JUDICIAIRES A ST-HYACINTHE

L'une comporte un capias contre N. Landry au montant de \$4,074

St-Hyacinthe, 3. — Plusieurs poursuites ont été prises ces jours derniers contre un nommé Narcisse Landry, cultivateur, de la paroisse de Ste-Christine, dont l'encaissement au lieu de 23 courant, et qui devait partir pour les Etats-Unis immédiatement après. Une saisie-arrest avait été prise contre lui par un nommé Euclide St-Amour, de Ste-Christine, et M. Oscar Pothier, bijoutier, de cette ville, à également fait émaner contre ce nommé Landry un capias, au montant de \$4,074. Un arrangement à l'amiable est cependant intervenu entre les parties et M. Landry est parti aujourd'hui même pour les Etats-Unis. MM. Lussier et Fontaine étaient les avocats des plaignants.

Une action en séparation de corps et de biens vient également d'être prise par Dame Hectorine Casavant contre son mari Saül Morin, boulanger, de la paroisse de La Présentation. Cette action est basée sur excès, sévices, mauvais traitements et ivrognerie de la part du défendeur. MM. Lussier et Fontaine occupent pour la demanderesse.

Vendredi dernier devant la Cour du Magistrat, est venue la cause du Roi vs Desrosiers. Le greffier de la Couronne ayant déclaré qu'il n'était pas prêt à procéder, l'avocat du prévenu a insisté pour que la cause fut renvoyée, ce à quoi a fini par se rendre le magistrat. Il s'agissait de cette affaire de vol dans laquelle Desrosiers avait comparu devant le magistrat et l'affaire avait été fixée au 26 courant.

LE DEMANDEUR A GAIN DE CAUSE SUR CETTE SAISIE

Le juge Mercier condamne le défendeur à payer la somme due

L'honorable juge Mercier, siégeant en Cour Supérieure, a maintenu l'action de Léo Amané, demandeur, vs A. B. Brodeur, défendeur, poursuivi 4e dernier par voie de saisie conservatoire.

Le demandeur alléguait que le défendeur lui était endetté pour la somme de \$109.04, étant la balance due pour salaire et commission sur la vente de certaines marchandises. Il prétendait que le défendeur négligeait et refusait indûment de lui payer la somme réclamée.

En conséquence, le demandeur a été colloqué par préférence sur le prix des biens meubles, effets mobiliers et marchandises dont le défendeur, prétendait-il, usait le manière à lui faire perdre son recours, étant sur le point de disposer des biens meubles, sans lui payer ce qui lui était dû. D'où la nécessité pour le demandeur de les faire mettre sous la garde de la justice, sans quoi il serait exposé à perdre son recours contre le défendeur.

Le défendeur contestait la réclamation du demandeur en niant plusieurs allégués. Il alléguait à son tour que le demandeur n'avait pas été engagé par lui, mais par J. A. R. Brodeur & Cie, que le montant des commissions alors dues au demandeur sur les commandes pour lesquelles les marchandises avaient été livrées et acceptées par les acheteurs s'élevaient à la somme de \$42.55. Il ajoutait avoir donné au demandeur une somme de \$49.33, plus un chèque de \$5. De plus, le demandeur, prétendait-il, avait encore en mains pour une valeur de \$10.20 en marchandises.

Le défendeur concluait ne rien devoir au demandeur et prétendait que la saisie conservatoire était irrégulière, illégale et nulle.

Le juge a considéré qu'il ressortait de l'examen de la preuve produite en cette affaire, qu'il était prouvé qu'un contrat de louage de services pour effectuer des ventes à commission avait été intervenu entre le demandeur et le défendeur pour la vente de balais, vadrouilles, etc.

Le juge Mercier dit d'avis que le demandeur avait une réclamation contre le défendeur, à titre de commission, se totalisant à la somme de \$47.84, mais il convenait de déduire de cette somme celle de \$39.33 déjà reçue en acompte par le défendeur. Le juge en concluant qu'une somme de \$8.51 restait encore due au demandeur.

M. C. A. MORIN DEVRA PAYER LES \$15,000

Le défendeur avait consenti une obligation distincte et personnelle

UNE INTERPRETATION

Les suites de la faillite de la Children's Footwear Limited

L'honorable juge Mercier, siégeant en Cour supérieure, a condamné M. C. A. Morin, à payer à l'Imperial Bank of Canada, la somme de \$15,000 avec intérêts à compter du 16 février 1922 et le s frais de la cause. M. Morin avait engagé sa responsabilité au montant de cette somme vis-à-vis de la Children's Footwear Limited et en faveur de la banque. La Cour base sa décision sur cet engagement pris par le défendeur.

Il fut établi dans la cause que la Children's Footwear Limited, après sa liquidation et après certains paiements, était encore endettée envers la banque pour une somme de \$90,291.99. Le défendeur s'était engagé jusqu'à concurrence de \$15,000. La demanderesse, en alléguant la responsabilité du défendeur énumérait les diverses dettes de la Children's Footwear Limited. Elle produisait aussi une lettre de garantie par laquelle le défendeur, en compagnie de deux autres particuliers, avait engagé sa responsabilité.

Le défendeur soutenait que sa responsabilité ainsi que celle des deux autres particuliers qui avaient signé la lettre de garantie avec lui, était limitée à la somme de \$15,000 et que cette responsabilité était éteinte dès que l'un des signataires avait payé la somme de \$15,000. Il soutenait que cette somme avait été payée par M. E. Jérôme, un des signataires, et que par conséquent l'obligation n'existait plus et que l'action devait être renvoyée. C'était le principal point de la défense.

Comme il avait été établi que la Children's Footwear Limited était endettée envers la banque pour une somme beaucoup plus élevée que \$15,000, la principale question qui se portait à l'attention de la Cour était celle de la responsabilité du défendeur. Il s'agissait d'interpréter la lettre de garantie. S'agissait-il d'une obligation personnelle pour chacun des signataires séparément ou d'une obligation solidaire qui devait s'étendre à la suite du paiement de la somme de \$15,000.

Dans la lettre de garantie, il y avait une clause qui disait: "Chaque garant ne sera séparément (severally) responsable que de la somme de \$15,000 et des intérêts sur ce montant à six pour cent par année à partir de la signification de l'avis écrit le requérant de payer."

Cette clause est claire, déclare la Cour, qui l'interprète comme signifiant que chacun des comparants s'engage, à titre de caution personnelle, responsable d'une somme n'excédant pas \$15,000, ce qui constitue en tout une garantie totale et divisible de \$45,000. Dans l'espèce, dit la Cour, le mot "severally" ne veut nullement dire "solidairement", mais bien "séparément" et rien autre chose.

L'honorable juge Mercier fait une discussion intéressante de cette interprétation. "C'est en vain, dit-il, que le défendeur prétend que les stipulants avaient voulu s'engager séparément à garantir chacun d'eux, une somme de \$15,000 ils auraient substitué le mot "separately" au mot "severally".

"D'autre part, ajoute l'honorable juge Mercier, le défendeur est aussi mal fondé, pour justifier sa prétention, à invoquer les articles 1115 et 1116 de la version anglaise de notre Code civil où l'on trouve le mot "separately", dont les traducteurs de la version française des mêmes articles, se sont servis pour traduire le mot "divisément" qui comportait cette version française, et non par le mot français "séparément" qui n'existe pas dans cette version française. Il est

en outre clair que, pour comporter l'idée de solidarité, le mot "severally" doit être accompagné du mot "jointly" ainsi qu'on les trouve (version anglaise) dans les articles 1117, 11120, 1834 et 1941 du même Code, et spécialement aux articles 1854 et 1941, dans lesquels le mot français "solidairement", dans la version française, est rendu, dans la version anglaise, par les mots "jointly and severally", le tout démontrant bien que le mot "severally" employé isolément, tant au point de vue du sens littéral qu'au point de vue du sens juridique, ne comporte aucunement l'idée de solidarité. De plus, les mots "Each Guarantor" que l'on trouve au commencement de la clause, suffisent à eux seuls pour dissiper tout doute, si toutefois un doute possible pouvait exister dans l'espèce, ce qui ne peut être avec des termes aussi clairs et aussi précis que ceux que l'on constate dans la clause en question."

C'est sur cette interprétation que l'action est maintenue.

LA FAILLITE DE LA UNITED AUTO SUPPLY CO. LTD.

M. Wilfrid Damphouse est déclaré syndic autorisé à la place de M. Duclos

LE JUGEMENT

Plusieurs réclamations sont déclarées régulières par le tribunal

Par un jugement qu'il vient de rendre, l'honorable juge Panneton, à la demande de la maison Lamontagne Limited, a annulé la nomination de M. Georges Duclos et déclaré M. Wilfrid Damphouse syndic autorisé dans la faillite de United Auto Supply Company, Limited. En même temps, M. Parisien, représentant la Can. Oil Company; Strayer, représentant la U.S.L., and H., Ltd.; Haldar, représentant la Lamontagne Limited; J. E. Beaumont et Albert Brisson, sont nommés inspecteurs de la faillite.

La décision de l'honorable juge Panneton vient à la suite d'un différend d'opinion entre les créanciers sur la nomination d'un syndic, lors de l'assemblée des créanciers, et d'objections faites par la requérante et l'intimé au vote de quelques-uns des créanciers sur le choix du syndic. Bien qu'il eût été contesté, ce vote avait été permis par le président de l'assemblée qui avait réservé à chacune des parties le droit de faire décider les objections par la Cour. Après que celle-ci eût disposé des objections, le vote s'est trouvé réparti ainsi: 64 en faveur de M. Duclos et 67 en faveur de M. Damphouse. C'est ce qui fait que la Cour a déclaré ce dernier syndic autorisé dans la faillite.

Toute la cause actuelle portait sur ces objections dont le maintien ou le renvoi devait décider du choix du syndic. L'honorable juge Panneton, en traitant divers points soulevés, fait une discussion très intéressante de divers côtés de la loi des faillites.

La requérante s'opposait au vote des créanciers suivants: J. A. Waters, F. F. Drolet, A. E. Lamarche, Omer DesSerres, Amédée, Joseph Godbout, Dr Lebel, Amédée Lesieur, C. E. Bruchési, le Crédit Canadien et O. Champagne. Elle soumettait qu'ils n'avaient pas établi leurs créances suivant le désir de la loi et qu'ils étaient inhabiles à voter.

Pour des raisons semblables, l'intimé Duclos s'opposait au vote des créanciers suivants: Marie Michaud, Narcisse Lord, "La Patrie", "La Patrie", et Brien et Marrien. L'intimé demandait aussi d'inscrire au procès-verbal de l'assemblée les votes de l'International Electric Company, Limited et M. G. A. Landry.

Dans ses considérants, le juge fait une remarque importante, c'est l'intention de la loi est que toute réclamation doit être produite complètement avant la tenue de l'assemblée des créanciers pour que ceux-ci, qui ont le droit d'examiner toutes les récla-

mations avant l'assemblée, soient en mesure de faire leurs objections aux réclamations produites. De même ces objections ne peuvent avoir trait qu'à l'accomplissement des formalités requises, mais non pas au mérite même des réclamations, qui ne peut être discuté ni jugé par le président de l'assemblée.

Après avoir considéré chacun des cas, le juge déclare valides les réclamations de J. A. Waters, le Crédit Canadien, F. X. Drolet, mais il maintient les objections au sujet des votes de Marie Michaud, et de Brien et Marrien. En déclarant valides les réclamations du "Canada" et de la "Patrie", la Cour remarque que dans les deux cas, la réclamation et le compte démontrent suffisamment la nature de la réclamation et donnent des détails suffisants. "Ces réclamations, dit-elle, ne comportent pas être faites pour des dommages. Les objections faites à ces deux réclamations sont rejetées."

Par ces objections importantes décidées, nous pourrions citer le cas de "Le Crédit Canadien", qui était un créancier garanti de n'avoir pas évalué sa créance et d'avoir été admis à le faire après l'inscription des votes. Le juge applique à ce cas la décision rendue en Angleterre dans la cause Pogose, XX, Chancery, Div. P. 289. Pogose avait eu sa réclamation renvoyée par le registraire, parce qu'il ne s'était pas conformé à la loi qui requérait que la garantie fut estimée dans la requête. Pogose s'était dit prêt à abandonner sa sûreté pour le bénéfice des créanciers. La Cour d'Appel fit un amendement en ce sens et accéda la requête.

Il y a eu aussi une autre décision intéressante. Dans le cas de M. A. E. Lamarche, l'objection a été maintenue parce que M. Georges Duclos, qui l'a assermenté, n'a énoncé en aucune manière la qualité qui lui permettait de recevoir un tel affidavit. Si M. Duclos était commissaire de la Cour supérieure, il aurait dû l'indiquer. La Cour en conclut que l'affidavit est nul et que la réclamation n'a pas été assermentée. Une autre objection a encore été maintenue parce que la déclaration, faite par une personne autorisée, ne disait pas qu'elle était ainsi autorisée.

En somme, ce jugement de l'honorable juge Panneton est un des plus intéressants à cause du grand nombre de questions importantes dont il traite.

Mort de l'ancien gouverneur McCall

(Dépêche de la Presse Associée) Winchester, Mass., 4. — Samuel W. McCall, gouverneur du Massachusetts de 1916 à 1919 et représentant du 8e district de cet Etat au Congrès de 1892 à 1913 a succombé à la pneumonie, aujourd'hui. Il était âgé de 73 ans.

Il avait contracté, la semaine dernière, un rhume qui dégénéra en pneumonie hier soir. Le défunt était né à East-Providence, Penn. en 1851. Il pratiqua le droit à Boston pendant plusieurs années et fut même rédacteur en chef d'un quotidien de Boston. C'était un confrencier et un écrivain bien connu.

Emeute dans la "Petite Italie" à N.-Y.

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 4. — Deux agents de police ont été poignardés et un de leurs assaillants a été blessé d'une balle, dans une bataille entre deux mille "enragés" et la police dans la "Petite Italie", cet après-midi. L'emeute fut occasionnée par l'arrestation d'un pilier de saill. de pool, à qui un agent avait dit de circuler. Vingt agents de police prirent part à la lutte et le district fut en ébullition pendant une heure. Samuel Spennittah, qui fut blessé, fut mis en état d'arrestation.

Négliger la faiblesse c'est s'exposer à des maladies graves

LES PILULES ROUGES

pour les Femmes Pâles et Faibles donnent rapidement des forces

Advertisement for 'Les Pilules Rouges' (Red Pills) for women. It describes various ailments like weakness, lack of energy, and nervousness, and claims the pills provide quick relief and strength. Includes a testimonial from Mme Ambroise Guertin and contact information for the Franco-American Chemical Company.

Birkenhead s'en retourne chez lui (Dépêche de la Presse Associée) New-York, 30. — Le coque de Birkenhead, ancien lord chancelier de Grande-Bretagne, s'est embarqué, aujourd'hui à bord du Mauretania, après une tournée de conférences au Canada et aux Etats-Unis. Il n'y a rien de nouveau de la couronne des experts sur les réparations à cause de l'attitude de M. Peinard.

Pas de séquestre au Ku Klux Klan (Dépêche de la Presse Associée) Atlanta, Georgie, 1er. — Le juge John H. Humphries a rejeté la requête de David M. Pittenhouse et autres demandant la désignation d'un séquestre pour le Ku Klux Klan. Il a également débouté la motion demandant une injonction pour empêcher la distribution des deniers du Klan jusqu'à la prochaine conférence du Klan.

Dix-huit blessés dans un accident (Dépêche de la Presse Associée) Los-Angeles, 30. — Dix-huit personnes ont été blessées, deux grièvement peut-être, lorsqu'un automobile de la police filant à toute vitesse sur le Broadway, ce soir, fut frappé par un camion du service des incendies et projeté à travers la foule dans les glaces d'un magasin.

Frederic Guillaume encore à Weiringen (Cable de la Presse Associée) Doorn, Hollande, 2. — L'ex-prince héritier Frederic-Guillaume n'est pas retourné en Allemagne. Il est encore à Weiringen, suivant l'information obtenue de sources différentes.

Flics condamnés au pénitencier (Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 2. — A. Jobin et Joseph Mathieu, les deux agents de police arrêtés vendredi soir dernier sous l'accusation d'avoir commis une éeerie de vol, ont été condamnés, ce matin, à trois ans de pénitencier.

Grande sécheresse à Fort William (Dépêche de la Presse Canadienne) Fort-William, Ont., 2. — La sécheresse est grande depuis quelques jours. De nombreux feux de broussailles brûlent près de la ville. Les lieux six fois, hier. On n'a pas rapporté de dégâts sérieux, mais une certaine quantité de foin a été détruite.

Secousse sismique (Dépêche de la Presse Associée) Ottawa, 2. — Un violent tremblement de terre a été enregistré à l'observatoire fédéral cet après-midi. Les premières secousses se sont fait sentir à 4 heures 27 p.m. La distance de l'épicentre était de 6,410 milles. Les secousses ont duré pendant plus de trois heures.

# L'ECOLE STE-CROIX DE VILLE-EMARD EST INCENDIEE

Cette école, située rue de Biencourt, est sérieusement endommagée par le feu. — Les pertes subies sont cependant couvertes par les assurances. — Près de deux cents pompiers combattent l'élément destructeur. — \$60,000 de pertes.

A six heures hier soir, un appel téléphonique appela les pompiers du poste No 33 pour combattre un incendie qui venait de se déclarer à l'Académie Ste-Croix, située rue de Biencourt, No 73. En arrivant sur les lieux les pompiers constatèrent en quelques minutes la gravité de cet incendie et réalisant que l'élément destructeur avait déjà fait beaucoup de progrès en quelques minutes, sonnèrent une seconde alarme immédiate.

Le feu avait été découvert par M. A. Aubertin qui s'empressa d'appeler le poste de pompiers pendant que le gardien de l'école de son côté donnait l'alarme.

De 6 20 heures à 9 heures p.m., nos pompiers durant leur lutte avec énergie pour pouvoir sauver l'édifice, mais ils eurent aussi un travail gigantesque à faire pour empêcher les flammes de détruire complètement l'intérieur de l'Académie.

Le feu avait pris naissance dans un vestiaire et lorsqu'il fut découvert, il devait couvrir depuis quelques heures du mois. Un fils électrique aurait allumé l'incendie. A l'arrivée des pompiers, le feu faisait déjà rage au centre du deuxième étage de l'école. Comme il y avait deux cages à escaliers à chaque bout de l'immeuble, le courant d'air produit ne faisant que renforcer l'intensité des flammes. Quelques instants après, le dernier étage était en flammes à son tour, se propageant à la fois à la toiture et quelque peu au rez-de-chaussée.

Il y avait sur les lieux près de deux cents pompiers qui travaillaient à enrayer les flammes. La seconde alarme, qui fut sonnée à 6 heures 4 exactement a amené sur les lieux du sinistre le chef de la brigade Raoul Gauthier, qui assista du chef intermédiaire Sarazin, des chefs de district Presseau, Marin, Carson, prit la direction des hommes et évita la destruction complète de l'édifice.

A minuit et demie, ce matin le chef de district Presseau qui avait été faire une tournée d'inspection, fut avisé par la maison de rapport Queen Mary, située sur la rue Hutchison, près de la rue Villeneuve.

# UN VIOLENT INCENDIE A L'APPARTEMENT QUEEN MARY

Le feu se déclare, hier après-midi, avec une telle violence qu'une seconde alarme dut être sonnée immédiatement. — Trois logements sont complètement détruits. — Les pompiers travaillent dur pendant plusieurs heures.

Nos pompiers ont eu à combattre trois grands incendies depuis deux jours; après avoir répondu à une seconde alarme dans la nuit de mercredi à jeudi, après l'incendie qui a détruit l'école Sainte-Croix, ils eurent à répondre à une seconde alarme hier après-midi, pour un feu qui venait de se déclarer à la maison de rapport Queen Mary, située sur la rue Hutchison, près de la rue Villeneuve.

Vers 2 heures hier après-midi, l'inspecteur à incendie No 678 appela les pompiers pour combattre les flammes qui venaient d'être découvertes par un passant. A son arrivée le chef de district Dagenais sonna immédiatement une seconde alarme appelant sur les lieux du sinistre le chef de la brigade Raoul Gauthier, ainsi que les chefs de district Boucher, Doolan et Presseau.

Il était à ce moment 2:09 exactement et déjà les flammes menaçaient de détruire la maison en entier. La maison de rapport Queen Mary est un édifice de 3 étages et est divisée en quatre sections distinctes. Le feu avait été découvert dans la cave de ce que l'on pourrait appeler la seconde section, qui porte les numéros 1621, 1623 et 1625 Hutchison.

Les flammes avaient pris naissance dans une armoire où se trouvait une armoire située à côté d'un ascenseur de service. Le mur séparant cette armoire de la cage de l'ascenseur était si mince que les flammes eurent tôt fait de le détruire, donnant à l'élément destructeur une prise d'air qui aida au feu à se propager aux trois étages à la fois. Quelques minutes plus tard, les trois logements de la seconde section de l'édifice étaient la proie des flammes.

# LE PROCES DELORME EST AJOURNE AU MOIS DE MARS PROCHAIN

Le substitut du procureur général décide de ne pas s'opposer à la demande faite par les avocats de l'accusé.

Aux dernières nouvelles, on apprend que la cause d'Adolphe Delorme, accusé de meurtre de son demi-frère, n'aura lieu qu'au mois de mars 1924.

L'avant-midi d'hier avait été consacré à la demande de M. Aléon Taschereau, avocat de l'accusé, demande qui comportait la remise du procès à plus tard. Cette demande était basée sur des raisons personnelles de l'avocat de l'accusé.

Dés que Delorme eut apparu à la barre, M. Calder, C.R., demanda que le procès, fut définitivement fixé au 19 courant.

Me Taschereau se leva immédiatement et demanda à la cour que l'on attende au mois de janvier pour procéder. Comme il n'y a pas de terme en janvier, Me Taschereau suggéra qu'il en soit fixé un spécial pour cette date, disant qu'il lui serait tout à fait impossible de faire entendre les témoins de la défense immédiatement.

La cour fit alors remarquer aux procureurs qu'il ne faut pas remettre et remettre une cause de l'importance de celle-ci pendant le temps qui s'écoule entre le premier procès

# ELECTIONS EN PLUSIEURS ETATS AUX ETATS-UNIS

Un sénateur, sept représentants et trois gouverneurs à choisir

AUJOURD'HUI

Quatre Etats élisent leur législatif. — Quelques biscuits

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 5 — Plusieurs élections ont lieu aujourd'hui aux Etats-Unis. Les observateurs politiques n'auront pas de quoi satisfaire leur curiosité, cependant, car il y a peu d'élections au congrès et très peu de questions en jeu ont une portée sur la prochaine élection présidentielle.

Un sénateur sera élu dans le Vermont, en remplacement de feu le sénateur Dillingham. Le candidat républicain, M. Porter H. Dale, préconise la stricte application de la loi de tempérance. Le démocrate, M. Park H. Pollard, cousin du président Coolidge, est en faveur du remaniement de la loi Volstead.

Il y a sept nouveaux représentants à élire, dans l'Illinois, un dans le Vermont, quatre dans le New-York, un dans le 32e district.

Trois Etats, le Maryland, le Mississippi et le Kentucky, se choisiront des gouverneurs.

Quatre Etats, le New-York, le New-Jersey, la Virginie et le Maryland éliront leur législature. Dans l'Etat de New-York, les démocrates ont livré une campagne énergique pour tenir le contrôle de l'Assemblée. Les républicains ont actuellement la majorité par douze voix à la Chambre, mais le Sénat est démocrate.

Le New-York a la Pennsylvanie et l'Ohio tiennent des élections. Le principal dans l'Etat de New-York est relatif à une indemnité de \$45,000,000 aux anciens combattants. Un autre concerne l'ouverture des réserves forestières aux particuliers en vue de l'utilisation des pouvoirs d'eau.

La Pennsylvanie vote sur un régime d'emprunt de \$50,000,000 pour fins de voirie.

En Oregon les contribuables ont à prononcer sur l'application d'une taxe sur le revenu semblable à la taxe fédérale.

Quelques Etats ont à se choisir des magistrats et un grand nombre de villes des maires.

# DEFAITE DE LA PROHIBITION EN ALBERTA

La vente des spiritueux appartiendra au gouvernement

MAJORITE DE 25,000

La bière sera vendue par des établissements licenciés

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Calgary, Alberta, 5 — La défaite de la prohibition était une affaire assurée à neuf heures ce soir. Trente pour cent des bureaux de vote de la campagne avaient à cette heure-là donné une majorité de près de 8,000 à la régie par l'Etat de la vente des spiritueux et les premiers rapports des villes accusaient une tendance nettement "wet".

Quatre vingt-cinq pour cent sur 124 à Calgary donnent à la clause de la Modération League une majorité de quatre mille voix environ. A Edmonton et à Medicine Hat, la prohibition est battue. Les rapports complets de Lethbridge donnent une majorité de 1,509 pour la régie de l'Etat.

On prédit que la clause "d" qui comporte la vente par le gouvernement de tous les spiritueux et de la bière dans des établissements licenciés "emportera par une majorité de 25,000 sur la clause "a" qui pourvoit à la conservation de l'ancien régime de prohibition.

Les clauses "b" et "c" pourvoient à la vente de la bière sous diverses conditions n'ont été favorisées ni à la ville ni à la campagne.

9 heures 15 p.m., 834 bureaux de vote avaient envoyé leurs rapports. La clause "d" avait une majorité de plus de 14,000 sur la clause "a".

Résultat détaillé: Clause "a" 26,444; "b" 2,024; "c", 1,505; "d", 46,893.

Il y a 2,284 bureaux de vote dans la province. La moitié ne donneront pas de leurs nouvelles ce soir. On considère qu'il est impossible que ces bureaux changent le résultat.

A 10 heures 30, ce soir, la majorité pour la régie était de 25,545 sur un vote de 114,933.

Le résultat détaillé était comme suit:

# TREMBLAY ADMIS A CAUTION MOYENNANT LA SOMME DE \$2,000

Il est tenu criminellement responsable de la mort de Madame Fenton et est ensuite admis à caution en attendant son procès, fixé au 6 prochain. L'enquête au sujet de la mort de Lefrançois serait remise à plus tard.

L'enquête dans le cas de Rodolphe Tremblay, 35 ans, plus connu sous le nom de Raoul Tremblay, le présumé auteur de l'accident qui causa la mort de Mme Fenton au mois de septembre dernier eut lieu hier matin, sous la présidence du coroner adjoint Lorenzo Prince. L'inculpé a avoué au coroner qu'il était l'auteur de l'accident, et il ajouta qu'il lui avait été impossible d'appliquer ses freins, et par ce moyen éviter l'accident. Comme un verdict tenant criminellement responsable une personne encore inconnue avait déjà été rendu, le jury du coroner ne put qu'y ajouter le nom du coupable, hier matin tenant criminellement responsable de la mort de Mme Fenton, Rodolphe, dit Raoul Tremblay. Après ce verdict rendu par le jury du coroner, Tremblay fut traduit devant le juge Enright et il fut remis en liberté sous caution de \$2,000, en attendant son procès, qui a été fixé au 6 de novembre. Tel que notre journal le rapportait hier, Tremblay fut arrêté à Chambly dans la journée de lundi. Sous serment, à l'enquête du coroner, Mme Sarvad de la rue Chapleau, a déclaré qu'elle n'était pas la dénonciatrice de l'accusé. Mais elle a cependant avoué que son genre Tremblay était arrivé le soir du 20 septembre chez elle en disant: "Je viens de frapper une femme en noir".

A la question de M. P. A. Boisclair, greffier de la cour du coroner, Tremblay a ensuite déclaré que son véritable nom était Rodolphe et non Raoul Tremblay, nom sous lequel il était plus connu.

Tremblay, qui ne possède qu'une jambe, fut blessé alors qu'il était en service pendant la guerre, faisant partie du 22e régiment. L'accusé prétend qu'il passa devant le tramway à une vitesse de 20 milles à l'heure, mais, comme nous le disons plus haut, il ne put appliquer ses freins à temps. Etant énévry par l'accident, il aurait ensuite continué

sa route sans s'occuper de sa victime. Au moment de l'accident, Tremblay ne possédait pas de permis de chauffeur; sa femme seule pouvait conduire la voiture dont il était le propriétaire. Le lendemain de l'accident, l'accusé se mit en règle sur ce point et obtint des autorités son permis de chauffeur.

L'enquête qui devait être tenue ce matin au sujet de la mort de Georges Lefrançois, lors d'une partie de chasse, sera probablement remise à plus tard par le coroner-adjoint Lorenzo Prince.

Ainsi que nous l'avons publié il y a quelques jours, le principal témoin de cette affaire est une femme qui aurait raconté aux premières personnes arrivées sur les lieux de l'accident, la manière dont le coup fatal s'était produit. Or, depuis ce jour, cette femme, après avoir raconté l'histoire de l'accident, ne veut plus dire un mot à ce sujet. En plus, ses dernières informations reçues mentionnent qu'elle est malade et incapable d'être présente chez le coroner adjoint. N'avait pas encore reçu les instructions nécessaires pour procéder à l'enquête. Le détective Lorrain, dont il attendait des nouvelles pour assigner un jury, ne lui avait pas encore communiqué de faits importants. Comme l'accident s'est produit en dehors du district où le coroner de Montréal a juridiction et que la victime est décédée dans ce district étranger, il faut une autorisation spéciale du coroner du Nominique pour procéder à Montréal.

Ces documents ne seraient pas encore entre les mains de M. Prince. A tout événement, cette enquête prendra plusieurs heures, car les détails de ce fatal coup de feu semblent manquer de précision. Le public, comme les autorités du reste, en sont encore à se demander s'il y a eu crime ou accident; dans ce dernier cas, de quelle nature est cet accident; comment s'est-il produit?

# LES POMPIERS NE DOIVENT PAS SORTIR D'ICI, DIT LE MAIRE

Le maire se plaint que la brigade des pompiers sort trop souvent de Montréal pour secourir les endroits environnants. — L'échevin Quintal demande des uniformes pour les agents de son quartier. — Des plaintes.

L'échevin Carmel s'est plaint d'abord que les insignes des agents de police portant des inscriptions en langue anglaise, quand il s'agit d'agents qui sont en fonction en plein centre de l'est. Il demande au comité exécutif de remédier à cet état de chose.

Certaines critiques à l'égard des sorties des pompiers en dehors de la ville, lors d'incendies, et à propos de uniformes qui portent encore certains agents de la police en cette saison ont été faites, hier après-midi, à la réunion du conseil municipal.

Ces remarques n'étaient pas plutôt terminées que le Maire se leva. Il se plaint du fait que les pompiers sortent parfois, avec les appareils à incendie, à l'extérieur de la ville. Ce sont des appareils qui nous coûtent cher, et nous ne devons pas les exposer à la moindre occasion. Il rappelle par exemple que dimanche dernier, les pompiers et les appareils à incendie se trouvaient à Saint-Martin pour éteindre un incendie qui s'était déclaré dans une grange. Il comprend qu'il s'agit d'un service rendu et qu'il faut toujours faire le possible pour épargner les vies des citoyens, mais il croit qu'il ne faut pas risquer à tout propos la vie des pompiers. Il demande que l'on prenne des mesures pour les empêcher de sortir de la ville en toutes occasions.

Le Maire dit savoir qui a donné les instructions dimanche dernier et c'est lui, ni le comité exécutif; c'est un employé de la ville. Il est d'opinion que cet employé agissait de bonne foi, mais il recommande la prudence.

Le Maire se plaint encore qu'on emploie, à des salaires très raisonnables, et comme gardiens, des gens qui ne demeurent même pas dans Montréal. Il se demande pourquoi les entrepreneurs n'acceptent pas les services de certains de la ville qui feraient d'excellents gardiens et qui, faute de travail, sont condamnés à la misère pour cet hiver.

Enfin, le maire à la dernière assemblée avait demandé à l'exécutif de dire par écrit quels avaient été les travaux de l'an dernier, ce qu'ils avaient coûté, ce qu'était le coût de ceux de cette année, quels étaient les travaux terminés et non terminés, et aussi quelles étaient les balances qui restaient en caisse. Le Maire se déclare surpris de voir que ce rapport n'ait pas été fait, quand il a vu dans les journaux de samedi dernier des chiffres précis donnés à ce sujet. Il s'étonne que les journaux répondent à son interpellation, quand il n'y a pas de rapport devant le conseil.

L'échevin Brodeur lui déclare que les renseignements en question ne sont même pas devant le comité exécutif et qu'il ne peut dire ce qu'ils seront. Il ignore où ceux qui les ont publiés ont pu se procurer ces renseignements. L'échevin Quintal remarque que certains agents de son quartier ne sont pas traités comme ils devraient l'être: plusieurs, malgré la saison froide, portent encore leur uniforme d'été. L'échevin Quintal déclare que c'est un état de choses intolérables.

L'échevin Brodeur: Tous ont leurs uniformes d'hiver.

L'échevin Quintal: Ce n'est pas ce que me disent des officiers. Plusieurs agents sont même obligés de s'habiller en habits civils.

A la fin de cette discussion, le conseil a décidé d'accepter une invitation de la tombola de la paroisse du Sacré-Coeur.

# LE COLON PAR SON OEUVRE MERITE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Hector Authier, le nouveau député de l'Abitibi, fait une brève revue, hier soir, au Club Lemieux, de la politique de colonisation du gouvernement de Québec. — Il faut établir les jeunes cultivateurs sur des terres nouvelles.

Je crois que malgré que le gouvernement ait dépensé plusieurs millions de dollars pour venir en aide aux colons, la population des autres centres de la province n'a aucune raison de se plaindre et de prétendre que les colons ont reçu plus qu'ils leur part des subvendes du gouvernement. Ils accomplissent une oeuvre essentiellement patriotique et absolument nécessaire pour la survie de notre race et le progrès de notre province, et méritent que leurs efforts soient secondés par ceux qui, en administrant les affaires, se doivent de les aider et de les secourir au besoin.

C'est en ces termes que M. Hector Authier, le nouveau député de l'Abitibi à la Législature, s'exprimait hier soir devant un auditoire nombreux réuni dans les salles du Club Libéral Lemieux, sous la présidence de M. C. A. Goyette, etc.

# LE JURY DU CORONER DISPOSE DE VINGT-DEUX CAUSES EN OCTOBRE

M Lorenzo Prince, coroner-suppléant, préside ces enquêtes. — Le total des causes durant le mois se chiffre à 141. — Les automobiles et les chemins de fer font un nombre considérable de victimes. — Procédure spéciale.

Contrairement aux années passées, 420, est mort après avoir fait une chute dans de la chaux vive.

Trois personnes sont mortes empoisonnées, deux à la suite d'accident de travail, une à la suite d'une chute de voiture et deux de causes diverses. Enfin, un bébé est mort d'asphyxie. Sans défiance et ignorants de la loi, ses parents l'avaient couché le soir avec eux; le matin, à leur réveil, ils trouvèrent leur enfant sans vie; il avait été asphyxié par des couvertures trop lourdes ou peut-être crasé au cours de la nuit par ses parents.

Des 22 causes disposées avec un corps de jury, 9 enquêtes ont été tenues dans des cas de décès dus à l'automobile. Une de ces enquêtes, celle tenue sur le cadavre de Madame Frenon, qui fut renversée et écrasée par un automobile, le 20 septembre dernier, a donné lieu à une procédure spéciale. Dans un premier verdict, en date du 18 octobre, les jurés déclarèrent qu'un homme inconnu que la police devait rechercher était tenu criminellement responsable de la mort de cette femme.

Grâce à l'activité et à la ténacité déployée dans cette cause par M. Lorenzo Prince, coroner-suppléant, secondé dans ses efforts par les officiers du bureau de la Sûreté et leurs subalternes, de même que par les journaux, l'inculpé fut retracé, conduit devant le jury du coroner que présidait M. Lorenzo Prince, qui rendit un verdict dans lequel le nom de l'inculpé Raoul alias Rodolphe Tremblay apparut comme celui qui devra répondre devant les tribunaux criminels de sa conduite lors du 20 septembre dernier.

Tandis que le mois dernier, le pluri-mit de la Cour enregistrèrent quatre morts dus à des accidents de chemins de fer, sept ont été enregistrées au cours du mois d'octobre; ce nombre est plutôt inaccoutumé. Une personne est morte à la suite d'empoisonnement par la morphine. Il y a eu une victime du tramway et deux verdicts d'infanticide ont été rendus.

Enfin, il y a eu cette cause de Jean Goerend et de Louise Belperrin qui sont morts l'un et l'autre d'une façon tragique et dans laquelle un verdict de meurtre et de suicide a été rendu par le jury du coroner. On se rappelle que Louise Belperrin fut tirée avec un fusil de chasse par Jean Goerend, alors qu'elle traversait la rue près de chez elle.

Le mois de novembre semble ne vouloir le céder en rien au mois précédent, car, depuis mercredi après-midi, six cadavres ont été transportés à la morgue de brûlures causées par l'eau bouillante et un bambin de 4 ans, Roger Chartrand, de la rue Dufresne, No

Les causes de mort les plus diverses ont donné lieu aux 4 verdicts de mort accidentelle et en effet, il y a eu 14 enfants morts-nés, six personnes ont trouvé la mort par submersion, cinq ont succombé à des blessures qu'elles s'étaient infligées au cours d'une chute.

Trois personnes sont mortes à la suite de brûlures causées par le feu. Entre autres, ce vieillard du nom de George Clendenning, de la rue Birman, No 3441, dont le cadavre fut trouvé calciné après l'incendie de sa demeure; trois autres sont mortes à la suite de brûlures causées par l'eau bouillante et un bambin de 4 ans, Roger Chartrand, de la rue Dufresne, No

# "JE SUIS RASSURE SUR L'AVENIR DE VOTRE BELLE UNIVERSITE"

Dit le Dr L. M. Pautrier, professeur de l'Université de Strasbourg, en réponse à l'honneur que la Faculté de médecine lui confèrait en le créant docteur "ad honorem" de la Faculté. — Allocations de Mgr Piette, du Dr L. de L.-Harwood et de M. Edouard Montpetit.

"Je suis bien rassuré sur l'avenir de votre belle Université. Elle ne me déçoit de quatre ans et je suis émerveillé de voir ce qu'elle a déjà réalisé, l'instrument de travail que vous avez su organiser, les laboratoires que vous avez pu équiper. Faites mieux encore, vous le pourrez, je crois, et je suis sûr que vos projets sont à l'étude; faites la Faculté de Médecine Hospitalière; transportez vos instituts scientifiques à côté de vos cliniques; créez une structure de cliniciens et des hommes de laboratoire qui s'éclaircissent et se conseillent mutuellement. Créez pour vos étudiants dans les mêmes locaux, une bibliothèque centrale, un restaurant où ils puissent prendre le repas de midi; donnez-leur la possibilité de passer sans perte de temps, leur journée entière sans cette bonne ruée médicale. Mgr

Hier après-midi le Dr Lucien-Marie Pautrier, professeur à l'Université de Strasbourg, en réponse à l'honneur que l'Université de Montréal venait de lui conférer en lui décernant le titre de Docteur ad honorem de la Faculté de Médecine.

Une foule considérable de médecins et d'étudiants avait pris place dans la salle de conférence de la bibliothèque St-Sulpice. Ce fut une manifestation ayant un caractère véritablement académique. Tous les professeurs de la faculté portaient la toge. Ils s'étaient placés sur la scène, sous la présidence de Mgr J.-V. Piette, recteur de l'Université, qui avait à sa droite le vice-recteur, le Chanoine Chartier et à sa gauche, M. Edouard Montpetit, secrétaire de l'Université.

On remarquait dans l'assistance, outre le corps professionnel, Mgr Guillaume Forber, évêque de Joliette, M. Paul-Emile Gagnier, consul-général de France à Montréal, le R. P. L. Morin, doyen de la Faculté des Sciences, le supérieur du collège de Joliette, Les docteurs L. de L. Harwood, doyen de la Faculté de Médecine, L. D. Mignault, secrétaire de la faculté, Téléphore Parizeau, vice-président du comité exécutif de la même faculté, E. G. Asselin, Georges Baril, Edouard Dubéau, J. Guerin, H. Aubry, A. Lesage, Jean P. Desrosiers, H. Dubé, H. Desloges, Gustave Ar. E. Dubé, R. Tessier, G. W. Dérome, Raoul Masson, MM. Edouard Provencher, Charles Taschereau, président de l'association des Etudiants et Dr. Roll Boucher, du comité exécutif de l'Association.

Le Dr Pautrier reçut une belle ovation quand le Dr Louis-Daniel Mignault, secrétaire de la Faculté, le revêtit de la toge et lui présenta le ruban de la toge. C'est à ce moment que Mgr Piette lui dit: "Vous êtes de ceux qui font honneur à ceux qui les honorent."

M. EDOUARD MONTPETIT

M. Edouard Montpetit fut le premier orateur. Il a l'extrait du procès-verbal d'une réunion de la Commission des Etudes de l'Université de Montréal, exprimant le vœu que Mgr Pautrier fut créé Docteur ad honorem de la Faculté de Médecine.

Dr L. de L. HARWOOD

A l'invité du gouvernement provincial qu'inspirait l'esprit clairvoyant et le patriotisme sur de nos jours Athanasie David, vous êtes venu de France enseigner notre population. Votre parole, ardemment suivie par nos médecins, est allée jusque dans le grand public auquel elle a fait

(A suivre à la page 6)

(A suivre à la page 6)